









Rapport annuel du Conseil d'Etat

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2003

Sommaire

Rapport de gestion 2003	
Chancellerie d'Etat	3
Sécurité et environnement	4
Formation et jeunesse	8
Santé et action sociale	12
Economie	16
Infrastructures	20
Finances	24
Institutions et relations extérieures	28
Ministère public	34
Tribunal cantonal	36
Tribunal administratif	38
Rapport sur les comptes 2003 (pages vertes)	
Chiffres clés et faits marquants	40
Comptes de fonctionnement	42
Ecart entre le budget voté et les comptes	44
Evolution du produit de l'impôt	51
Analyse du bilan au 31 décembre 2003	54
Flux de fonds	60
Lexique, sigles et abréviations	62
Le Canton de Vaud aujourd'hui (pages grises)	
Institutions et publications	66
Communes et districts	68
Organigramme de l'Etat	70

Avant-propos par Jean-Claude Mermoud

Production: Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC)

Impression: Presses Centrales Lausanne

Illustration de couverture: Jeux de lumières durant les festivités du Bicentenaire. Photo Jacques Straesslé.

Illustrations: Archéologie cantonale (p. 23), CGN (p. 22), Joël Christin/BIC (p. 37), Lausanne-Tourisme/R. Colombo (p. 31), Dominique Favre/ARC (p. 25), Annika Gil/BIC (p. 3), Jean Jeker (p. 22), Police cantonale (p. 6), Journal «Le Requérant» (p. 30), Isabelle Schwager (p. 27), SESA (p. 7), Jean-Bernard Sieber/ARC (pp. 17, 19 et 29).

Les rapports détaillés de l'activité des services peuvent être consultés au BIC, place du Château 6, 1014 Lausanne. Tél.: 021 316 40 50.

Avant-propos



par Jean-Claude Mermoud, président du Conseil d'Etat en 2003

Un cap bien défini dans un vent de renouveau

est un vent de renouveau institutionnel qui a soufflé sur le canton de Vaud en 2003, une année marquée par des événements importants, aussi bien historiques que politiques.

onnu jusque là sous le nom de «nouvelle Constitution», ce texte fondateur s'est affranchi de son qualificatif le 14 avril 2003. La Constitution, entrée en vigueur le jour même du bi-centenaire de l'entrée du Canton dans la Confédération helvétique, régit désormais la vie politique et institutionnelle du canton.

près le solennel des cérémonies qui ont marqué la commémoration historique du Bicentenaire, les autorités vaudoises se sont attelées au gigantesque travail de concrétisation de la Constitution: création de la Cour des comptes, de la Cour constitutionnelle, nouveau découpage des districts, présidence du Conseil d'Etat élue pour la durée

de la législature, exigence d'assainissement financier,... Autant de chantiers législatifs qu'il faudra faire coïncider avec l'exigence (constitutionnelle!) d'assurer le financement de toutes les nouvelles charges étatiques.

ace à l'abondance des chantiers et des besoins, le Conseil d'Etat a voulu se donner un cap. Pour la première fois, il a fait connaître sa vision des quatre années à venir en publiant un programme de législature. Porté par tous les membres du gouvernement, ce programme s'accompagne d'un plan financier qui postule la maîtrise des dépenses et la préservation des recettes. Loin de figer l'avenir, le programme de législature et la planification financière amélioreront au contraire la faculté d'adaptation du gouvernement au contexte financier et politique. Ils constituent un socle sur lequel viendront reposer les ajustements rendus nécessaires par l'évolution économique, le partage des tâches entre collectivités publiques ou encore les décisions populaires.

dans des dossiers complexes tels la première taxation annuelle, l'achèvement de l'opération Etacom ou des projets bénéficiant directement aux citoyennes et citoyens: acceptation en votation populaire du Gymnase intercantonal de la Broye, expérimentation du modèle Police 2000, adoption d'un crédit d'ouvrage pour la route H144 entre Villeneuve et le Bouveret, journée de la citoyenneté dans toutes les écoles du canton, etc.

di eu le privilège de présider un Conseil d'Etat qui a gagné en cohésion. Les défis qui nous attendent sont importants, mais je suis convaincu que nous sommes à présent mieux outillés pour conduire le Canton et atteindre nos objectifs au terme de la législature en 2007.

Chancellerie



La Chancellerie d'Etat est principalement au service du Conseil d'État, du Grand Conseil et des habitants du canton. Elle est rattachée administrativement au Département des institutions et relations extérieures (DIRE).

Ses 54 collaborateurs se répartissent en 48,3 ETP (Equivalent temps plein).

L'année en quelques chiffres

Séances ordinaires du Conseil d'Etat:	45
Séances extraordinaires du Conseil d'Etat:	17
Décisions prises par le Conseil d'Etat:	2097
Nombre de légalisations de documents:	10 032
Nombre de communiqués de presse:	336
Nombre de conférences de presse:	98
Nombre de points de presse:	18

I année 2003 restera dans la mémoire de notre canton comme une année d'anniversaire bouillante et bouillonnante. Les événements tendus qui ont accompagné la tenue du sommet du G8 à Evian préfigurèrent une longue période caniculaire qui priva les Vaudois des feux d'artifice le le août — un comble pour une année du Bicentenaire placée sous le signe de la fête.

La cérémonie officielle organisée à l'occasion du 200e anniversaire du Canton de Vaud eut lieu le 14 avril. Si le spectacle monté à la Cathédrale suscita débats et controverses — certes feutrés — c'est peut-être parce que les auteurs se sont refusés à évoquer seulement les histoires de l'Histoire: davantage messagers que chroniqueurs, ils ont fait une place aux interrogations difficiles du présent, ils ont voulu montrer que bien des repères se sont effacés. Une telle remise en question ne doit en fait guère nous surprendre. Le canton a changé, un autre événement simultané est venu l'attester: l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. Revue dans sa totalité, celle-ci permettra de réformer l'Etat, ses institutions, l'administration comme il convient pour affronter avec les meilleurs atouts les problèmes complexes qui nous attendent. De nombreuses lois vont évoluer dans ce sens durant cette législature — l'amour qu'on leur voue dans ce coin de pays n'y est pour rien.

Parmi les outils que la nouvelle Constitution prévoit aux fins d'améliorer la capacité de diriger, il faut citer le programme de législature et la planification financière qui lui est liée. Anticipant sur son emploi, prévu pour la période 2007-2012, le Conseil d'Etat a présenté un tel document au parlement en juin 2003. Le «Programme de législature 2003-2007» fixe la ligne générale de l'action gouvernementale, les domaines de priorités et le cadre financer. Si sa réalisation a représenté une charge importante en temps et en énergie pour les membres du Conseil d'Etat, le «retour sur investissement» n'a pas tardé à porter ses fruits. Fil rouge utile et profitable spécialement pour les cadres de l'administration,

indicateur précieux pour le parlement, l'instrument a facilité comme espéré la prise de décisions au sein du collège gouvernemental. Et même si l'évolution imprévisible des revenus nécessitera l'adoption de mesures plus précises et plus rigoureuses pour réaliser l'objectif de l'assainissement des finances, l'instrument, rodé, devrait en fournir le cadre et en permettre l'expression.

Année bouillonnante, qui a vu en outre des chantiers (au sens propre comme au sens figuré) prendre fin ou débuter (introduction d'EVM achevée; commencement de la construction du gymnase intercantonal de la Broye; passage à la taxation annuelle des personnes physiques, par exemple) ou de nouvelles pratiques gouvernementales émerger. Ainsi, le Conseil d'Etat a décidé de rendre public le rapport de l'expert neutre qu'il avait chargé de certains éclaircissements dans le dossier de la Banque Cantonale Vaudoise («rapport Bernasconi»); c'eût été peu pensable en d'autres temps. Les exigences actuelles en matière de communication, la volonté d'en garder la maîtrise et le souci d'efficacité n'ont cependant laissé planer aucun doute sur la décision à prendre. Le principe de transparence, affirmé et réglementé dans la nouvelle loi sur l'information entrée en vigueur en 2003, a fait son œuvre. Le fait que dans la Constitution, ce principe soit avancé comme une responsabilité de l'Etat et des communes et que le droit à l'information soit reconnu comme fondamental ne doit rien au hasard.

Une autre pratique, inédite, a suscité quelque surprise. Jugeant que le paquet fiscal de la Confédération compromettait des intérêts essentiels pour eux, onze cantons choisirent de dépoussiérer le droit de référendum quasi séculaire que leur reconnaît la Constitution fédérale mais qui n'avait jamais encore été utilisé. Vaud – par le Conseil d'Etat suivi par le Grand Conseil dans un décret — fut de la partie : à maints égards, l'année 2003 connut donc une intéressante mise à jour des institutions.

> Vincent Grandjean, chancelier d'Etat

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Le Département de la sécurité et de l'environnement se compose des services et postes de travail (ETP) suivants:

Secrétariat général:	49,85 ETP
Police cantonale:	950,30 ETP
Service pénitentiaire:	377,65 ETP
Service des automobiles et de la navigation:	227,60 ETP
Service de la sécurité civile et militaire:	98,70 ETP
Service des eaux, sols et assainissement:	113,10 ETP
Service des forêts, de la faune et de la nature:	: 92,90 ETP
Service de l'environnemen et de l'énergie:	t 24,10 ETP
Laboratoire cantonal:	44,30 ETP

L'année en quelques chiffres

	2002	2003
accidents:	3983	4002
ivresse au volant:	1935	2335
contrôles radar:	1358	1248
contraventions:	11 141	12 547
amendes d'ordre:	52 033	71 262
permis saisis:	2267	2330

🔪 ous l'égide du département de la sécurité et de l'environnement, plusieurs services de l'administration ont préparé le Sommet du G8 d'Evian, côté suisse du Léman. 2003 restera marqué par cet événement - une première pour le canton – qui n'aura pourtant duré que trois jours. En acceptant d'aider la France pour l'organisation de ce Sommet, la Confédération engageait du même coup trois cantons (GE, VD, VS), chargés de l'accueil d'une partie des hôtes officiels et de manifestants anti-G8. En dépit de quelques débordements et d'incidents, le bilan est positif: la sécurité des hôtes officiels a été assurée et le droit à l'expression démocratique respecté. Un point reste encore ouvert: la négociation avec la France du versement d'indemnités aux commerçants lésés par une manifestation violente ou par un manque à gagner. Ces discussions devraient trouver leur épilogue courant 2004.

L'été 2003 restera également dans les annales météorologiques tant il a fait chaud! Interdiction de feux en forêts, en plein air, puis des feux d'artifice du 1er août : la mesure n'a pas plu à tout le monde mais les risques d'incendies étaient tels que le Conseil d'Etat a dû se résoudre à restreindre quelque peu les démonstrations prévues pour la fête nationale.

Du côté des grands dossiers, le département a notamment établi un premier modèle des coûts de la sécurité publique dans le cadre de Police 2000, élaboré la Conception cantonale de l'énergie ou encore mis un terme aux subventions allouées aux installations de traitement des eaux usées. Il a également ajusté la taxe poids lourds aux normes suisses par un rabais écologique, encourageant ainsi l'acquisition de véhicules moins polluants.

Sommet du G8

En décidant d'organiser le sommet du G8 à Evian, la France a sollicité l'aide de la Confédération pour assurer le bon déroulement de cet événement et, en particulier, la sécurité de ses participants. Sur fond de guerre en Irak et de crainte d'actes terroristes, la mission s'est révélée délicate notamment pour le canton de Vaud, qui devait accueillir des délégations officielles des pays du NEPAD, des pays émergents, ainsi que le Secrétaire général de l'ONU, le président de l'Union européenne, les présidents de la Banque mondiale et du FMI.

La préparation de cet événement et son déroulement du 29 mai au 3 juin ont mobilisé des centaines de collaborateurs de plusieurs départements et impliqué une coordination, non seulement cantonale mais aussi intercantonale (Genève, Vaud, Valais) et confédérale, tant au niveau politique que sécuritaire.

Respecter les habitants et l'expression démocratique

L'exigence du Conseil d'Etat de perturber le moins possible la vie quotidienne des habitants a impliqué le regroupement des hôtes officiels à Ouchy et leur arrivée par la voie des airs plutôt que par l'autoroute, qu'il aurait fallu fermer. Très vite, la question d'un manque à gagner s'est posée pour les commerçants d'Ouchy situés dans la zone interdite au public. Conscient de cette situation, le Conseil d'Etat s'est engagé à intervenir en vue de dédommager ces commerçants et c'est aujourd'hui avec la France que la Confédération négocie ce point.

Le Conseil d'Etat avait également garanti le respect de l'expression démocratique



Place d'armes de Bière, mai 2003: Le chef du département, lean-Claude Mermoud suit l'entraînement des policiers en vue des manifestations liées au G8 et inspecte ici le matériel sanitaire.

qui s'est traduit par l'accueil des alter mondialistes, l'autorisation de manifester et la création de groupes d'observateurs neutres. Un camping a été mis sur pied et équipé pour cette occasion sur le terrain de la Bourdonnette et une autorisation a été donnée pour deux manifestations, sous l'égide du Comité anti-G8.

L'organisation mise en place n'a pas permis d'empêcher une manifestation spontanée au matin du 1 er juin qui a dégénéré et endommagé plusieurs commerces du sud de Lausanne. Les négociations en cours entre Berne et Paris portent également sur les in-

Feux d'artifice du 1er août

Plus sévères qu'en 1976, les conditions météorologiques de 2003 resteront marquées dans les mémoires par une chaleur et une sécheresse dignes des pays du sud. A tel point que le Conseil d'État décidait début juillet d'interdire les feux en forêt, y compris les barbecues, et le pompage de l'eau d'arrosage dans les cours d'eau du canton.

Pire, il a dû interdire dès le 23 juillet, les feux de plein air et l'usage des engins pyrotechniques sur l'ensemble du territoire cantonal tant les risques d'incendie aux champs, aux forêts et aux bâtiments étaient élevés.

Quelques exceptions ont été néanmoins accordées, par exemple au Paleo Festival, après vérification des normes de sécurité par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie. De même, les communes ont été autorisées à organiser des feux patriotiques pour autant qu'elles puissent les maîtriser en collaboration avec le service du feu.

Ces interdictions ont été levées le 4 septembre.

demnités pour les commerçants situés le long du trajet des manifestations et ayant subi des dommages, conformément à l'engagement écrit du Président Jacques Chirac.

Bilan positif et pistes d'amélioration

En dépit de cet incident matinal et de la chute d'un manifestant du pont de l'Aubonne sur l'autoroute A1, le Conseil d'Etat a tiré un bilan positif du déroulement de ces quatre jours: à aucun moment, la sécurité des hôtes officiels n'a été menacée, le droit à l'expression démocratique a été respecté et le quotidien des habitants peu perturbé, mis à part à Ouchy.

Néanmoins, le Sommet d'Evian a clairement montré que la Suisse romande avait été jusqu'à présent relativement épargnée par des groupes violents - souvent des jeunes, «laissés pour compte» - et que les règles en vigueur quant à l'action des forces de l'ordre devraient être repensées. Si la doctrine appliquée par la police doit rester basée sur le respect de l'expression démocratique pacifique qui est le fait de l'immense majorité des manifestants, elle doit désormais tenir compte de la petite minorité d'entre eux qui choisit un mode d'expression plus proche de la «casse» que de la démocratie. Les autorités pourraient être amenées à repenser l'action de la police par rapport à ces minorités.

Dans une réflexion à plus long terme, le Conseil d'Etat a relevé des lacunes dans la préparation de la Suisse à gérer des événements de cette ampleur: par exemple, le manque de concertation préalable entre la Confédération et les cantons concernés et l'absence de gestion budgétaire prévisionnelle fédérale qui engage les cantons dans des responsabilités financières sans garantir l'entier du remboursement. La création, au niveau fédéral, d'un poste de délégué aux événements exceptionnels permettrait de préparer toutes les actions préalables à l'organisation de tels événements (bases légales, accords bilatéraux, établissement et mise à disposition du budget, etc.) et de faciliter grandement la tâche des cantons concernés.

Police 2000: un modèle de calcul des coûts

Etablir les coûts futurs de la sécurité publique passait par le calcul des coûts actuels: un travail de fourmi car, à ce jour, personne n'avait réellement chiffré au niveau du canton ce que coûtait chaque prestation liée à la sécurité publique.

Au total, canton et communes paient en moyenne annuelle 257,5 millions de francs, un montant inchangé avec Police 2000, seule sa répartition diffère: dans ce modèle de calcul, le canton prendrait à sa charge 169 millions (+47, 6 millions) et les communes 88 millions de francs (-69,8 millions). Par rapport à la situation actuelle, les projections montrent que 223 communes paieraient moins de 100 francs par habitant et par année et que 57% des habitants paieraient moins ou le même montant qu'actuellement.

Créé sur la base des données 2002 (budgets, effectifs, population), ce modèle englobe Lausanne au même titre que les autres communes et respecte les principes du protocole d'accord signé en février 2001 par les représentants du Conseil d'Etat et de l'Union des communes vaudoises: pas d'augmentation des coûts globaux, instauration d'une solidarité sur l'ensemble du canton, identification des coûts par processus, exclusion des tâches hors sécurité publique, respect du principe «qui paie commande».

Département de la sécurité et de l'environnement



Police 2000: l'art de faire travailler ensemble et dans un but commun canton et communes, policiers cantonaux et

Appliqué en «grandeur nature», ce modèle a révélé deux problèmes: le canton verrait sa charge augmenter alors que l'accord prévoit qu'il n'y ait pas de déséquilibre financier entre les partenaires et les critères retenus pénaliseraient lourdement certaines communes. De manière schématique, les petites communes sans corps de police actuellement, verraient leurs charges augmenter, alors que celles dotées d'une police municipale paieraient moins.

Ce modèle a permis d'établir pour la première fois dans le canton, l'ensemble des coûts liés à la sécurité publique et de réaliser que les critères retenus ne permettaient pas de respecter tous les principes du protocole d'accord. Sur la base de ces constatations, les représentants du canton et des communes ont repris leurs réflexions afin de dégager un nouveau modèle de calcul des coûts qui, tout en améliorant le niveau général de la sécurité, ne pénalise aucun des partenaires.

Politique énergétique

En adoptant la «Conception cantonale de l'énergie», le Conseil d'Etat a consacré deux principes: inciter les différents acteurs (consommateurs, propriétaires, utilisateurs de bâtiments, entreprises, collectivités publiques etc.) à réaliser des économies d'énergie et recourir davantage aux énergies renouvelables.

Dans le domaine des bâtiments, ces principes se traduiront par de nouvelles normes de construction et la promotion du label Minergie. Une part minimale des besoins devront être couverts par des énergies renouvelables et la qualité énergétique des logements loués devra être indiquée.

Le canton soutiendra également la promotion de l'énergie issue du bois, des déchets, du vent et de la terre, soit en incitant financièrement les porteurs de projets, soit en réalisant des études ou cadastres (rejets de chaleur, énergie géothermique). Enfin, il s'engage à adopter lui-même un comportement exemplaire.

Rédigés en accord avec les partenaires impliqués dans ce domaine et approuvés par la Commission cantonale de l'énergie, les principes de cette Conception se traduiront dans la future loi cantonale sur l'énergie.

Assainissement de la plaine de l'Orbe

Conscient des insuffisances de capacité d'évacuation de l'eau de la plaine de l'Orbe par ses canaux et ses cours d'eau,

Des «hackeurs» testent la sécurité informatique cantonale

En 15 ans, le réseau informatique cantonal s'est considérablement étendu et connecté à d'autres réseaux comme Internet. A tel point qu'il est devenu urgent de moderniser la sécurisation du système et d'en tester l'efficacité.

Dans cette logique, le chef du département de la sécurité et de l'environnement a autorisé le Contrôle cantonal des finances à organiser des attaques du système, confiées à une société extérieure, spécialisée dans cette pratique. Sans aucune information préalable, ces attaques ont commencé printemps 2002: la première a été immédiatement détectée par l'Office de sécurité informatique (OSIC) et déjouée. Les suivantes ont eu lieu depuis le réseau interne et sous la supervision de l'OSIC. Elles ont confirmé les craintes déjà



exprimées par cet Office: des données sensibles étaient accessibles depuis le réseau cantonal à des personnes non-autorisées, pour autant qu'elles disposent des connaissances nécessaires à ce genre d'attaques.

> Les résultats de ces tests ont confirmé l'urgence de nouvelles mesures, entreprises confidentiellement dès octobre 2002 avec l'accord du Conseil d'Etat et des Présidents des Commissions du Grand Conseil. Pour financer ces premières mesures et les suivantes, le Conseil d'Etat a sollicité du Grand Conseil un crédit de 2.4 millions de francs, en octobre 2003.



Débordement du Nozon, 2002: c'est pour enrayer des débordements comme celui-ci que différents scénarios ont été étudiés pour l'assainissement de la Plaine de l'Orbe. Trois d'entre eux ont été retenus.

le Conseil d'Etat, avec l'accord du Grand Conseil, a chargé une équipe de projet pluridisciplinaire (Etat, EPFL et bureaux privés) de faire l'état de la situation et proposer des améliorations. Divers scénarios ont été étudiés ces deux dernières années par cette équipe qui en a privilégié trois.

La première variante propose avec une emprise agricole minimale, des aménagements hydrauliques sous forme de rehaussement de ces derniers et des mesures d'amélioration de l'état écologique de la plaine. La seconde variante propose de créer un canal de contournement d'Yverdon, des aménagements hydrauliques plus importants que dans la première variante et des mesures d'amélioration de l'état écologique de la plaine. Enfin, la troisième prévoit une gestion des surplus d'eau dans des zones inondables, quelques aménagements hydrauliques et des mesures d'amélioration de l'état écologique de la plaine. Le coût de ces trois variantes a été établi et varie entre 40 et 130 millions de francs.

Un projet sera soumis au Grand Conseil en 2004 pour permettre la poursuite de ces études avec une variante acceptable par tous les partenaires concernés par l'assainissement de la plaine de l'Orbe.

Taxe poids lourds: rabais écologique

Introduction d'un rabais écologique sur la taxe poids lourds: la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des cyclomoteurs et des bateaux a été modifiée.

La taxe vaudoise appliquée aux poids lourds était de 30% supérieure à la moyenne suisse, la différence étant encore plus grande avec les cantons voisins de Genève et du Valais. Avec l'introduction de la RPLP, les détenteurs de poids lourds ont vu leurs charges augmenter et sont intervenus auprès de l'autorité politique pour plaider leur cause.

Le Conseil d'Etat a décidé de faire un geste en leur faveur mais avec la ferme volonté d'améliorer le bilan environnemental et la sécurité routière. Il a ainsi décidé de diminuer la taxe pour les camions selon la catégorie EURO déjà appliquée par la RPLP et basée sur le degré de pollution des gaz émis. Les poids lourds EURO 0 et inférieurs n'ont pas de réduction; les EURO 1 (13% des véhicules) ont une réduction de 15% et les EURO 2 et 3 (44% des véhicules) ont une réduction de 29%. Le Conseil

d'Etat entend ainsi encourager les transporteurs à acquérir les camions les moins polluants.

Stations d'épuration: fin des subventions

Comme la Confédération il y a quelques années déjà, le canton a adapté sa législation au principe de causalité qui veut que celui qui est à l'origine d'une pollution en supporte les frais.

En 1997, la Loi fédérale sur la protection des eaux introduisait le principe du «pollueur-payeur» entérinant l'abandon du système des subventions; la loi vaudoise a donc été modifiée en conséquence. A l'avenir, les communes devront financer la totalité des coûts liés à leurs installations, c'est-à-dire les frais d'exploitation et d'entretien – c'est déjà le cas aujourd'hui avec la taxe d'épuration – mais aussi les frais de modernisation et de renouvellement.

La loi modifiée arrête au 31 décembre 2002 l'acceptation des demandes de subventions des communes. Pour honorer celles déposées à cette date, un dernier crédit de 32,5 millions de francs a été voté par le Grand Conseil.

Ces quarante dernières années, la Confédération (participant pour 365 millions de francs) et le canton (participant pour 640 millions de francs) ont versé un milliard de francs pour encourager les communes à réaliser les équipements nécessaires – réseaux de canalisations, STEP et planification – à l'épuration des eaux usées. L'incitation a porté ses fruits puisque aujourd'hui toutes les communes – à l'exception de trois petites – sont reliées à une STEP et la qualité des eaux des lacs et des cours d'eau s'améliore régulièrement.

Laboratoire cantonal: une vision d'avenir

La collaboration entre le laboratoire cantonal vaudois et le service neuchâtelois de protection des consommateurs est effective depuis le 1^{er} janvier 2003. Organisation de campagnes d'analyses communes, coordination des activités de laboratoire pour analyser des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux potables: 22 campagnes communes et plus de 1300 échantillons ont ainsi été analysés dans l'un ou l'autre des deux

laboratoires. Chacun profite ainsi des compétences de l'autre et les infrastructures techniques réciproques sont utilisées plus rationnellement.

Cette collaboration permet de servir un bassin de population de 850 000 habitants, de profiter de synergies importantes et de juguler l'augmentation des coûts découlant du nombre croissant de problèmes à maîtriser et de tromperies du consommateur

Département de la formation et de la jeunesse

Le personnel administratif et technique du Département comprend:

Secrétariat général:

31.13 ETP.

auxquels s'ajoutent:

office personnel enseignant: 20,40 ETP

Protection de la jeunesse:

38,25 ETP

Enseignement obligatoire:

42,39 ETP

Enseignement spécialisé

18,00 ETP

et appui à la formation: auxquels s'ajoutent, pour les offices:

 bourses études et apprentis.: 8,90 ETP orientation scol. et prof.:

56,50 ETP

 écoles en santé: psychologie scolaire: 4,30 ETP

4,70 ETP

Formation professionnelle: 46,78 ETP Enseignement secondaire supérieur,

transition et insertion:

8,15 ETP

Affaires universitaires:

6,30 ETP

L'année en quelques chiffres

La scolarité obligatoire compte 79 226 élèves, répartis dans 4175 classes pour 5868,12 ETP d'enseignement.

Les gymnases comptent 8245 élèves répartis dans 368 classes. Le nombre d'ETP d'enseignement est de 590,4.

La Haute école pédagogique de formation des maîtres compte 626 étudiants en formation initiale.

174 648 élèves et apprentis suivent des cours de formation professionnelle pour 771 ETP d'enseignement. 2800 étudiants fréquentent les HES.

Les élèves dépendant de l'enseignement spécialisé sont 2826. 45 ETP d'enseignement pour le secteur public et 357 pour le privé reconnu d'utilité publique leur sont consacrés. 1600 élèves fréquentent les classes de développement.

L'Université compte 10 100 étudiants. Elle dispose de 430 ETP d'enseignement + 768 ETP d'assistants (sans les cliniques universitaires). L'ECAL accueille 246 étudiants pour 26 ETP d'enseignement.

Les charges globales du DFJ s'élèvent à 1851 millions.

/ année 2003 s'est largement placée sous le signe de la collaboration intercantonale pour le DFJ. Du gymnase de la Broye aux accords avec le Valais concernant l'accueil réciproque d'élèves et de gymnasiens, en passant par la commission de contrôle des HES SO et S2, le DFJ s'est en effet largement tourné vers ses voisins.

Les aspects plus spécifiquement cantonaux de ce dicastère n'en ont pas pour autant été ignorés. Les réflexions sur la réforme de l'université entamées en 2002 se sont poursuivies, le Conseil d'Etat adoptant en décembre le projet de loi devant permettre à l'institution de répondre aux contraintes toujours plus exigeantes de la formation supérieure et de la recherche. 2003, année de bicentenaire pour le Canton, a également suscité de multiples projets tant au sein des établissements qu'à la direction pédagogique de l'enseignement obligatoire, qui a développé différents modules d'enseignement. La santé scolaire s'est par ailleurs dotée d'un nouveau règlement, remplaçant le précédent rendu caduc par l'évolution de la société, tandis que le Service de la protection de la jeunesse a accueilli son nouveau chef, en la personne de Philippe Lavanchy, tout en poursuivant la réforme de ses structures. D'autres changements ont également été apportés au secrétariat général et aux différents services, dont notamment le Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation (SESSFO) qui est devenu le Service de l'enseignement secondaire supérieur, de la transition et de l'insertion (SESSTI).

Ce dernier changement est une conséquence directe de l'orientation adoptée à la rentrée scolaire 2003, qui a été placée sous le signe d'une meilleure transition à

l'issue de l'école obligatoire avec la création de l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI).

Un secrétariat général remodelé

Profondément transformé en 2002 afin de favoriser sa mission d'appui logistique, le secrétariat général s'est vu rattacher au cours de l'année les services du délégué cantonal à la prévention des mauvais traitements ainsi que ceux de l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP). Les tâches de coordination et d'appui à la cheffe de département ainsi qu'aux services constituent les principales activités du secrétariat général.

Consolidation et débat à l'école

La rentrée scolaire imprime le rythme pour la scolarité obligatoire. Point de départ d'une nouvelle année, ce moment permet de mettre en évidence l'évolution de ce domaine au cœur de préoccupations nombreuses.

Pour la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), l'année scolaire 2003-2004 est celle de la consolidation. En effet, après avoir introduit lors de la rentrée 2002 un nouveau dispositif, l'enveloppe pédagogique, la DGEO a pu mesurer les avancées réelles de cette gestion nouvelle. Cette année scolaire marque également le terme du processus d'introduction d'EVM, avec sa généralisation à l'ensemble du CYP 2 (3P + 4P), et donc de l'école obligatoire.

Outil développé afin de permettre l'homogénéisation des ressources informatiques, le Réseau Administratif de l'Enseignement



Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJ et Daniel Christen, directeur général de la scolarité obligatoire en compagnie de Philippe Vacheron, directeur du collège de la Plantaz, lors de la journée du bicentenaire dans les écoles.

Obligatoire (RADEO) a reçu l'accord du Grand Conseil. Ce projet répond au regroupement des ressources de gestion des établissements, autrefois communales, sous l'égide du DFJ. Il sera mis en place progressivement courant 2004.

L'année 2003 a par ailleurs été marquée par le débat sur le retour des notes. Après l'approbation par le Grand Conseil du report de 18 mois demandé par le Département pour le vote sur l'initiative «des notes pour une école transparente», le DFJ a organisé un forum public sur la question, afin d'élaborer un contre-projet permettant, le cas échéant, le retrait de l'initiative. Commencé en octobre 2003, ce forum s'est poursuivi début 2004.

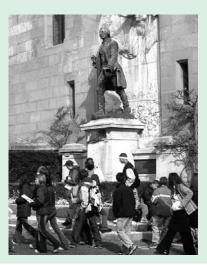
Du SESSFO au SESSTI

Le Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation a changé de nom au premier décembre. Il est désormais remplacé par le Service de l'enseignement secondaire supérieur, de la transition et de l'insertion. Ce changement fait suite au transfert de la

Vaud 2003 dans les écoles

Les établissements scolaires du canton ont rivalisé d'imagination afin de fêter dignement le Bicentenaire de l'Acte de Médiation, lors du dernier vendredi avant les vacances de Pâques.

Le DFJ avait pris soin de préparer les supports pédagogiques nécessaires afin de permettre aux élèves de comprendre les tenants et aboutissants



de l'Acte de Médiation.
Deux modules ont ainsi été distribués, l'un concernant directement la médiation et l'autre la Constitution vaudoise dont la nouvelle formule, adoptée

par le peuple en 2002, est entrée en vigueur le 14 avril 2003. Si certains établissements ont choisi d'utiliser ces modules comme base, d'autres ont préféré planifier le déroulement du vendredi en faisant intervenir des élus, municipaux et cantonaux, ainsi que d'anciens constituants. Certains établissements ont préféré des formules plus festives, mettant

en avant les droits et devoirs des citoyens actuels avec ceux d'il y a deux cents ans.

Un bref survol permet de relever, entre autres, la distribution de la nouvelle Constitution par des messagers à cheval (Payerne), la réalisation d'une œuvre avec l'artiste Bollinger



«soupe à la pierre».

Le Gymnase de la Broye ouvrira ses portes à la rentrée 2005

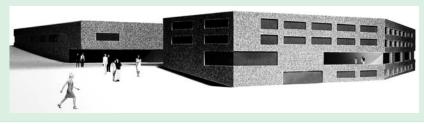
Citoyennes et citoyens vaudois et fribourgeois ont accepté le 18 mai 2003 le crédit d'ouvrage pour le financement du Gymnase intercantonal de la Broye avec près de 76% des voix. Ce projet, exemple de collaboration intercantonale fructueuse, comble un vide dans la carte scolaire des deux cantons. Implanté à Payerne, il offrira de surcroît une infrastructure propre à favoriser un développement dynamique de la région de la Broye.

Après différentes étapes clés, dont la signature de l'accord intercantonal en 1997, l'achat du terrain en octobre 2000 et l'adoption par les deux parlements de la convention en février 2003, ce vote annonce la dernière ligne droite qui doit me-





ner, après la période de mise à l'enquête et l'ouverture du chantier pendant l'été 2003, à la mise en service du bâtiment pour la rentrée 2005.



Haute Ecole pédagogique au Service des affaires universitaires, ainsi que le rattachement en son sein de l'Office de perfectionnement scolaire, de la transition et de l'insertion.

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont par ailleurs adopté une convention relative à l'accueil réciproque des gymnasiens du Chablais. Les élèves des districts d'Aigle, Monthey et St-Maurice peuvent désormais accomplir leur formation secondaire supérieure soit au Gymnase de Burier, soit au Collège de St-Maurice ou à l'Ecole de diplôme de Monthey.

OPTI: pour une meilleure transition

A l'issue d'un processus de réflexion et de coordination lancé au début de l'année 2002 en concertation avec tous les services de l'Etat et les partenaires concernés, un concept global a été défini et présenté au Conseil d'Etat en juillet. Ce dernier a accepté la création de l'Office de perfectionnement, de transition et d'insertion (OPTI) qui constitue, au-delà d'une offre diversifiée mise en place par des collaborateurs compétents et motivés, une structure de pilotage et de coordination indispensable.

L'OPTI, rattaché au SESSTI, assure ainsi une structure de perfectionnement scolaire répartie en six sites régionaux et supervise, en collaboration avec les instances concernées, l'ensemble des mesures et des actions entreprises au profit des jeunes à la recherche d'un projet de formation ou d'insertion professionnelle.

Réorganisation du SPJ

Le Service de protection de la jeunesse (SPJ) a connu une réorganisation en profondeur au cours de l'année 2003, réorganisation rendue nécessaire par la multiplicité et la complexité des tâches rencontrées. Trois axes clés cernent cette réorganisation, l'intervention directe en faveur des mineurs et de leurs familles, la régulation des activités d'accueil de mineurs, ainsi qu'une fonction de support interne.

Quatre «offices régionaux de protection des mineurs», implantés selon les mêmes critères géographiques que l'Ordre judiciaire vaudois, principal partenaire du SPJ ont ainsi été créés. Ils sont accompagnés d'un «office de surveillance des structures d'accueil pour mineurs» qui assume la surveillance des institutions d'éducation spécialisée dont le SPJ a la charge, ainsi que du secteur «accueil de jour».

Par ailleurs, le SPJ s'est vu doté d'un nouveau chef en la personne de Philippe Lavanchy, ancien chef du service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation.

Enseignement spécialisé

Le DFJ, par l'intermédiaire du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation, a collaboré à l'organisation d'un certain nombre de manifestations avec des associations défendant les droits des personnes vivant avec un handicap

dans le cadre de l'année européenne de la personne handicapée. Une conférence, un concert et un spectacle de cirque ont ainsi pris place en fin d'année, réunissant des personnes vivant avec un handicap et des personnes valides, qui se sont rencontrées autour de projets communs et permettront au public de découvrir d'autres facettes des personnes handicapées, et peut-être même d'oublier le handicap pour apprécier les prestations. Parallèlement à cette démarche, le SESAF a porté l'accent sur le maintien dans les classes des établissements scolaires d'un maximum d'élèves à l'aide de mesures d'accompagnement.

L'Office des écoles en santé s'est quant à lui doté d'un nouveau règlement, une mise à jour rendue nécessaire par l'évolution des besoins. En effet, celui de 1987 n'était plus adapté à la réalité des besoins actuels, des pratiques en vigueur et des structures créées en santé scolaire. Le règlement adopté précise, entre autres, les fonctions et les compétences des différents professionnels et partenaires de la promotion et de l'éducation pour la santé, ainsi que de la prévention.

Les institutions scolaires accueillant des élèves en situation de handicap ont maintenu la qualité de leurs prestations malgré les contraintes budgétaires. Le désengagement de la Confédération dans le financement des mesures de formation scolaire spéciale a limité le développement des offres de pédagogie spécialisée.

Du neuf pour le secteur universitaire

L'année 2003 a débuté avec la révision partielle de la loi sur l'université de Lausanne (LUL). Portant sur l'adaptation aux dispositions de la loi sur le personnel, la valorisation de la recherche et la propriété intellectuelle, ainsi que sur la création de deux nouvelles facultés (biologie et médecine, et géosciences et environnement), cette révision a été rendue nécessaire par l'évolution du contexte universitaire. Cette révision partielle représente cependant une solution provisoire, destinée à assurer la transition pendant la préparation de la refonte globale de la LUL, adoptée par le Conseil d'Etat en décembre, et qui devrait aboutir courant 2004. Cette

nouvelle version de la loi sur l'université de Lausanne a pour objectif principal de renforcer l'autonomie de l'institution, grâce à une réforme de ses organes et de ses modes de fonctionnement, et d'améliorer les conditions de travail de son personnel, en particulier du corps intermédiaire.

Formation professionnelle en marche

Pour le Service de la formation professionnelle, la rentrée 2003 a notamment été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau règlement concernant l'apprentissage de commerce. Depuis août 2003, il n'est en effet plus possible de suivre une formation d'employé de bureau, le nouveau règlement fédéral ayant fusionné celle-ci avec l'apprentissage de commerce.

La nouvelle formation commerciale de base s'inscrit dans l'esprit de la nouvelle loi sur la formation professionnelle qui stipule qu'un certificat fédéral de capacité est délivré pour les formations se déroulant sur une durée minimale de 3 ans. La formation d'employé-e de commerce se décline désormais en trois profils : bureautique, économie, et maturité professionnelle.

Outre l'introduction de la nouvelle formation commerciale de base, le Service de la formation professionnelle a également participé au développement d'un projet de loi, en collaboration avec le syndicat FTMH et le Groupement suisse de l'industrie, permettant la création d'une fondation alimentée par les entreprises des domaines des métiers-machines, électrotechnique et métallurgie. Ce projet, adopté par le Grand Conseil, permet de financer des actions relevant de la formation et du perfectionnement professionnel non prises en charge par l'Etat.

EtaCom

La reprise par l'Etat de certaines tâches relevant du cadre scolaire implique la reprise de personnel communal par le Canton. Première étape de cette transition, le Conseil d'Etat a adopté l'organisation dans laquelle prendront place ces nouveaux collaborateurs, ainsi que son financement. Trois domaines sont concernés par ce transfert, qui prévoit la reprise par le Canton de 188 «équivalents temps plein (ETP)» pour l'administration des 90 établissements de l'enseignement obligatoire. Ce transfert comprend également 253,5 ETP de psychologues, psychomotriciens

et logopédistes en milieu scolaire, le personnel administratif y relatif ainsi que 24,5 ETP travaillant dans les offices régionaux d'orientation. La question des droits acquis doit quant à elle être négociée entre les partenaires courant 2004. Le transfert devrait être terminé au 31 décembre 2004.

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Le Département de la santé et de l'action sociale comprenait, au 31 décembre 2003, les services et institutions suivants qui totalisent ensemble 5910 ETP (équivalents temps plein):

Secrétariat général (SG)	53 ETP
Service des assurances societ de l'hébergement (SASH)	ales 24 ETP
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)	<i>77</i> ETP
Service de la santé publique (SSP)	79 ETP
Hospices cantonaux (HC)	5677 ETP

L'année en quelques chiffres

Dépenses de santé publique: 836 mios de francs dont:

Hospices Cantonaux (HC):

Etablissements sous contrat avec les HC:

51 mios de fr.

Fédération des hôpitaux vaudois:

184 mios de fr.

Etablissements médico-sociaux:

69 mios de fr.

OMSV:

49 mios de fr.

Chaîne des urgences:

16 mios de fr.

Promotion et prévention de la santé:

11 mios de fr.

Dépenses d'action sociale: 1100 mios de francs (2003 sans asile)

dont:

Subsides assurance-maladie: 311 mios de fr.
Prestations complémentaires AVS/AI: 277 mios de fr.
Participation charges fédérales AVS/AI: 223 mios de fr.
Aide Sociale Vaudoise et RMR: 122 mios de fr.

ise en œuvre de la révision de la loi sur la santé publique, poursuite du Programme d'investissement et de modernisation des établissements médico-sociaux, nouvelle loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale et nouveau dispositif d'aide sociale: l'année 2003 a été marquée par de nombreux événements qui ont nécessité un plein engagement de la part de tous les services du Département de la santé et de l'action sociale.

Santé publique

Mise en œuvre de la révision de la loi sur la santé publique (LSP)

L'importante révision de la loi sur la santé publique en 2002 a donné lieu à la promulgation d'un règlement sur les professions de la santé, remplaçant les anciens règlements par professions et l'étendant à l'éventail élargi des professions de la santé désormais reconnues dans la loi.

La Commission d'examen des plaintes de patients a été désignée, de même que celle concernant les EMS et les divisions C des hôpitaux. Une médiatrice a été engagée par les deux commissions. Cette fonction, également instituée par le nouveau dispositif légal, jouit d'une totale indépendance. La médiation santé vise à favoriser la compréhension réciproque et la responsabilisation des acteurs, ainsi qu'à désamorcer aussi souvent que possible les situations de conflit pouvant naître dans les relations entre les patients et professionnels de la santé. Elle obéit aux principes généraux de la médiation, c'est à dire qu'elle est volontaire, confidentielle et rapide. L'ouverture du Bureau cantonal de la médiation santé a eu lieu le 1^{er} mai 2004.

Organisation hospitalière

Le Grand Conseil a accepté le projet de transaction avec la BCV qui lui était soumis en vue de la prise en charge des coûts découlant des études pour la construction d'un hôpital à Baugy puis à Sully. Le règlement des litiges en question, datant d'une dizaine d'années, permet en particulier à l'Hôpital Riviera de se préparer à la réalisation de l'hôpital du Chablais vaudois et valaisan, telle qu'elle est prévue dans le Rapport de politique sanitaire adopté en fin d'année par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, une fondation d'exploitation regroupant l'Hôpital Riviera et celui de la Providence à Vevey a été constituée. Le Conseil d'Etat l'a reconnue d'intérêt public et a redéfini la mission des différents établissements qui en font partie. Cela leur permettra de rationaliser leur offre en soins et de réduire leur coût d'exploitation global tout en maintenant la qualité des prestations. La gestion des hôpitaux de la Riviera, répartie il y a quelques années encore dans quatre institutions distinctes, est désormais complètement intégrée. Cette initiative permet d'anticiper les prochaines modifications de la LAMal et constitue une rationalisation importante de l'organisation hospitalière vaudoise.

Le service de chirurgie de l'Hôpital de Lavaux a fait place à un Centre de traitement et de réadaptation de 20 lits, ce qui a contribué au désengorgement des services médicaux du CHUV.

Un décret a accordé les moyens nécessaires au financement des investissements informatiques des hôpitaux régionaux vaudois pour les années 2004 et 2005. Ces investissements découlent du schéma directeur informatique élaboré par les hôpitaux de la FHV. Simultanément, le Grand Conseil a adopté une modification légale



La proximité avec les partenaires est au centre des préoccupations du chef du Département Charles-Louis Rochat. Visite à l'EMS les Trémières.

consacrant la pratique établie voulant que les hôpitaux d'intérêt public recourent à un prestataire de services informatiques agréé par le DSAS pour la gestion de leur système d'information.

En application du Protocole d'accord passé avec les médecins assistants, une convention fixant leurs conditions de travail et de formation aux Hospices/CHUV et dans les hôpitaux d'intérêt public a été signée. Elle est conditionnée essentiellement par les dispositions de la loi sur le travail et les directives fédérales y relatives touchant notamment à l'horaire hebdomadaire maximum, aux modalités du travail de nuit et à l'organisation des services de piquet. Pour s'adapter de manière rationnelle à ces nouvelles normes, les services médicaux devront avoir une certaine masse critique, ce qui remet en cause les structures trop petites. Les regroupements hospitaliers préconisés par le Rapport de politique sanitaire vont dans ce sens.

Le rapport de politique sanitaire fixe les grandes orientations dans le domaine de la santé pour la législature. Ce document fournit au Gouvernement une vision globale et prospective de la santé, cohérente avec son programme de législature et compatible avec les révisions attendues de la LAMal.

Le rapport de politique sanitaire permet de cadrer les réformes qui s'avéreront nécessaires pour tenir compte de l'évolution démographique et épidémiologique, du progrès technologique et des révisions prévisibles de la LAMal.

Soins palliatifs

La mise en œuvre d'un programme cantonal de soins palliatifs a été adoptée par décret du Grand Conseil du 25 juin 2002. Il prévoit notamment la constitution d'équipes mobiles de soutien et de conseil (EMSP) dans les régions Centre, Est, Ouest et Nord. Ces équipes interviennent sur demande des soignants et ne se substituent pas à eux. Elles offrent leurs compétences pour toute personne souffrant de maladie chronique évolutive, quel que soit son âge, le stade d'évolution de la maladie ou son lieu de vie ou de soins. Ces équipes sont placées sous la responsabilité des réseaux de soins et financées par leur intermédiaire.

Hygiène, prévention et contrôle de l'infection

A l'initiative du réseau ARC (Association des réseaux de soins de la Côte), un projet de lutte contre les infections nosocomiales a été développé depuis 1999 sous forme d'une expérience pilote, financée par le Fonds d'innovation et d'appui à la constitution des réseaux de soins (FIACRE). Sur la base de cette expérience, un nouveau dispositif a été proposé, d'entente avec la Division autonome de médecine préventive hospitalière du CHUV (DAMPH), qui comprend 3 niveaux:

- Création, sous l'égide du Service de la santé publique (SSP), d'une Unité de coordination chargée d'établir des directives de prévention des infections, d'organiser la formation continue, de mettre sur pied les indicateurs communs et la surveillance dans les différents lieux de soins. Cette unité comprend des représentants du SSP, de la DAMPH et des réseaux de soins.
- Constitution d'une cellule d'hygiène au niveau des réseaux pour chacune des quatre régions (Centre, Ouest, Est et Nord). Ces cellules doivent servir de relais avec les établissements pour la mise en œuvre sur le terrain de la prévention et du contrôle des infections.

• Désignation de responsables «Hygiène» dans les lieux de prise en charge pour identifier et analyser les problèmes et mettre en place les mesures pratiques.

A ce jour, l'Unité de coordination a été créée et les responsables des cellules régionales désignés. En fonction des moyens disponibles et des possibilités de soutien des réseaux, le dispositif va être déployé progressivement dans tout le canton: une cellule régionale sera mise en place en 2004, deux en 2005 et une en 2006. Ce projet répond ainsi au vœu exprimé par la Commission de gestion dans ses observations sur l'exercice 2001. Un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil est prévu au terme de la mise en place du dispositif.

Programme d'investissement et de modernisation des EMS

La mise en œuvre du programme PI-MEMS (Programme d'investissement et de modernisation des établissements médico-sociaux) se fait selon le planning prévu: 8 concours sont achevés, 4 sont en préparation et 10 opérations sont au stade des études. Dans le domaine de la mise en conformité avec les normes ECA, 60% des travaux sont terminés et 40% sont en cours. En sus de PIMEMS, 30 nouveaux lits ont été créés dans des EMS existants sans travaux significatifs et 50 autres le seront en 2004 afin de donner une première réponse aux besoins de prise en charge.

Une révision du financement et du contrôle des EMS s'impose. Un rapport d'orientation a été mis en consultation, expliquant les difficultés découlant des systèmes existants et proposant des solutions. Le résultat de cette consultation a fourni la base sur laquelle est élaborée une nouvelle loi relative à l'hébergement médico-social.

Département de la santé et de l'action sociale

Action sociale

Hébergement des aînés: information à la population

En collaboration avec Pro Senectute et l'AVDEMS (association vaudoise d'établissements médico-sociaux), le Service des assurance sociales et de l'hébergement (SASH) a collaboré à l'animation de rencontres d'information réunissant des personnes âgées ou intéressées autour du thème de l'hébergement médico-social (Info-croissants dans les régions). Ce fut l'occasion d'expliquer les coûts d'exploitation des EMS, les régimes sociaux permettant leur financement et les problèmes liés à la propriété immobilière ou à une donation par exemple.

Sur la toile: www. dsas.vd.ch/sash

Dès février 2004, le SASH a ouvert ses pages Internet au domaine de l'hébergement médico-social en mettant à disposition les Mémentos en format pdf, des réponses aux principales questions, la liste et les tarifs des EMS, de la documentation et des formulaires à télécharger. Une documentation particulière est également à disposition des professionnels des EMS.

Contrôle de gestion des EMS

Le Règlement du 12 avril 2000 fixant les normes relatives à la comptabilité, au contrôle des comptes et à l'analyse des établissements médico-sociaux (EMS) et des divisions pour malades chroniques des hôpitaux et des centres de traitement et de réadaptation (Divisions C) reconnus d'intérêt public, a fait l'objet d'une importante révision. Les Divisions C des hôpitaux sont désormais inclus dans les audits de contrôle. Le règlement a été adapté aux entités gérant plusieurs établissements (fusions ou acquisitions), situation nouvelle par rapport à 2000. De plus, une mesure permet de sanctionner les retards considérables pris par les institutions pour remettre les documents requis pour les contrôles effectués par le SASH (jusqu'à 10 mois de retard).

Ce règlement respecte l'arrêt de la llème Cour de droit public du Tribunal fédéral du 19 décembre 2002. Celui-ci énonce principalement que les EMS reconnus d'intérêt public se voient déléguer une mission d'intérêt général et reçoivent dans ce cadre des montants importants (230 millions de francs annuels de la part des pouvoirs publics); ainsi, ils entrent dans un système qui suppose des restrictions et

des contrôles des prestations facturées, ce qui limite leur liberté économique.

Par ailleurs, le règlement continue d'imposer un plan comptable et des directives communs à l'ensemble des EMS du canton par le biais d'une formule informatique dite de «reporting». Remise chaque année aux établissements, elle comprend notamment l'ensemble des comptes de situation et de gestion et une statistique du personnel et des salaires. De récents travaux menés par le SASH ont permis d'intégrer directement la formule de reporting dans les outils comptables des EMS, ce qui a permis d'économiser un temps de travail très important en évitant une resaisie manuelle des données. En parallèle, le SASH a pu constituer une base de données informatique où il stocke toutes ces informations financières, sociales et d'activités. Ainsi, il est désormais possible de procéder à des analyses d'établissements par groupe ou individuellement: c'est la première pierre de la construction d'un contrôle de gestion efficace.

Politique en faveur de la famille

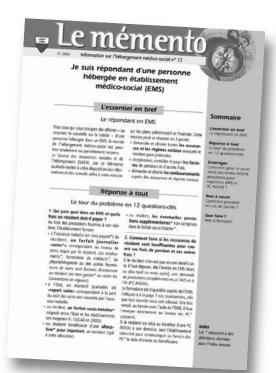
Le système vaudois des allocations pour la famille a introduit, au 01.01.1999, une Allocation spéciale en faveur des familles s'occupant d'un mineur handicapé à domicile. Elle complète les prestations de l'assurance-invalidité et représente une reconnaissance, mais aussi un soutien à l'important travail fourni par les familles.

L'engagement personnel des parents, mais aussi des proches, peut être très important en terme de surveillance et de soins. Afin d'assumer cette charge, il n'est pas rare que l'un des parents ou les deux, réduisent le taux de leur activité professionnelle. Dans notre canton, il a été inventorié environ 500 familles s'occupant d'un enfant handicapé à domicile. L'allocation permet

Les **Mémentos** du SASH: une référence

Imprimés à 235 000 exemplaires depuis leur première parution en 1998, les Mémentos du SASH sont devenus les indispensables supports d'information des services sociaux, établissements médico-sociaux, notaires, etc. qui mettent ainsi à disposition de leurs clients une information fiable, concise et accessible sur le domaine de l'hébergement médico-social. Les MEMENTOS répondent aux

principales questions posées : combien ça coûte, qui paie, ai-je le droit de donner ma fortune etc. En 2003, les 7 thèmes des *Mémentos* ont tous été actualisés et un nouveau a été développé: «Je suis répondant d'une personne hébergée en EMS». Il permettra aux familles, répondants, curateurs et tuteurs de disposer d'une documentation précise du domaine et des démarches à faire.



Les mémentos du SASH sont devenus les indispensables supports d'information des services sociaux, établissements médico-sociaux, notaires etc., et ils présentent une information fiable, concise et accessible dans le domaine de l'hébergement médico-social.

de compenser partiellement le manque à gagner des parents et encourage la prise en charge à domicile.

A ce jour, 220 familles sont bénéficiaires, ce qui correspond aux projections faites lors de l'étude de faisabilité. Le coût en terme de prestations représente 1 275 390 francs pour 2003.

Importantes modifications légales en matière d'aide sociale

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont adopté cinq nouveaux projets de lois dans le domaine social. Il s'agit de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF), de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), qui crée un nouveau dispositif d'aide sociale, le revenu d'insertion (RI), en remplacement des actuels RMR et ASV, et de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC). Cette dernière définit, entre autres, les mesures cantonales d'insertion professionnelle destinées aux futurs bénéficiaires du RI.

Dans le futur, la prévention, l'appui social et un nouveau dispositif d'aide, le RL constitueront les axes de l'action sociale cantonale. Tout en permettant d'octroyer des aides financières aux personnes en difficulté selon les recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), le RI vise à favoriser l'intégration des bénéficiaires, grâce à l'offre de mesures d'insertion sociale et professionnelle. Ces mesures proposées respectivement par les centres sociaux régionaux (CSR) et par les offices régionaux de placement (ORP), seront offertes à l'ensemble des bénéficiaires du RI, sans limitation dans le temps, afin de mieux pouvoir répondre aux besoins. L'offre de ces mesures a été précisée et diversifiée. L'octroi de l'aide financière a été sécurisé par la possibilité de réaliser des enquêtes à la demande des autorités d'application. Elle est en principe non remboursable comme le préconise la nouvelle Constitution vaudoise.

Quant à la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF), elle réalise le transfert de compétences du canton aux communes dans le domaine social tel que prévu dans la démarche EtaCom. Ce transfert repose sur deux instruments. La catégorisation des prestations prévues dans la LASV d'une part, qui permettra de donner un nouveau rôle aux communes selon les prestations considérées tout en garantissant l'égalité de traitement sur le territoire cantonal. La création d'un Conseil de politique sociale d'autre part, instance à caractère politique dans lequel siégeront trois représentants de l'Etat et trois représentants des communes sous la présidence d'un septième membre. Le Conseil sera appelé à se prononcer sur l'élaboration, l'organisation et le financement de la politique sociale, parfois avec une compétence décisionnelle. L'entrée en vigueur de la LOF aura lieu en janvier 2005, pour tenir compte de l'augmentation de la participation financière des communes aux dépenses sociales (augmentation du taux de la facture sociale de 45% à 50% dès 2004). Pour toutes les autres lois, l'entrée en vigueur est prévue en janvier 2006.

L'existence d'un cadre légal unique, regroupant tout ce qui concerne l'implication organisationnelle et financière des communes à la politique sociale, permettra une meilleure vision de ce domaine. Les travaux entrepris ont également conduit à réviser le contenu de la facture sociale, dans le sens d'une harmonisation des types de coûts qui la constituent. Il en résulte davantage de transparence, sans remettre en cause l'équilibre global qui prévaut aujourd'hui

entre le canton et les communes (opération blanche sur le plan financier).

Quant aux deux derniers projets de loi, ils traitent des mesures d'aide et d'intégration pour les personnes handicapées (LAIH) et du recouvrement et avances sur pensions alimentaires (LRAPA).

Contrôle de l'application des lois

Suite au rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) en juillet 2002 concernant le Centre social régional (CSR) de Lausanne et aux mesures prévues par le Conseil d'Etat en septembre 2002, plus de trente députés ont demandé la création d'une Commission d'enquête parlementaire (CEP) chargée de vérifier si les lois sur la prévoyance et l'aide sociales et l'emploi et l'aide aux chômeurs faisaient l'objet d'une exécution correcte dans le canton par les diverses instances en présence : le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), les régions, les communes et les organismes délégataires.

Suite à cette requête, le Conseil d'Etat a exprimé l'avis qu'il n'était pas nécessaire d'instituer une CEP pour atteindre l'objectif poursuivi par les signataires de la demande

En plénum, le Grand Conseil a finalement renoncé à l'institution d'une CEP et a adopté 3 résolutions.

En conclusion, le contrôle de l'application des lois sur la prévoyance et l'aide sociales et sur l'emploi et l'aide aux chômeurs a fait l'objet d'une attention soutenue de la part du Grand Conseil, du Conseil d'Etat, des services concernés et des autorités d'application. Les audits complémentaires du CCF dans trois CSR, ainsi qu'un suivi attentif des mesures préconisées par le Grand Conseil se poursuivront en 2004.



Le Département de l'économie était composé, en 2003, des services suivants (ETP – équivalents temps plein):

	•
Secrétariat général:	20,9 ETP
Economie et tourisme (y compris Police du commerc	ce): 26,1
Bureau de l'égalité (y compris garderies):	37,9
Emploi (avec les ORP):	341,7
Agriculture:	91,25
Viticulture:	9,50
Vétérinaire:	22,1
Logement:	13,0
Education physique et Sport:	18,0

L'année en quelques chiffres

Le total des charges du Département de l'économie en 2003 est de 388 millions de francs, celui des recettes de 317 millions de francs.

L'attribution d'aides et de subventions cantonales est importante:

- 66 millions, dont 45 millions de francs à l'économie publique:
- 234 millions de subventions fédérales redistribuées, dont 233 millions de francs à des personnes physiques au titre d'aide à l'agriculture.

Département de l'économie: la hausse du taux de chômage et la pénurie de logements.

Banque cantonale

Suite aux résultats de l'enquête de l'expert neutre, Me Bernasconi, le Conseil d'Etat a déposé plainte pénale au vu des infractions relevées. Le rapport de l'expert a été remis en mains de la justice et rendu public. Le gouvernement a soutenu le principe d'une Commission d'enquête parlementaire.

Toujours dans le cadre des activités du Secrétariat général, le projet d'un centre de compétence unique pour l'inspection et la consultation en économie laitière a été élaboré entre les cantons de Suisse occidentale. Cette collaboration permettrait de rationaliser et réduire les coûts dans l'exécution des tâches des Services d'inspection et de consultation laitière.

Economie et tourisme

Les résultats des promotions économiques exogène et endogène sont bons. La promotion exogène a permis l'implantation de 67 entreprises (55 en 2002) – dont 58 par l'intermédiaire du Développement économique vaudois (DEV) et 9 par celui des communautés d'intérêts – générant à court terme 236 emplois (322 en 2002) et à moyen terme 937 emplois (1119 en 2002). La promotion endogène (communautés d'intérêts et Service de l'économie et du tourisme) a soutenu 233 entreprises (151 en 2002), permettant le maintien de 2485 emplois (2720 en 2002) et la création de 617 emplois (306 en 2002).

Pour le soutien aux entreprises, les financements de l'Etat à fonds perdu ont été de 0,8 mio (0,8 mio en 2002) et, pour les

organismes de soutien aux entreprises, à 3,7 mios (3,3 mios en 2002). Les cautionnements aux entreprises ont été de 0,2 mio (9,7 mios en 2002), pour des investissements de 41 mios (129,1 mios en 2002).

De grands projets ont été accompagnés dans le secteur stratégique lesquels, s'ils se réalisent tous, renforceront le rôle de centre logistique de Suisse romande que Vaud est amené à jouer. Il s'agit du Centre de distribution logistique et de boulangerie de la COOP, de l'implantation du centre de distribution du courrier de La Poste (projet REMA), et du centre de transbordement pour le trafic combiné rail/route (TERCO).

Dans l'objectif de l'internationalisation des PME et start-up, des soutiens financiers ont été accordés à 26 entreprises qui ont participé de manière individuelle à 29 salons internationaux et à 36 entreprises qui ont participé de manière collective à des manifestations thématiques. Les Départements de l'économie de Genève et Vaud ont présenté les technologies de pointe de leurs entreprises à TELECOM 2003.

Remontées mécaniques

Face aux difficultés rencontrées par la branche touristique et certaines sociétés de remontées mécaniques des Alpes vaudoises, un mandat d'étude a été confié à un consultant. Conclusion: une collaboration renforcée entre sociétés de remontées mécaniques, offices du tourisme et communes s'avère vitale. Sachant que la région des Alpes vaudoises est fortement dépendante du tourisme, l'Etat est décidé à soutenir les réorganisations préconisées. Une première fusion a déjà été approuvée par les conseils communaux de Rougemont (VD) et Zweisimmen (BE).



La conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor et M. Ernesto Bertarelli lors de la réception de l'équipage d'Alinghi et de Bernard Stamm par le Conseil d'Etat.

Le tourisme a bénéficié de 5,6 mios pour sa promotion à l'étranger et de financements à fonds perdu de 1,4 mio pour des projets ainsi que de Fr. 240 000 - pour le Crédit hôtelier vaudois, avec des investissements générés de 27,8 mios.

Les prêts accordés par l'intermédiaire de la loi fédérale d'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) et de la loi cantonale sur le développement régional (LDR) ont été de 7,2 mios pour des investissements générés de 17,1 mios. Les financements à fonds perdu ont été de Fr. 177 000.- pour des projets et de Fr. 510000.- pour le soutien aux associations régionales. Enfin, il a été consenti des prêts de 1,2 mio et des financements à fonds perdu de Fr. 805 000. – pour des investissements générés de 4,3 mios aux pôles de développement.

Logements: pénurie

La pénurie de logements s'est confirmée avec un taux de logements vacants de 0,5%. Un groupe de réflexion regroupant les partenaires intéressés et plusieurs services de l'Etat, s'est constitué. Son mandat prévoit la création d'un Observatoire du marché du logement et l'établissement d'une liste de terrains disponibles. A moyen et long terme, le groupe établira les conditions-cadre aptes à favoriser le dynamisme de la construction. La Société vaudoise pour la construction de logements à loyers modérés (SVLM) a porté ses efforts sur la recherche de terrains.

Pour l'aide au logement, il a été procédé à 49 examens pour de nouveaux projets. Le Conseil d'Etat a accepté une aide à l'abaissement des loyers pour 242 logements (50, 1 mios). A fin 2003, 7288 logements étaient au bénéfice d'une aide financière, représentant un montant de 11,1 mios.

Enfin, le Service du logement a été rattaché au Service de l'économie et du tourisme.

Emploi

Le taux de chômage n'a cessé d'augmenter. De 4,2% à fin décembre 2002 (13487 chômeurs), il a atteint 5,2% (17427 chômeurs) à fin décembre 2003. Si la situation n'est pas comparable avec les années 1994-1996, où l'on dénombrait 23 000 chômeurs, elle est cependant très préoccupante et a nécessité l'engagement de 40 collaborateurs supplémentaires dans les Offices régionaux de placement (ORP).

Une attention particulière a été portée au chômage des jeunes qualifiés ou non qualifiés de moins de 20 ans, leur nombre ayant passé de 510 en octobre 2002 à 875 à fin 2003. Les non qualifiés ont bénéficié de permanences d'accueil «Bilan, Information, Observation» dans six Semestres de motivation. Pour les jeunes qualifiés, les entreprises d'entraînement ont augmenté leur capacité d'accueil et des entreprises renforcé leur offre de stages. Autre préoccupation: les chômeurs de plus de 50 ans, pour lesquels les emplois temporaires subventionnés ont été prolongés.

Enfin, les districts de Lausanne, Vevey et Yverdon ayant dépassé un taux de chômage de 5%, le Département fédéral de l'économie leur a accordé deux fois une prolongation des indemnités de chômage de 120 jours, ceci selon la nouvelle loi sur l'assurance-chômage. Pour la première fois depuis 2000, on remarque une augmentation des RMR-istes (1560 en 2002, 1800 en 2003).

Police du commerce

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les auberges et débits de boissons (LADB), la Police cantonale du commerce (PCC) a été principalement absorbée par le travail de renouvellement des 5000 patentes d'établissements publics. Elle a également travaillé à la préparation de l'avant-projet de loi sur l'exercice des activités économiques.

Sur préavis favorable de la PCC, le Conseil d'Etat a autorisé la Société de la Loterie de la Suisse romande (LoRo) à exploiter sur territoire vaudois le jeu de loto «Euromillions». La LoRo l'exploitera en masse commune avec les loteries nationales française, anglaise et espagnole, d'entente avec son homologue suisse allemande Swisslos.

En matière d'indication des prix, la PCC a émis 87 avertissements et dénoncé 17 infractions. Aucun séquestre n'a dû être opéré en ce qui concerne les machines à sous. Cependant, il a été constaté que plusieurs établissements organisaient des jeux de cartes aux enjeux importants, situation qui fait l'objet d'une enquête.

Département de l'économie

Les 2e Assises de la place industrielle ont amené deux solutions concrètes: les promotions de l'apprentissage et de la place industrielle vaudoise auprès de la Confédération. Grâce à une collaboration entre patronat et syndicats, une fondation pour la formation et le perfectionnement dans le domaine des machines, de l'électrotechnique et de la métallurgie a vu le jour.

Travail au noir

Une convention tripartite a été signée entre l'Etat et les partenaires sociaux de l'hôtellerie-restauration; deux délégués ont débuté leur activité en novembre 2003. Pour l'instant, la stratégie est préventive et seuls les cas avec caractère de gravité

Caisse de chômage

Vu la hausse du chômage, la Caisse cantonale de chômage a créé 13 postes supplémentaires (portant son effectif à 80 collaborateurs), tandis que ses locaux de Lausanne, Yverdon et Morges ont été réaménagés. Dans le cadre du droit aux indemnités journalières, la Caisse a effectué 136728 paiements individuels, enregistré 16856 nouvelles inscriptions, indemnisé 19881 bénéficiaires et versé un total de 315,4 mios d'indemnités. En ce qui concerne les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et de chômage pour intempéries, elle a indemnisé 239 entreprises et versé 6,4 mios. En cas d'insolvabilité de l'employeur, elle a indemnisé 626 travailleurs, traité les dossiers de 114 entreprises et versé 4,1 mios. La réalisation de son mandat de prestations lui a valu un bonus d'un demi million de francs.

particulière sont dénoncés. Les contrôles dans le bâtiment et le génie civil ont donné lieu à 205 rapports. Enfin, 80 contrôles ont été effectués dans l'agriculture.

Accords bilatéraux

Pour la première fois depuis 1997, on constate une nette diminution de dossiers de demandes de permis pour la main d'œuvre étrangère (31 330 en 2002, 25 624 en 2003). Cela s'explique par un marché du travail peu dynamique et un taux de chômage élevé. 2003 était une étape transitoire dans l'Application de l'Accord sur la libre circulation des personnes; en prévision de la deuxième phase de l'Accord, une Commission tripartite, a été chargée de contrôler le respect des conditions sociales et salariales.

Agriculture

Les fortes chaleurs de l'été n'ont pas été sans conséquences sur l'agriculture. Au vu du manque de précipitations, certains agriculteurs ne disposant plus de fourrage suffisant, ont été autorisés à faire pâturer leurs prairies peu intensives et extensives. La sécheresse perdurant, le Service de l'agriculture (SAGR) a pris des mesures exceptionnelles pour permettre l'affouragement des animaux. Le SAGR a soutenu financièrement une campagne d'élimination des vaches de réforme en plaine. En août, la sécheresse a posé de graves problèmes d'abreuvage des bovins dans le Jura, les exploitants étant contraints de procéder à des transports d'eau très importants. L'Etat a ainsi requis l'assistance de l'armée. Enfin, afin d'atténuer les effets financiers de la météo, le second acompte sur les paiements directs a été effectué plus tôt que prévu, soit 3 mois après le premier acompte de Fr. 100 000.-.

Dans un souci de rationalisation, les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois ont décidé que la formation professionnelle – dispensée jusque-là à l'Ecole de fromagerie de Moudon (EFILM) et à l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG) – serait groupée dès août 2004 à Grangeneuve.

Viticulture en alerte

Préoccupés par la situation du secteur viticole depuis la libéralisation des marchés, les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud ont exprimé leurs préoccupations à la Confédération et organisé une conférence de presse. Ces interventions ont abouti à deux résultats positifs: l'allocation d'un million supplémentaire pour la reconversion de surfaces viticoles et la reconduction d'une campagne dotée de 7 mios en faveur de l'élaboration de jus de raisin, qui a permis de soustraire 3,5 mios de litres au marché du vin blanc suisse. En Suisse, la consommation du vin blanc recule constamment. Dans le canton, elle a enregistré une baisse de 10,1%, les rouges montrant une hausse de 2,4%.

L'Office cantonal de la viticulture fait des efforts importants pour la promotion des vins de Marcelin. L'Espace dégustationvente a généré un chiffre d'affaires de Fr. 222 500.—, en augmentation de 6% par rapport à 2002. La souscription auprès des collaborateurs de l'Etat a remporté un réel succès avec 103 nouveaux clients et un chiffre d'affaires total de Fr. 58 342.—.

La loi sur la viticulture a été modifiée, afin que ce secteur s'adapte à l'évolution de la législation fédérale et de l'économie vitivinicole.



Le conseiller fédéral Joseph Deiss, en visite dans un Semestre de motivation, montrant son savoir faire dans les métiers du bois à une jeune fille à la recherche d'un emploi et d'une orientation.

M. Charles-Louis Morel, directeur de l'enseignement agricole vaudois a fait valoir ses droits à la retraite et été remplacé par M. Alexandre Schwager, ingénieur HES. Autre retraite: celle de Mme Rose-Marie Iseli, directrice du Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF) à Marcelin, à qui a succédé Mme Maryline Rimbault, son adjointe.

Politique agricole

Le SAGR a répondu à la consultation fédérale sur les 40 projets d'ordonnances d'exécution de PA 2007 et relevé que certaines d'entre elles ne se contentent pas de régler l'exécution du cadre légal mais tendent à renforcer certaines orientations. Le Conseil d'Etat craint que l'évolution déjà imprimée aux structures d'exploitation n'aille en s'aggravant.

Une commission extraparlementaire a été nommée pour examiner les enjeux et les champs d'action de compétence cantonale et proposer des orientations, afin d'élaborer une loi cantonale définissant la mise en œuvre de la politique fédérale.

Vétéringire

Chiens et sécurité

Suite à la décision du Conseil d'Etat d'obliger l'identification des chiens par puce électronique, un avant-projet de loi sur la police des chiens a été élaboré, qui inclut des mesures de répression mais insiste aussi sur la nécessité d'une prévention. Avant la mise en œuvre de la loi, 50 enquêtes ont d'ores et déjà été menées.

Quant aux mauvais traitements envers les animaux, le Service a procédé à 89 enquêtes et 135 visites. 30 cas ont donné lieu à des prononcés de l'autorité judiciaire. 166 autorisations d'expériences sur animaux vivants ont été délivrées. Dans le cadre des contrôles systématiques dans des exploitations agricoles détenant des animaux de rente, 341 exploitations ont été visitées, contrôles qui ont abouti à 13 décisions de mises en conformité.

Afin de protéger les consommateurs et éviter des problèmes d'épizooties, l'Etat et la Caisse d'assurance du bétail – désireux de tenir compte de la situation des agriculteurs – ont décidé d'assumer les frais d'analyses sur des échantillons de lait lorsque sont décelés des problèmes d'infection de la mamelle et de sang avant les expositions de bétail intercantonales ou nationales.

Laboratoire vétérinaire

21 243 analyses tendant à élucider les causes des maladies chez les animaux ont été effectuées, dont 14 323 sérologies bovines, caprines, ovines et porcines, 1819 recherches d'encéphalite spongiforme bovine, 454 autopsies, 1710 analyses de lait et 62 analyses relatives à l'hygiène dans les abattoirs. Dans le cadre de l'épidemio-surveillance, 2706 examens ont été effectués pour Vaud dans 137 exploitations et 3243 pour le Valais dans 169 exploitations. Quant à la recherche d'antibiotiques, 370 examens ont été faits. Enfin, 231 examens ont concerné les maladies des abeilles.

Sport

Le Service de l'éducation physique et du Sport (SEPS) a œuvré tant en faveur du sport international, national et cantonal que pour le sport-loisirs et l'éducation physique à l'école. C'est ainsi qu'il a promu la Maison du Sport international, créé un espace hebdomadaire dans un grand quotidien pour les Fédérations, participé à la délégation chargée de présenter la candidature lausannoise pour SportAccord en 2004 ainsi qu'au comité d'organisation du «Relais de la flamme olympique».

Sur le plan du sport scolaire, les résultats d'une évaluation sur la filière «sports-études» ont été présentés, révélant que 438 élèves l'ont suivie depuis sa création en 1989. Le taux de satisfaction est élevé, puisque plus de 90% des élèves choisiraient à nouveau cette filière.

Le SEPS a travaillé à la nouvelle loi sur le sport, qui sera finalisée en 2004. Enfin, M. Raymond Bron, chef de service, a fait valoir son droit à la retraite et a été remplacé par M. Nicolas Imhof.

L'égalité innove

Le Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH) a innové, transformant la Journée des filles en une Journée «Oser tous les métiers», à laquelle étaient également conviés les garçons. Organisé en collaboration entre le Canton et la Ville de Lausanne, l'événement a attiré 16 000 jeunes.

Le BEFH a poursuivi des actions inscrites au programme de législature en coordonnant le projet «C'est assez» contre la violence conjugale et poursuivant l'élaboration du «Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale». Il a encore collaboré avec le Département de la Formation et Jeunesse et la Haute Ecole Pédagogique pour un programme de formation des étudiants.

Le Bureau a géré les activités du Groupe Impact et administré les deux garderies cantonales, dont la situation reste tendue puisque 246 demandes n'ont pu être satisfaites.



Le Département des infrastructures est composé des services suivants, qui totalisent 753,43 postes ETP (= équivalents temps plein):

48,70 ETP Secrétariat général: Service des routes: 569,70 ETP Service de l'aménagement 44,95 ETP du territoire: Service de l'information sur le territoire: 22,98 ETP Service des bâtiments, monuments et archéologie: 44,00 ETP Service de la mobilité: 7,10 ETP Service des améliorations foncières: 16,00 ETP

L'année en quelques chiffres

En dépenses brutes, ce département gère 52% des investissements de l'Etat de Vaud, soit 192 millions de francs sur un total de 367 millions (comptes 2003).

4426: le nombre de demandes de permis de construire enregistrées à la Centrale des autorisations en 2003 (3965 en 2002, 4266 en 2001, 4485 en 2000).

1'970'670'000 francs: la valeur ECA des bâtiments de l'Etat, hormis les domaines hospitalier et universitaire.

149 millions de francs ont été investis dans les autoroutes, principalement pour la construction de l'A5 entre Grandson et Vaumarcus, l'élargissement de l'échangeur d'Ecublens sur l'A1 et divers travaux préparatoires pour les tunnels de Glion (A9); 20,5 millions sont à la charge du Canton de Vaud.

En 2003, 13'940 tonnes de fondants chimiques (essentiellement du sel) ont été utilisées pour le service hivernal sur le réseau vaudois des routes cantonales et nationales (5880 tonnes en 2002).

12,37 millions de francs: c'est le montant accordé en faveur des améliorations foncières en 2003.

Pour accomplir la tâche de conseiller d'Etat, dont chacun sait à quel point elle est lourde, il faut être au meilleur de sa forme et bénéficier d'une grande énergie. Sans pour autant souffrir de maladie, je constate aujourd'hui que je n'ai plus les forces suffisantes et que le temps de passer la main est arrivé. Ainsi, c'est avec regret que je vous présente ma démission en tant que membre du Gouvernement». Le 20 août, le conseiller d'Etat Philippe Biéler, chef du département rendait publique sa décision de mettre un terme à son mandat. A la fin de l'année il remettait les clés du département à son successeur, François Marthaler.

Avant de quitter le DINF, M. Biéler a mené à bien des projets et dossiers importants qui lui ont tenu à cœur, parmi lesquels la création du Service de la mobilité, la mise sur pied d'une communauté tarifaire pour les transports publics qui couvre la moitié du canton, le lancement de la phase de mise en œuvre du plan directeur cantonal, la mise en consultation du schéma directeur de l'Ouest lausannois ou l'avancement des démarches «agglomération» à Lausanne et Morges.

Mobilité

Création du Service de la mobilité

Commencée en 2002, la démarche de regroupement des tâches de planification et de gestion des transports a abouti à la fin 2003: le Service des transports est devenu le Service de la mobilité. Ses missions sont étendues à la planification des réseaux et des infrastructures de tous les types de transports (publics, routes, mobilités douces: piétons, deux-roues). L'évolution dans le secteur de la mobilité montre en effet que seu-

les des solutions multimodales qui intègrent aussi bien les transports privés que publics, ainsi que les modes de mobilité douce sont à même d'apporter des réponses satisfaisantes aux besoins de la population.

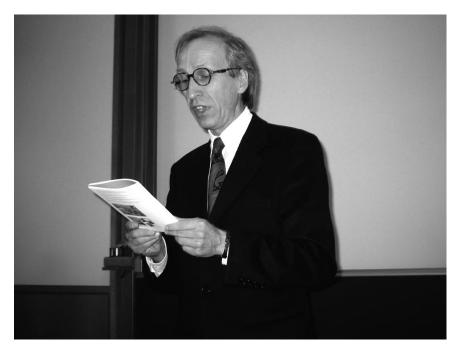
Transports publics: grands changements en vue

Le département a mis au point, en collaboration avec les entreprises de transports publics, le projet d'horaire qui entrera en vigueur le 12 décembre 2004 et qui connaîtra d'importants changements, dus notamment à la mise en service de «Rail 2000, 1^{re} étape». Ainsi la ligne CFF entre Lausanne et Genève connaîtra une restructuration complète, avec le remplacement de la desserte ferroviaire de certaines haltes par une desserte bus. Ce concept présente l'avantage de libérer des créneaux pour la circulation des trains rapides et permet une desserte plus fine des zones intermédiaires. En outre, l'offre du Réseau Express Vaudois (REV) sera améliorée.

S'inspirant des exemples ayant fait leurs preuves dans les grandes agglomérations suisses, la région lausannoise va se doter d'une communauté tarifaire dès le 12 décembre 2004. Conduit par le département avec cinq entreprises de transport (tl, CarPostal, LEB, CFF et transports publics morgiens), ce projet innove en permettant au voyageur de se déplacer librement avec un seul titre de transport en bus, train, métro ou car sur plus de 400 km de lignes. Cette communauté tarifaire intéresse la moitié de la population vaudoise, soit plus de 300 000 habitants, répartis dans 122 communes.

Mobilité professionnelle: le DINF montre l'exemple

Défendant une politique de mobilité plus responsable et respectueuse de l'envi-



Le conseiller d'Etat Philippe Biéler lors du forum «Perregaux» du 24 mars 2003 consacré à la fonction et au rôle du parlement.

ronnement, le département a réorganisé sa propre gestion des déplacements professionnels. Le nouveau système permet une économie annuelle de plus de 90 000 francs. La réorganisation touche les quelque 500 collaborateurs travaillant à Lausanne, place de la Riponne. Elle consiste en la création d'un pool de véhicules centralisé, composé de voitures de service et de véhicules de la société de car-sharing «Mobility», l'arrêt du renouvellement du parc de véhicules de service au profit de véhicules «Mobility» et la suppression des places de parc attribuées aux collaborateurs effectuant professionnellement moins de 3000 km/an, avec, pour corollaire, l'arrêt des locations de places de parc externes payées aux prix du marché. Ce projet fait office de test grandeur nature en vue d'une extension du système à l'ensemble de l'administration cantonale.

Routes: on prépare l'avenir

Conformément à la nouvelle méthode de planification des projets routiers présentée au printemps 2002, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil tous les deux ans un rapport sur les projets de construction sur routes cantonales. La planification pour la période 2004-2007 propose une nouvelle liste de 14 projets totalisant un investissement de 18,4 millions de francs. Les projets ont été sélectionnés par un groupe d'évaluation pluridisciplinaire qui a tenu compte des critères du développement durable: effets sociaux (sécurité, mobilité et circulation), environnementaux (qualité de vie, environnement et aménagement du territoire) et économiques.

En décembre, le département a mis en consultation un avant-projet de révision de la loi sur les routes visant à clarifier les questions de propriété de la route entre l'Etat et les communes et à simplifier les procédures entre ces deux instances. Cette loi déterminerait clairement ce qu'est une route cantonale et donnerait davantage de compétence aux communes.

Salle du Grand Conseil

Etudes suspendues

Plus d'une année après l'incendie qui a détruit le bâtiment historique du Grand Conseil à Lausanne, le Conseil d'Etat a répondu aux motions Golaz demandant la reconstruction de la salle sur le site de l'ancienne. Celles-ci ayant été prises en considération par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat était tenu de présenter un projet de décret allant dans le sens des motions. C'est pourquoi, après une campagne de forums et de concertation, il a soumis au Grand Conseil un rapport et une demande de crédit de 4 105 000 francs pour le financement des études nécessaires en vue de la reconstruction du site et de la réinstallation du Grand Conseil à la Cité. Le crédit d'ouvrage était estimé à 25 millions de francs. Cependant, au vu de l'état des finances cantonales, le Grand Conseil a suivi la proposition du Conseil d'Etat de refuser ce crédit et de suspendre les études pendant 18 mois. Le Conseil d'Etat se prononcera à nouveau sur cette question au début de l'année 2005.

La publication des cahiers 1, 2 et 3 «Avenir du Site Perregaux» présente les résultats du travail effectué selon une démarche d'ouverture et de partenariat avec les personnalités politiques, les conservateurs du patrimoine, administrateurs, sociologues et représentants de la société civile concernés.

Agglomérations

Schéma directeur de l'Ouest lausannois

Pour répondre aux problèmes de trafic, de pollution et de développement de l'Ouest lausannois, un schéma directeur a été mis en consultation publique dans les communes concernées, d'avril à juin. Il est le fruit de la collaboration intense entre les communes de l'Ouest et l'Etat, initiée en novembre 2000; il concrétise la volonté politique d'élaborer ensemble une base solide pour le développement de l'Ouest lausannois de demain. Les solutions générales proposées visent notamment une amélioration de l'offre en transports publics, une revalorisation des entités paysagères, la maîtrise de l'augmentation du trafic routier et du développement urbain.

Aménagement et transports à Morges

Rendue publique en juin, l'étude sur la problématique de l'aménagement et des transports à Morges montre l'impossibilité de résoudre les problèmes du trafic routier de cette région par des mesures portant uniquement sur les transports individuels. Pour une amélioration à long terme, il s'agit d'influer sur trois domaines interdépendants, soit les transports, l'aménagement du territoire et l'environnement. Les pistes sont: développer les transports publics pour qu'ils prennent en charge une part plus importante des déplacements, concentrer les nouvelles constructions dans des quartiers denses, proches des gares et des haltes bien desservies par les transports publics et limiter l'augmentation de la part des transports individuels à l'aide de mesures telles qu'une séparation et une

Département des infrastructures



Le «Savoie», bateau à vapeur à roues à aubes de la CGN, construit en 1914, sera rénové grâce à l'engagement du Canton à financer sa part des travaux; les cantons de Genève et du Valais participeront également au financement.



Tunnels de Glion: afin de garantir la meilleure sécurité possible pendant la période de trafic bidirectionnel, le système de ventilation du tube «montagne» a été amélioré en septembre 2003.

modération des trafics en fonction des types de déplacements (locaux, urbains, intervilles), une meilleure régulation du stationnement, etc.

Lausanne et Morges: forces regroupées

Dans le cadre de la politique d'agglomération de la Confédération, le département a participé au projet d'agglomération de la région lausannoise dont l'organisation a été remaniée à la fin 2003 par l'intégration du projet Morges. Concrètement, le projet Agglomération Lausanne - Morges proposera un schéma directeur coordonnant urbanisation et déplacements, respectant les principes du développement durable. Pour répondre aux exigences de la Confédération, le document devra proposer une structure, intégrant les différents partenaires, pour la mise en œuvre ainsi que des modalités de financement. Les éléments principaux du projet seront repris dans le plan directeur cantonal, ce qui leur donnera force obligatoire pour les collectivités concernées.

Assainissement des tunnels de Glion

Afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers de la route, d'importants travaux de réfection seront effectués de la mi-avril à la fin novembre 2004 et 2005 dans les tunnels de Glion, mis en service en 1970. Pendant ces deux périodes, la circulation s'effectuera en trafic bidirectionnel dans le tube libre de travaux. Un comité de pilotage, composé de responsables des transports, de l'économie et du tourisme des cantons de Vaud et du Valais, a été chargé de concevoir et de mettre en ceuvre un ensemble de mesures d'ac-



compagnement permettant de maintenir aussi élevée que possible l'accessibilité de l'Est vaudois et du Valais durant les travaux.

Une première fermeture du tube «montagne» en septembre a permis l'installation d'une ventilation de gestion des fumées en cas d'incendie, qui garantit une sécurité optimale durant la première phase de trafic bidirectionnel en 2004. Cette fermeture a permis de tester un certain nombre de mesures d'accompagnement, rassemblées et promues activement sous le nom de «Glion futé».

Autres réalisations et projets marquants

- Route H 144 Villeneuve-Les **Evouettes:** vote du crédit d'ouvrage de 24.74 millions de francs et début du traitement des oppositions.
- Métro M2: après le vote positif de novembre 2002, mise en place de l'équipe chargée de réaliser le projet, dans le cadre de la société du Métro Lausanne-Ouchy et avec l'appui de la direction des tl; approbation des plans par l'Office fédéral des transports et octroi de la concession par le Conseil fédéral
- Améliorations foncières: vote d'un crédit de 41 millions de francs pour les années 2003-2006 et publication du guide «Les démarches foncières en Pays de Vaud».
- Parution de «Jalons»: premier numéro d'une série de publications sur le développement durable qui marque

la volonté du Canton de démystifier ce concept et de rendre visibles les actions qu'il mène. Ce premier numéro porte sur les applications concrètes du développement durable au Service des bâtiments, monuments et archéologie.

• Entretien des immeubles de l'Etat: vote d'un crédit cadre de 20 millions sur quatre ans pour l'entretien du parc immobilier, hormis les domaines hospitaliers et universitaires.

• Plan directeur cantonal: adoption de la démarche de travail pour la deuxième phase, suivie de la préparation et de la tenue de forums de concertation

• Données numériques sur le territoire: présentation au Grand Conseil d'un crédit de 10,4 millions de francs pour la période 2004-2005 permettant de répondre aux demandes croissantes des services

de l'administration, des communes, de la Confédération et des bureaux techniques en données numériques ayant une référence spatiale (+30% par an au cours des six dernières années).

• Territoire rural: aboutissement des démarches entreprises dans le domaine du territoire rural avec la mise au point des directives du Conseil d'Etat, la réactivation de la commission rurale permanente et la publication de guides destinés à un large public.

Grands projets: améliorer la participation publique

En réponse à un postulat parlementaire visant à améliorer la prise en compte des avis de la population lors de l'élaboration des plans d'affectation cantonaux, le Conseil d'Etat a décidé d'élargir le débat et de proposer d'appliquer le principe de la participation publique aux différentes démarches d'aménagement

du territoire et de grands projets ayant des effets sur le territoire (infrastructures de transports, développement de secteurs stratégiques, etc.).

La participation est basée sur cinq principes: bonne représentativité de tous les acteurs, participation publique engagée le plus tôt possible, interactivité avec le public,

transparence du processus d'élaboration du projet et traçabilité des décisions. L'élaboration du plan directeur cantonal sera notamment l'occasion de tester ces méthodes puis de capitaliser les expériences ainsi réalisées, afin d'élargir le principe de la participation à tous les grands projets en lien avec le territoire.



Le Département des finances était composé en 2003 des services/offices suivants (ETP = équivalents temps plein).

Secrétariat général ly compris unité informatique

départementale):	69,8	ETP
Administration des impôts:	642,0	ETP
Finances (+ASF):	34,8	ETP
Personnel:	45,8	ETP
Office du Registre foncier:	<i>7</i> 1,8	ETP
Recherche et information statistiques:	26,8	ETP
Immobilier et logistique:	99,1	ETP

Contrôle cantonal des finances:

18,0 ETP

L'année en quelques chiffres

Le Département des finances gère un certain nombre de budgets transversaux. A ce titre, il gère:

- 2929,0 millions de revenus d'impôts
- 223,0 millions d'amortissements
- 278,4 millions de charges d'intérêt
- 36,1 millions de loyers payés à des tiers
- 2030,8 millions de charges salariales

près une année 2002 de transition, marquée par l'arrivée de Pascal Broulis à sa tête, le Département des finances a engagé ou conduit en 2003 plusieurs réformes déterminantes pour l'avenir du canton et de son administration. La première touche directement les 385 000 contribuables vaudois: le passage à la taxation annuelle des personnes physiques a vécu sa première étape avec la déclaration complémentaire 2001-2002 et la nouvelle formule d'acomptes 2003. Le bouleversement des habitudes fiscales de chacun dans les années à venir implique une profonde mutation de l'Administration cantonale des impôts.

Au plan stratégique, le renforcement de la fonction financière de l'Etat, et de l'analyse des risques en particulier, constitue un enjeu majeur pour le département. Le Service d'analyse et de gestion financières a poursuivi son développement en 2003 avec la création en janvier d'un office de l'Autorité de surveillance des fondations, et le lancement en mai d'un système de suivi des participations de l'Etat dans les entreprises publiques ou privées. Futur tenant en matière financière de la nouvelle Constitution vaudoise, le projet de Loi sur les finances a été mis en consultation en décembre. Il précède ainsi de quelques semaines le projet de loi sur les subventions et de quelques mois celui sur les participations, formant au final un arsenal juridique cohérent et performant.

D'un point de vue plus politique enfin, l'année 2003 a été marquée par la publication du Programme de législature du Conseil d'Etat. Les choix et les actions prioritaires qui y sont inscrits reposent sur une planification financière dont la construction a mobilisé plusieurs services du département. Au vu de ces prévisions, le Gouvernement

juge «irréaliste et même irresponsable de considérer que les déficits pourront être financés par l'emprunt» (PL-p.21). Aussi la planification prévoit-elle différentes mesures financières destinées à modérer la croissance des charges ou augmenter les revenus, pour parvenir à l'équilibre du budget en 2007. Certaines de ces mesures ont été actionnées immédiatement, dans le cadre de la procédure budgétaire 2004.

Impôts: transition et changements en rafale

L'année 2003 se présentait comme une période charnière pour les contribuables vaudois. La déclaration d'impôt 2001-2002 dite «bis» avait pour fonction de clore le système bisannuel en vigueur depuis un demi-siècle. Elle permettait en particulier de déduire les dépenses extraordinaires, d'imposer (pour moitié) les revenus extraordinaires, et déterminait dans certains cas une ultime taxation intermédiaire pour cette période. En outre, la nouvelle formule d'acomptes provisionnels faisait son apparition en 2003: calculés sur la base des revenus 1999-2000 majorés de 8%, ces acomptes étaient ajustables à la hausse ou à la baisse sur demande, lorsque le revenu n'avait pas progressé dans cette proportion. La première taxation annuelle du revenu effectif 2003 s'effectuera pour sa part courant 2004.

Devant l'importance et la complexité des enjeux, le Département des finances a conçu un dispositif d'information peu habituel pour le service public, dont l'un des objectifs était de responsabiliser le contribuable face au nouveau système d'acomptes. Deux dépliants tous ménages, plusieurs vagues d'affichage et d'annonces de presse ont ponctué les premiers mois de l'année. De son côté, l'Administration



Après l'annonce, en automne, des mesures d'économie de l'Etat, le chef du Département des finances Pascal Broulis dialogue par mégaphone avec les manifestants de la fonction publique.

cantonale des impôts (ACI) a mis en place des mesures d'accompagnement du contribuable: séances de formation et d'information, ouverture d'une hotline téléphonique, ou encore permanence d'aide à la déclaration, en collaboration avec le fisc lausannois. Prévue à grande échelle, cette campagne a disposé pourtant d'un budget relativement modeste de 200 000 francs, soit l'équivalent de 52 centimes par contribuable.

Si le passage à la taxation annuelle implique des changements majeurs dans les habitudes du public, il entraîne aussi une réorganisation complète de l'activité du service. L'effectif à peine rehaussé des taxateurs devra absorber dès 2004 l'annualisation du traitement des déclarations, bisannuel jusque-là. Pour y parvenir, l'ACI,

Or de la BNS

Afin de demander à la Confédération le versement direct aux cantons des deux tiers des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale, le Conseil d'Etat a annoncé en février 2003 qu'il proposerait lui-même un projet d'initiative cantonale au Grand Conseil, seul habilité à en déposer la version finale auprès des autorités fédérales. Le Conseil fédéral souhaite préserver durant 30 ans l'avoir spécial constitué par la vente de l'or, et distribuer seulement les revenus du capital, qui pourraient représenter un montant annuel de quelque 500 millions pour les cantons. Les différentes options de répartition seront discutées au Conseil national en Juin 2004. La part qui reviendra finalement au Canton de Vaud sera affectée au remboursement de la dette.

épaulée par l'Unité informatique départementale, introduit un vaste programme de taxation assistée par ordinateur qui sera opérationnel en 2004. Ce système nécessite la numérisation préalable des déclarations établies par les contribuables. Créé dans ce but à Yverdon-les-Bains, le Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI) a été inauguré le 4 décembre 2003, en même temps et sous le même toit que l'Office d'impôt des personnes morales, dont la délocalisation avait été décidée l'année précédente par le Conseil d'Etat.

L'administration fiscale a consacré encore cette année de transition à l'élaboration du contre-projet que le Conseil d'Etat souhaitait opposer à l'initiative populaire pour la suppression de l'impôt sur les successions et donations en ligne directe et entre conjoints. En mars, le département a lancé auprès des communes une consultation qui portait sur trois variantes destinées à alléger le régime successoral sans plomber les finances du canton. Suivant l'avis majoritaire des municipalités, le Gouvernement a retenu en octobre la variante qui prévoit de supprimer l'impôt entre époux et d'élever la franchise d'impôt pour les héritiers directs. Le Parlement a approuvé ce projet en mars 2004 et le peuple a fait de même lors des votations du 16 mai 2004. Le contre-projet adopté se traduira par une perte de quelque 16 millions de francs par année pour l'Etat. Le Conseil d'Etat, conformément à son programme de législature, proposera des mesures visant les hauts revenus pour compenser cette perte.

De l'introduction du système annuel à l'élaboration du contre-projet en passant par d'autres modernisations administratives planifiées dans le cadre du programme Harmonie 2006, les 700 collaborateurs du service ont dû compter de surcroît cette

année avec un important changement à leur tête. Le Conseil d'Etat a désigné en juin M. Philippe Maillard en qualité de nouveau chef de l'ACI. Ce fiscaliste reconnu quitte le secteur privé pour jouer un rôle déterminant dans la politique fiscale du canton, mais aussi au sein de la Conférence suisse des impôts. Pour renforcer la direction du service, le Gouvernement a décidé d'adjoindre au nouveau chef des impôts une valeur confirmée de la gestion administrative en la personne de M. Eric Horisberger, ancien chef de l'Office d'impôt de Lausanne-Ville.

Personnel: directives et ajustements légaux

Fortement sollicité également, le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) a assuré dès le 1 er janvier 2003 **la mise en œuvre** de la nouvelle Loi sur le personnel. Il a émis en particulier les nouveaux contrats de travail pour l'ensemble des collaborateurs à l'exception des enseignants et des collaborateurs des Hospices cantonaux. Cette opération avait pour but de remplacer l'ancienne nomination par une relation contractuelle entre l'employeur et ses employés. Le dispositif légal et réglementaire désormais en place, le service a élaboré l'ensemble des directives, pour permettre aux services une application concrète et correcte des nouveaux articles. Négociées en fin d'année avec les associations du personnel, ces directives ont été adoptées par le Conseil d'Etat et sont en vigueur depuis le début 2004.

En outre, le SPEV a dû proposer en septembre des modifications de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. En effet, la CPEV n'a pas échappé à la crise généralisée du secteur de la prévoyance

Département des finances

professionnelle en 2001 et 2002. Son exposition aux fluctuations toujours plus marquées des marchés boursiers entraîne une accentuation du risque financier pour l'Etat, qui garantit le rendement de ses capitaux. Le Conseil d'Etat puis le Grand Conseil ont statué sur une modification de la mise en action de cette garantie, un report dans le temps du plan complémentaire pour les salaires élevés et de nouvelles modalités d'indexation des rentes. Convaincu que ces dispositions dites «conjoncturelles» ne seront pas suffisantes pour assurer l'équilibre financier à long terme de la Caisse, le Gouvernement présentera des mesures d'ordre structurel dans un proche avenir.

Finances: sécurité renforcée et analyse du risque

Le Conseil d'Etat nouvellement élu a décidé le transfert de l'Autorité de surveillance des fondations (ASF) du DIRE au DFIN dès le 1 er janvier 2003. Pour l'office créé à cette occasion et rattaché au Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI), il s'agit de compléter la mission de contrôle juridique par un suivi des risques financiers. Le canton de Vaud compte 1400 fondations, dont 280 caisses de pensions, et toutes doivent soumettre leurs comptes annuels à la surveillance de l'ASF. Entré en fonction en mai 2003, le directeur du nouvel office, M. Dominique Favre, a mis en place immédiatement un programme d'action intensive sous le nom de ARC pour Analyse, rattrapage et classement. Près de la moitié des dossiers en suspens ont été traités à fin décembre 2003, et le programme devrait s'achever en septembre 2004.

Créé également au sein du SAGEFI, le secteur de gestion du risque financier a élaboré durant l'année **un système de** suivi des participations de l'Etat dans des entreprises publiques et privées. Le Canton possède des actions et des parts sociales dans près de 90 entreprises. Ce patrimoine est concentré pour l'essentiel dans la BCV et le groupe CVE/Romande énergie, mais s'étend aussi dans les transports publics, au chauffage à distance et au traitement des déchets. Le brutal ralentissement économique de 2001 et le besoin de provisions de la BCV ont mis en évidence les risques courus par l'Etat sur certains de ses engagements. En attendant de présenter en 2004 une nouvelle loi en la matière, le Conseil d'Etat a voulu introduire un suivi concret des participations. Le dispositif qui complétera la future législation instaure des normes de comptabilisation et de représentation, des indicateurs pour suivre l'évolution, ainsi qu'un rapport annuel pour informer le Gouvernement et le Parlement.

En collaboration avec le Secrétariat général du département, le SAGEFI a élaboré encore le projet de nouvelle Loi sur les finances (Lfin). La législation actuelle a fait l'objet d'une révision en 1996, qui a abouti notamment à la création du Contrôle cantonal des finances. Un premier projet de réforme complète a été présenté en 2001. Mais les travaux de l'assemblée constituante menés parallèlement ont interrompu le processus. Le projet mis en consultation en décembre 2003 intègre les nouvelles dispositions constitutionnelles relatives au financement des charges nouvelles et à l'assainissement des finances (art. 163 et 165 Cst-VD). Il entend améliorer la qualité et la transparence des comptes de l'Etat et permettre une meilleure interprétation des résultats. En outre, la nouvelle législation précisera les compétences des différentes entités de l'Etat, accroissant en particulier la responsabilité des départements et des services face au suivi périodique du budget.

De plus, le Service d'analyse et de gestion financière a eu pour tâche de présenter pour la première fois l'Etat de Vaud au rating de l'agence de notation Standard & Poor's. Pour prêter des fonds aux collectivités publiques souvent affaiblies ces dernières années, les investisseurs financiers exigent désormais cette notation, qui traduit le degré de solvabilité des débiteurs et influence le coût des emprunts. Le 1^{er} mai 2003, l'agence a attribué à l'Etat de Vaud la note «A», qui reflète selon sa définition «une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques». Concrètement, le déficit récurrent, la faible capacité d'autofinancement et le niveau élevé de la dette expliquent ce médiocre résultat, qui place le Canton au dernier rang des collectivités publiques de Suisse.

Comptes et budget: des mesures pour contenir le déficit

Les comptes 2003 de l'Etat de Vaud présentent un déficit de 385,3 millions de francs, soit 228 millions de plus que prévu au budget. Trois constats se sont imposés à la clôture de l'exercice: d'abord, les charges effectives ont été inférieures de 1 % aux dotations budgétaires, ce qui confirme la maîtrise accrue de l'administration dans l'utilisation du budget. Ensuite, les recettes fiscales ont enregistré un manque à gagner de 312 millions par rapport aux prévisions: le passage au système annuel pour les personnes physiques n'a pas produit pour l'instant l'effet financier escompté, tandis que l'absence de la relance économique annoncée a lourdement péjoré l'impôt des sociétés. Enfin, les dépenses ont progressé de 5,6% par rapport à 2002: pour faire face à la croissance démographique dans



A proximité de l'Université, à la route de Chavannes, à Lausanne, 280 logements pour étudiants ont pu être construits sur un terrain que l'Etat a mis à disposition de la Fondation Maisons pour étudiants. Dans le cadre d'une opération immobilière conduite par le Service immobilier et logistique, une importante partie de la même parcelle (derrière les bâtiments sur la gauche de la photo) a été vendue et permettra la réalisation de 117 logements.

les secteurs demandeurs de prestations (enseignement, sécurité, santé et social), l'Etat a dépensé 236 millions de plus que l'année précédente.

Rendus publics le 19 mars 2003 par le Conseil d'Etat, le programme de législature et sa planification financière ont servi de base à **l'élaboration du budget 2004**. Mais la dégradation au printemps de la situation économique a provoqué une révision à la baisse des prévisions fiscales. Le Conseil d'Etat a tenu cependant à respecter la planification, qui vise l'équilibre des finances cantonales à l'horizon 2007. Pour y parvenir, il a remanié le calendrier de son Programme de législature, étalant dans le temps la réalisation de projets coûteux et avancant certaines mesures destinées à réduire les dépenses ou à augmenter les recettes. Dans le cadre de la stabilisation du personnel administratif en particulier, il a prévu de ne pas repourvoir 100 postes par année pendant trois ans. Les négociations et les arbitrages conduits tout au long de l'été ont abouti à une véritable «symétrie des efforts demandés» aussi bien à l'administration et au personnel de l'Etat qu'aux secteurs subventionnés et aux contribuables les plus aisés. Au final, le Grand Conseil a adopté en décembre un budget qui prévoit pour 2004 un déficit de 168 millions de francs, conformément à la planification financière.

Dans les autres services et offices du département...

Le Secrétariat général a réorganisé entièrement en 2003 la fonction des ressources humaines au sein du Département des finances. Toutes les forces dans ce domaine, réparties jusqu'alors dans différents services, ont été regroupées dans une unité départementale (URH), rattachée directe-

ment au Secrétariat général et installée depuis octobre dans ses locaux de la rue de la Paix. Ce réaménagement vise d'une part à augmenter l'efficacité et la cohésion départementale en matière de ressources humaines, et d'autre part à introduire une politique départementale dans le domaine du recrutement et de la mobilité. Mme Dominique Errassas, jusque-là responsable RH de l'Administration cantonale des impôts, a été nommée responsable de la nouvelle URH. Son équipe est composée de six personnes déjà expérimentées.

Le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) a intégré en janvier 2003 l'ensemble de l'activité statistique de la Ville de Lausanne. Ce transfert sous forme de mandat permet à la statistique lausannoise de bénéficier des infrastructures du service cantonal, qui dispose pour sa part d'un savoir-faire supplémentaire en matière communale. Créée à cette occasion, la section Statistique Lausanne a inauguré en août une série de publications intitulée Communication statistique Lausanne. Cette nouvelle collection complète celle de Communication statistique Vaud, éditée depuis 2002 par le service cantonal. En outre, le SCRIS a débuté l'exploitation des résultats du recensement de la population 2000, en produisant notamment un système de fiches d'information statistique à l'intention de chacune des 382 communes vaudoises.

Le Service immobilier et logistique (SIL) a procédé en 2003 à d'importantes ventes de parcelles appartenant à l'Etat. Dans le cadre de la gestion du parc immobilier de l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat a opté pour une stratégie visant à ne maintenir dans le patrimoine du Canton que les immeubles utiles à l'accomplissement de ses tâches et de ses missions. Une liste de parcelles qui ont trouvé preneurs a été établie, permettant un développement

économique au travers de projets de logements, comme sur le site lausannois de la Bourdonnette par exemple. Le projet de gestion et de valorisation des déchets produits par l'administration vaudoise s'est poursuivi par l'équipement des sites pilotes. L'accueil positif du personnel, en particulier le tri opéré par celui-ci à la source, a permis de maintenir les coûts d'élimination au niveau de l'année 2000.

Le Registre foncier vaudois a poursuivi en 2003 l'objectif initié dix ans auparavant de regrouper les bureaux de district. Après Grandson et Yverdon en 1993, Payerne et Avenches, Oron et Moudon, Cossonay et Echallens en 1998, c'était au tour de Rolle et Aubonne de fusionner au 1er juillet leur registre foncier, à l'occasion de deux départs à la retraite simultanés. Une économie substantielle a résulté de ce regroupement, qui ne préjuge en rien du nouveau découpage constitutionnel et de la future répartition territoriale du Registre foncier, qui découleront de l'application de la nouvelle Constitution vaudoise.

Le Contrôle cantonal des finances (CCF) enfin, a connu lui aussi en 2003 un important changement à sa tête. Le Conseil d'État a licencié le 12 mai avec effet immédiat le chef du CCF. Il a désigné à la direction conjointe et ad intérim du service MM. Pierre-André Romanens et Thierry Bonard, tous deux adjoints depuis plusieurs années de l'ancien chef. Le Gouvernement a voulu adjoindre à cette équipe l'appui d'un spécialiste du contrôle des finances d'une autre collectivité publique, en la personne de M. Michel Poirier, chef du Service de l'inspection des finances du canton de Neuchâtel. Cette initiative a été prise au regard de l'étroite collaboration déjà en place entre le Contrôle vaudois et son homologue neuchâtelois. Les deux gouvernements ont signé à cet effet une convention pour la durée de l'intérim.

Département des institutions et des relations extérieures

Le Département des institutions et des relations extérieures comprenait, au 31 décembre 2003, les services et institutions suivants qui totalisent 914,2 ETP (équivalents temps plein).

Chancellerie/ Grand Conseil/ UCA	44,4 ETP
Secrétariat général auxquels s'ajoutent: • Office des Affaires	28,1 ETP
extérieures:	6,0 ETP
Justice, intérieur et cultes/ Ministère public:	504,5 ETP
Affaires culturelles:	176,8 ETP
Direction, planification et stratégie informatique:	37,5 ETP
Population:	116,9 ETP

L'année 2003 en quelques chiffres

Total des recettes DIRE: 116,8 millions de francs, dont 84,4 millions pour l'asile.

Total des charges DIRE: 322,3 millions de francs, dont

- 41,5 millions pour les affaires culturelles
- 61,3 millions pour les cultes
- 43,2 millions pour la Direction, planification et stratégie informatique
- 116,6 millions pour le Service de la population dont 96,6 millions pour l'asile

e Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) a fonctionné en 2003 dans sa nouvelle composition après avoir repris courant 2002 l'informatique cantonale (DPSI) et la FAREAS. Suite au départ de M. J-F. Bastian — nommé délégué du Conseil d'Etat à la mise en œuvre de la nouvelle Constitution – un nouveau secrétaire général du département a été désigné en la personne de M. Serge Terribilini. Le Service des affaires extérieures a été transformé en office suite au départ à la retraite de son chef, M. Jean-Pierre Hocké. Trois postes de délégués du Conseil d'Etat aux affaires extérieures ont été alloués à cet office afin de répondre aux exigences de défense des intérêts vaudois, tant sur le plan confédéral qu'intercantonal.

Le canton mène des réformes importantes

Dans le cadre de la réforme de l'ordre judiciaire, la Justice de paix opère une mue importante et sera regroupée d'ici le 1 er octobre 2004 en 8 ressorts suivant un découpage basé sur les districts et non plus sur les cercles. Au mois de mars 2003. les premiers locaux à Yverdon-les-Bains ont été ouverts; ont suivi ceux d'Orbe en mai, Payerne en juin, Aigle en octobre et Nyon en novembre 2003. L'inauguration des locaux de Vevey, Lausanne et Morges viendront clore, en octobre 2004, cette réorganisation territoriale. Les changements portent également sur les attributions des juges de paix qui auront de nouvelles compétences en matière successorale, à l'exception des inventaires fiscaux qui seront transférés à l'administration cantonale des impôts. Les juges ne se prononceront plus sur les amendes civiles, poursuivies désormais par les autorités municipales. Ils seront compétents pour tous les procès pécuniaires portant sur des valeurs inférieures à 8000 francs ainsi que dans les procédures sommaires en matière de poursuite. Autre innovation, les juges de paix, les greffiers et tout le personnel seront rétribués par traitement par l'Etat et incorporés dans ses effectifs.

Pour répondre aux nouvelles dispositions du Code civil suisse, une nouvelle organisation territoriale de l'état civil a été décidée réduisant le nombre d'arrondissements de 57 à 15. Cette réorganisation territoriale répond également aux objectifs du projet fédéral Infostar – INFOrmatisiertes STAndesRegister – qui consiste à informatiser tous les offices; à signaler que la plupart des salles de mariage les plus utilisées seront maintenues. Ces mesures ont comme principal but de moderniser et harmoniser l'état civil, par l'informatisation des registres, et professionnaliser la branche en fixant à 40% le taux minimum d'occupation des officiers de l'état civil. Ceux-ci ne seront plus rémunérés selon le système des émoluments mais intégrés aux effectifs du personnel cantonal.

Un chef de projet pour la mise en place du découpage territorial (DECTER) a été engagé au DINF. Il est chargé de mener à bien les réflexions liées à la réorganisation des districts selon les vœux de la nouvelle Constitution qui fixe le nombre des futurs districts dans une fourchette de 8 à 12.

Plusieurs démissions de préfets, pour cause de départ à la retraite, ont été enregistrées dans le courant de l'année. Le Préfet de Cossonay, M. Robert Chanson, a quitté ses fonctions en octobre et a été remplacé par M. Jacques Bezençon, syndic de Penthaz. Les préfets du district d'Aubonne et du district de la Vallée de Joux ont annoncé en novembre leur prochain départ pour le printemps 2004, les procédures de recru-



Dans la salle du Conseil communal de Lausanne qui a accueilli la première séance du Grand Conseil en 1803, le Conseiller d'Etat Pierre Chiffelle (au centre) entouré par Jean-Francois Bastian (à gauche) et Bernard Voutat (à droite), présente la nouvelle Constitution vaudoise quelques jours avant son entrée en vigueur le 14 avril 2003.

tement ont été lancées. Le Conseil d'Etat tient à remercier très chaleureusement ces trois personnes qui ont servi avec engagement et dynamisme le canton et leur souhaite une belle retraite.

La démarche EtaCom arrive à son terme

Dans le cadre de la redéfinition des tâches entre le Canton et les communes, le processus EtaCom a débouché sur le transfert des points d'impôts des communes à l'Etat afin de financer durablement les nouvelles tâches qui lui incombent, en particulier dans les domaines scolaires et de la justice. Le processus dit de «bascule» des points d'impôts a pour but de régler la question des répartitions des charges et des recettes entre les parties par le biais d'une opération financière équilibrée dès le 1er janvier 2004.

La bascule a permis de supprimer le compte de régulation instauré durant le processus et le Fonds Bavaud lié à l'aide scolaire. Il est utile de rappeler que la démarche EtaCom, voulue par le Grand Conseil, avait pour but de redéfinir les tâches entre les communes et l'Etat en améliorant les prestations publiques, en réduisant les coûts financiers globaux, en simplifiant et clarifiant la répartition des tâches et en octroyant une plus grande liberté de décision aux communes. Il s'agissait aussi de réduire les disparités fiscales en rapprochant les taux d'impôts communaux. Plusieurs problèmes n'ont pu être résolus durant la démarche EtaCom qui a pris fin début 2004; en particulier ceux liés aux transports scolaires, à l'enseignement non professionnel de la musique et aux charges de villes centres qui devront être réglés par d'autres moyens, notamment par la révision des péréquations.

Sur le plan des communes vaudoises, l'Etat a dû intervenir dans deux situations particulières. Auprès de la Commune de Chavannes-près-Renens pour qui un prêt du canton et un soutien par le biais du Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC) ont été nécessaires dans le courant de l'année. En décembre, la commune, grâce aux démarches d'assainissement de ses finances, a pu faire face à ses obligations pour l'année 2003.

La commune de Bougy-Villars a vu la démission de ses autorités motivée par un manque de soutien, une rupture de confiance et une remise en question de ses actions et projets par son Conseil général. Cette crise a nécessité l'intervention de l'Etat pour constater la nullité de l'arrêté communal d'imposition. De nouvelles élections ont eu lieu début 2004.

Du nouveau au niveau des droits politiques

Le vote par correspondance, introduit en juin 2002, remporte un vif succès. Le taux de participation a gagné de l'ordre de 25% et plus de 90% des votants utilise le vote par correspondance.

L'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux étrangers sur le plan communal constitue une des innovations les plus importantes de la nouvelle Constitution. Ce droit est entré en vigueur le 1 er janvier 2004. Plus de 80 000 personnes étrangères résidant en Suisse au moins depuis 10 ans et au moins depuis 3 ans dans le canton peuvent exercer leurs droits politiques au sein des corps électoraux de leur commune de domicile; ce droit existe également dans les cantons de Neuchâtel, du Jura et d'Appenzell Rhodes intérieures, auxquels il faudra bientôt ajouter Fribourg, puisque la nouvelle Constitution cantonale adoptée

ce printemps par le peuple fribourgeois prévoit une disposition semblable. L'Etat s'est mobilisé, aux côtés des communautés étrangères, en éditant un dépliant «mode d'emploi» adressé personnellement à tous les ayants droit. A noter qu'une initiative populaire ayant pour but de supprimer ce droit n'a pas abouti, faute d'avoir pu collecter les 12000 signatures nécessaires.

Suite à la démission du conseiller d'Etat Philippe Biéler, une élection complémentaire au Conseil d'Etat a été mise sur pied en automne. Le premier tour a vu arriver en tête le candidat François Marthaler du Groupement Les Verts. Malgré le retrait de tous les candidats après le premier tour, un deuxième tour a dû être organisé car une nouvelle candidature a été déposée au dernier moment. Au terme de ce deuxième tour, François Marthaler été élu le 30 novembre 2003 avec plus de 86% des voix; il est entré en fonction comme chef du Département des infrastructures le 1 er janvier 2004.

Asile et migration: de nouveaux défis

La mise en œuvre par les cantons de la politique fédérale sur l'asile (LAsi) présente un certain nombre de difficultés. La question de l'hébergement a beaucoup occupé le département et la Fondation vaudoise pour l'accueil et l'hébergement des requérants d'asile (FAREAS). Une pénurie générale de logements a frappé le canton en 2003; l'hébergement des requérants d'asile s'en est trouvé encore plus difficile.

Faute de place, de nombreux requérants, pour la pluspart de jeunes célibataires, ont dû être logés momentanément dans six abris de protection civile du canton. L'insécurité dans les centres d'accueil et les

Département des institutions et des relations extérieures



Le petit dépliant édité à l'occasion de l'octroi du vote aux étrangers sur le plan communal



Le centre de formation de la FARFAS

conditions difficiles de séjour ont contraint la FAREAS à renforcer la sécurité. De nouvelles règles pour lutter contre les incivilités ont été appliquées. Par ailleurs, une politique de fermeté a été conduite envers les requérants violents et délinquants; ce type de problème ne concerne heureusement qu'une toute petite minorité de requérants d'asile.

Par ailleurs, le canton de Vaud a fait usage de mesures offertes par l'Office fédéral des réfugiés (ODR), dites «circulaire Metzler», pour présenter environ 1600 cas en réexamen en vue d'obtenir une admission provisoire. Ces dossiers font l'objet de discussions entre le canton et les autorités fédérales. Le conseil d'Etat a bon espoir de pouvoir régulariser les dossiers de requérants d'asile déboutés qui séjournent dans le canton depuis de nombreuses années. Le gouvernement s'engage à exécuter les renvois pour les dossiers déboutés. Le canton a mis sur pied un programme d'aide au retour sous forme d'un montant versé au

départ, et pour certains pays, sous forme d'un accompagnement dans leur région d'origine.

Afin d'opérer un rapprochement entre la FAREAS et l'Etat, une réflexion est conduite pour définir quelles seraient les conditions de transformation de la FAREAS, actuellement fondation de droit privé, en institution de droit public. Cette mutation impliquera une clarification des prestations délivrées par l'institution et une amélioration du système de gestion et de contrôle interne.

Concernant le dossier des clandestins, le Conseil d'Etat s'est prononcé sur un certain nombre de mesures et a décidé de maintenir le moratoire de fait permettant aux clandestins d'attendre le résultat de leur demande de régularisation sans risque de renvoi. Ces mesures visent principalement à assurer aux clandestins l'accès à l'assurance obligatoire de base et à la scolarisation de leurs enfants. La régularisation du statut de clandestins dépend principalement de leur durée de séjour, de leur capacité d'intégration et de leur autonomie financière.

Les institutions culturelles cantonales évoluent

En 2003, le dossier qui aura occupé une part prépondérante dans le domaine culturel aura sans conteste été le projet de nouveau Musée des Beaux-Arts. Plusieurs étapes ont été franchies, dont l'élaboration d'un Plan d'affectation cantonal (PAC) notamment.

Les sondages géologiques, effectués en basses et hautes eaux, ont confirmé le niveau et le type de pollution qui caractérisent les remblais utilisés dans les années soixante pour constituer la parcelle de Bellerive, et les conditions de faisabilité du projet ont été précisées.

La Ville de Lausanne a entamé des discussions avec des représentants des utilisateurs de la parcelle, afin de dégager des solutions pour la cohabitation future.

Le projet de programmation du musée a été élaboré; il constituait une des bases indispensables à la rédaction du règlement du concours d'architecture, lancé en mars 2004.

Le Conseil d'Etat apporte un soin particulier à la communication et à l'information sur ce projet d'intérêt général. Il lui importe donc de tenir informée la population de l'avancement de ses travaux; raison pour laquelle il a notamment organisé le 18 septembre 2003 une rencontre entre les médias et les trois représentants des partenaires du projet: le chef du Département, M. Jean-Jacques Schilt, Conseiller municipal en charge de la Direction de la Culture, des sports et du patrimoine de la Ville de Lausanne, et M. Jean-Jacques Cevey, qui représentait à cette occasion la Fondation pour la création d'un nouveau Musée des beaux-arts, soit les partenaires

Décret pour le référendum contre le paquet fiscal

En juillet 2003, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil, qui l'a suivi, un décret confirmant son intention de participer à un référendum des cantons contre le paquet fiscal de la Confédération, suivant ainsi la recommandation de la Conférence des gouvernements canto-

naux. Cette décision est historique car le droit de référendum des cantons, inscrit dans la Constitution fédérale, n'avait jamais été utilisé jusqu'ici. Le paquet fiscal des Chambres fédérales aurait mis gravement en danger les finances cantonales et représenté à terme (en 2009) une perte d'environ 190 millions de francs pour l'Etat et 70 millions de francs pour les communes. Onze cantons ayant accepté dans les délais de participer au référendum, le paquet fiscal a été soumis au vote populaire en mai 2004 et très nettement rejeté par le peuple suisse.



Le site retenu pour le projet de nouveau Musée des Beaux-Arts (nMBA).

privés. Depuis lors, chaque étape franchie a fait l'objet d'une information.

Au chapitre des musées cantonaux, signalons également qu'un crédit d'étude pour la rénovation du Musée de zoologie a été dégagé. Par ailleurs, une importante étude a été menée à chef, concernant le problème de l'extension des espaces des Archives cantonales vaudoises: l'option retenue a été celle de la densification des cellules de stockage, par l'installation dans les magasins existants, d'armoires mobiles en lieu et place des étagères actuelles. Ce projet repose sur une évaluation très rigoureuse des besoins à long terme de l'institution, gardienne de la mémoire de l'administration cantonale. Ce dossier doit déboucher sur une demande de crédit d'étude en 2004.

Une importante réflexion sur l'harmonisation de l'informatique des musées cantonaux et des Archives cantonales a été initiée. En effet, l'informatique «métier» de ces institutions est dangereusement obsolète et hétérogène, et les informaticiens, comme les responsables mêmes des institutions, ont tiré la sonnette d'alarme.

Dans le domaine du soutien à la culture vivante, le dossier de la danse a fait l'objet de contacts particuliers entre les représentants de l'Etat et ceux des milieux professionnels. Chacun s'accorde à constater que la danse est le parent pauvre des domaines artistiques soutenus par les collectivités publiques, tant du point de vue de la création, de la diffusion que de la formation. Sur le plan vaudois, un effort est fait pour améliorer les moyens mis à disposition de la création chorégraphique. C'est ainsi que les deux contrats de confiance «danse» sont aujourd'hui d'une valeur de 60 000 francs par an.

Informatique: au service de tous

L'informatique cantonale, en cette première année de la nouvelle législature durant laquelle la DPSI (Direction, planification et stratégie informatique) a été transférée du DFIN au DIRE (jusqu'au 31.12.03), a initié différentes opérations de consolidation.

Ainsi, elle a lancé la réalisation d'un environnement de cartographie des applications informatiques, mis en œuvre des outils centraux d'inventaires et poursuivi le déploiement d'un environnement commun de gestion de projets. Par ailleurs, une étude de fond sur l'organisation informatique cantonale a été amorcée, visant à en fixer les lianes directrices futures, tenant compte des objectifs de rationalisation et de modernisation du programme de législature.

Sur le plan opérationnel, le support central aux utilisateurs a été amélioré, avec une redéfinition de plusieurs procédures et la mise en œuvre d'un nouvel environnement dédié à la centrale d'appel, intégrant en particulier les informations gérées par les outils d'inventaire. Les documents contractuels (accords de niveaux de service) fixant les relations de l'Etat de Vaud avec le prestataire externe chargé de l'exploitation informatique (Bedag) ont été partiellement restructurés. Par ailleurs, une étude de migration et d'harmonisation de la plate-forme bureautique a été menée. Enfin, la consolidation et le déménagement du principal centre de calcul ont été analysés.

Informatique fiscale

Dans le domaine des projets applicatifs, l'introduction de la fiscalité postnumerando a mobilisé un grande part des ressources. Le Service des automobiles a introduit les systèmes fédéraux de gestion du parc

automobile et de production des nouveaux permis de conduire au format carte plastique; il a aussi entériné le choix de la solution de remplacement de l'application Auto actuelle (application Viacar du canton d'Argovie utilisée par plusieurs autres cantons suisses). Le Service du personnel poursuit le projet de renouvellement du système de gestion des ressources humaines. Plusieurs services (DSAS, DSE, DINF, DIRE et DFJ) ont mené ou initié des démarches de type schéma directeur. La géomatique a vu les premières évolutions de son infrastructure informatique. Un nouveau système d'information a accompagné la réorganisation des justices de paix. D'autres projets et applications ont connu des évolutions plus ou moins importantes (DIRE-Votelec, DFJ-Radeo, DEC-Registre des entreprises,...).

Télécommunications

Du côté des télécommunications, une grande opération de transfert de la téléphonie fixe vers la technologie VoIP a débuté: les téléphones sont ainsi intégrés à l'infrastructure informatique, les conversations transitent par le réseau cantonal vaudois, et les centraux téléphoniques disparaissent.

Le CCT (Centre cantonal des télécommunications) a entrepris une grosse extension du réseau cantonal en vue d'y relier toutes les écoles de l'enseignement obligatoire, qui, suite à la démarche EtaCom, passent de la compétence communale à celle du

Les projets susmentionnés ont été mis en œuvre en parallèle aux activités croissantes de coordination, de pilotage et de gestion (processus budgétaire, processus décisionnel relatif aux projets et activités informatiques, ...), impliquant les départements, le CE et les organes du GC (CSI-GC en particulier).

Constitution

50 lois, c'est l'immense chantier législatif qu'impose la nouvelle Constitution votée par le peuple vaudois le 22 septembre 2002 et entrée en vigueur le 14 avril 2003. La mise en œuvre de ces nombreuses innovations, en moins de cina ans, modifiera l'organisation de nos institutions et leurs relations avec les habitants de notre Canton. Compte tenu de l'importance et de la complexité de la tâche, une cellule d'appui a été créée à cet effet. L'année 2003 a vu l'organisation de ce chantier, la planification des travaux législatifs et, déjà, la réalisation de plusieurs projets importants.

Au début de l'année 2003, le Conseil d'État a remis au Grand Conseil un rapport sur le programme législatif et un projet de décret sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

Le rapport sur le programme législatif identifiait les délais impératifs, en analysait l'impact sur la législation cantonale et faisait l'inventaire des travaux législatifs impérativement requis.

Le décret, que le Grand Conseil a adopté le 2 juillet 2003, reconnaît que la planification et la préparation des lois incombent au Conseil d'Etat.

Le programme et la planification des travaux législatifs

Le 25 septembre 2003, le Conseil d'Etat a remis au Grand Conseil un rapport sur la planification des travaux législatifs de mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 qui a constitué le véritable coup d'envoi de la réforme.

Ce rapport présente le programme des travaux, qui comprend tous les objets législatifs qui sont ou seront traités (plus de cinquante), en distinguant entre les adaptations juridiquement indispensables (périmètre restreint) et celles mettant en œuvre des mandats spécifiques de la Constitution, voire plus largement s'appuyant sur celle-ci (périmètre élargi).

Il présente ensuite la planification de ces projets de lois, qui tient compte de trois contraintes: le respect des délais fixés par la Constitution, la cohérence entre les lois et le souci de lisser les travaux dans le temps, pour assurer la faisabilité de l'opération.

Elle repose aussi sur plusieurs options, dont les principales sont:

- L'échelonnement des travaux législatifs durant la présente législature, dont le terme est prévu le 30 juin 2007.
- L'entrée en vigueur avec la prochaine législature des lois organisant les institutions (Grand Conseil, Conseil d'Etat et Tribunal cantonal).
- La mise en vigueur le 1 er janvier 2004 des droits politiques communaux désormais reconnus aux personnes étrangères.
- Le redécoupage des districts suffisamment tôt pour que les nouveaux districts constituent les arrondissements électoraux pour l'élection du Grand Conseil au printemps 2007.
- Le souci de ne pas privilégier systématiquement les lois exigées par les règles institutionnelles de la Constitution (organisation de l'Etat, ses organes et

leurs relations) au détriment des projets intéressant plus directement les habitants du Canton.

2003: les premiers travaux législatifs sous toit

Plusieurs projets ont déjà abouti:

- La loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) a été révisée pour aménager les droits politiques des personnes étrangères sur le plan communal, qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2004.
- Une nouvelle loi concernant l'élection des membres vaudois du Conseil des Etats a concrétisé l'interdiction, nouvelle, d'être à la fois membre du Conseil d'Etat et député aux Chambres fédérales.
- Une nouvelle loi sur le règlement des conflits collectifs adapte notamment la législation à l'article 23 Cst-VD (garantie de la liberté syndicale).
- Une importante révision de la législation sociale a permis de concrétiser le caractère en principe non-remboursable de l'aide sociale et l'intégration des personnes handicapées.
- La loi sur le personnel de l'Etat de Vaud a été adaptée pour permettre à un collaborateur de l'Etat d'être assesseur au Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.

Les valeurs fondamentales et celles du service public

La nouvelle Constitution contient des règles impératives, mais aussi des valeurs et des principes qui concernent des aspects fondamentaux du service public comme la diligence, la transparence, l'égalité, l'accessibilité, la qualité, l'adaptation et la continuité et affectent les relations entre les



Ouvert en 2003 à l'adresse www.dire.vd.ch/constitution, le site internet de la Constitution donne un accès aux sources et permet à chacun de suivre pas à pas la démarche de mise en œuvre de la loi fondamentale, avec les travaux gouvernementaux et parlementaires.

institutions publiques et les personnes. Des actions ont été menées sur ce thème:

Le Programme de législature

Nombre d'actions du Programme de législature 2003-2007 s'inscrivent dans cette optique et le cas échéant participeront à la mise en œuvre de la Constitution, lorsqu'elles contribuent à la réalisation de mandats dans des domaines comme la politique coordonnée des transports et des communications, le maintien des patients à domicile, la mise à disposition de logements, la célérité de la justice, la préservation des bases physiques de la vie et la conservation durable des ressources, le respect de l'équilibre entre régions, la reconnaissance du bénévolat ou encore l'information du public.

La communication

La communication aide à la mise en œuvre de la Constitution dans les domaines qui n'appellent guère de nouvelles lois mais en constituent néanmoins un aspect important. Elle s'est déployée dans deux directions:

- Ouverture du site internet de la Constitution, contenant une importante documentation et informant sur l'avancement des travaux, et d'un site dédié aux enfants.
- Plusieurs actions ont été menées en relation avec les manifestations du Bicentenaire pour sensibiliser la jeunesse aux droits fondamentaux et aux valeurs que prône la Constitution, notamment au Comptoir et dans les écoles.

Education à la citoyenneté et vote par correspondance

La Constitution invite l'Etat et les communes à préparer les enfants et les jeunes à la citoyenneté, notamment en assurant leur formation civique. A l'occasion de la célébration du Bicentenaire, le Département de la formation et de la jeunesse a lancé une série d'actions visant à poser les premiers jalons d'un nouvel enseignement structuré de la citoyenneté dans les écoles.

Le vote par correspondance généralisé, introduit à mi-2002 et développé pour l'élection du Conseil national en automne 2003, sert le mandat d'encourager et de faciliter l'exercice des droits politiques : il a permis une forte hausse de la participation des citoyens vaudois, qui sont désormais un quart plus nombreux à voter.

Les modalités de la participation publique aux grands projets, qui ont été précisées dans un rapport du Conseil d'Etat dont le Grand Conseil a pris acte à fin 2003, s'inscrivent dans l'obligation que la Constitution fait désormais à l'Etat et aux communes d'informer la population de leurs activités et de publier leurs projets de manière à permettre la discussion publique.

Les travaux vont bon train: modernisation du Grand Conseil, Cour constitutionnelle,...

Périmètre restreint

Les principaux projets législatifs sont d'ores et déjà en chantier et le Grand Conseil se prononcera prochainement sur les objets impératifs suivants:

- L'organisation des services du parlement.
- La mise en place de la Cour constitutionnelle.
- La simplification et l'accélération de la procédure de naturalisation, et l'introduction d'un droit de recours.
- L'adaptation de la législation sur les communes aux nouvelles règles en matière de fusions, de collaboration

- (agglomérations, fédérations), de péréquation et d'initiative.
- Le droit financier, avec les lois sur les finances, sur les subventions et sur les participations.
- La mise en place de la Cour des comptes.
- De nouvelles règles sur l'exercice des droits politiques concernant notamment les droits populaires, la réintégration des personnes interdites et les procédures de révision de la législation.
- Le partenariat enregistré (PACS), servant la garantie du libre choix de la forme de vie en commun.
- La suppression de la Cour civile du Tribunal cantonal en raison du principe de la double instance judiciaire sur le plan cantonal.

Périmètre élargi

Les projets concrétisant un mandat constitutionnel qui seront soumis prochainement au Grand Conseil concernent les établissements médico-sociaux, l'accueil de la petite enfance, la répartition des requérants d'asile dans le Canton, l'exercice des activités économiques, le marché de l'électricité, le développement régional, les bourses, l'énergie, l'intégration des étrangers et l'emploi.

Une rénovation ambitieuse

La nouvelle Constitution est animée par une ambition forte: celle de rénover, régénérer notre canton par la réorganisation de ses institutions et une nouvelle lecture des relations entre l'Etat et les gens. Sa mise en œuvre est un temps fort de l'actuelle législature. Elle demande de tous un effort particulier, qui est à la hauteur de cette ambition.

Ministère public

Personnel (effectif au 31 décembre 2003) Magistrats et personnel en activité (ETP = équivalents temps plein) Personnes Personnes ETP Procureur général et ses substituts 8,0 7,00 Administration 7,0 5,95 Totaux 15,0 12,95

I année 2003 a vu, fin juin, le départ de M. le substitut Franz Moos. Celui-ci quitte le Ministère public après plusieurs années d'activité au Parquet et à l'instruction pénale, ayant choisi d'orienter sa carrière vers l'humanitaire (CICR). Il a été remplacé dès le 1^{er} juillet 2003 par M. Daniel Stoll, de retour après avoir effectué son stage d'avocat. Mme Sylvie Giroud Walther est en congé jusqu'au 29 février 2004. Pour faire face aux obligations découlant de la préparation d'un procès hors du commun qui aura lieu durant deux mois et qui mobilisera le Procureur général et un substitut en mars et avril 2004, un renfort a été octroyé par la collaboration à mi-temps de M. Lionel Chambour en qualité de substitut du 1^{er} septembre 2003 au 29 février 2004. Quant au personnel administratif, la persistance du «statu quo» depuis plusieurs années ne peut être interprétée que comme un signe encourageant de satisfaction réciproque.

Alors que le total des dossiers traités en une année avait cru de 259 unités entre 2001 et 2002, ce chiffre s'est encore accentué de 688 causes entre 2002 et 2003, pour un effectif inchangé. Le nombre de décisions d'interventions est pourtant resté le même malgré une politique rendue restrictive par les circonstances. Il est préoccupant alors de constater que le chiffre des interventions effectives s'est sensiblement réduit: il témoigne vraisemblablement de l'embouteillage des tribunaux qui, s'agissant d'affaires complexes et importantes, ne peuvent plus les liquider à la même cadence que par le passé.

Enfin, quant à la nature des infractions, la diminution des interventions en matière de stupéfiants ne signifie pas une réduction de cette forme de criminalité mais résulte de l'obligation du Parquet de placer un peu plus haut «la barre» de sa présence au prétoire en cette matière, notamment en raison d'une augmentation des affaires financières dont la complexité n'est plus à démontrer.

Activités générales du Ministère public

		Différence avec
	2003	2002
Affaire pénales enregistrées	14 955	+ 688
• déférées à une autorité de jugement	2098	+1
• jugées par le Président ou le Tribunal des mineurs	1755	+ 79
• closes par une ordonnance de condamnation	5418	+ 435
• closes par une ordonnance de non-lieu	5 684	+ 173
Affaires classées par le Ministère public	1	+ 1
Affaires civiles enregistrées et visées	421	– 23
Décisions d'interventions du Ministère public aux débats Interventions effectives du Ministère public aux débats — représentant, en journées d'audiences	120 151 232	-3 -23 -35
Pénal:		
• causes criminelles	9	-2
• causes correctionnelles	132	-21
• causes de police	7	+ 2
• causes relevant du Tribunal des mineurs	2	-1
Civil:		
• causes relevant des tribunaux de 1 ^{re} instance		,
(annulations de mariage)	1	-1
Préavis adressés par le Ministère public		
• au Conseil d'Etat sur recours en grâce au Grand Conseil	11	-11
• au Tribunal cantonal	164	+ 18
— à la Chambre des révisions pénales et civiles	4	+ 2
— à la Cour administrative	0	0
 à la Cour de cassation pénale sur recours contre les jugements et décisions (des présidents et tribunaux de district, du Tribunal des 		

mineurs, des juges d'instruction) pour décisions postérieures à des ordonnances de condamnation — au Tribunal d'accusation - sur recours contre des ordonnances de clôture d'enquêtes,	64	-3	 tribunal correctionnel président et tribunal de police juge d'instruction tribunal des mineurs 	0 5 0 1	-2 +2 0 -1
décisions, etc., ordonnances à suivre dans des affaires criminelles et dans des cas de délinquant irresponsable	53	+ 6	Recours rejetés par la Cour de cassation pénale	5	+ 3
- sur demandes d'indemnités (art. 163 a CPP)	37	+ 15	Recours en suspens devant la Cour de cassation	15	+ 2
 à la Chambre des recours et des tutelles sur recours contre des décisions des justices de paix et tribunaux civils 	6	-2	Recours retirés par le Ministère public	0	-1
• au Tribunal des mineurs					
sur recours contre des jugements et décisions	3	+ 3	 Recours interjetés au Tribunal d'accusation contre des ordonnances de clôture d'enquêtes, décisions, etc. 	36	+ 9
• au Tribunal fédéral		_			
sur pourvois en nullité et recours de droit public	42	+ 7	 Recours admis Recours rejetés 	21 7	0 +6
• aux Justices de paix et tribunaux de districts			 Recours en suspens ou dossiers informatiques 	6	+ 0 + 1
sur procédure en interdiction civile, mainlevée d'interdiction,			 Recours en suspens ou aussiers informanques Recours retirés par le Ministère public 	2	+ 1
déchéance de l'autorité parentale et mesures en limitant			Rocous folilos par lo Ministoro posite	_	1 2
l'exercice, actions d'état civil	314	- 4			
			Recours interjetés aux Chambres des recours et des tutelles		
			contre des jugements des tribunaux civils de district et des décisions des justices de paix	0	-1
Recours interjetés par le Ministère public			ei des decisions des jusifices de paix	U	-1
au Tribunal fédéral	2	0			
Recours admis	0	0	0		
Recours rejetés	2	+ 2	Oppositions du Ministère public		
Recours en suspens	0	-2	aux ordonnances de condamnation	17	– 14
		_			
Recours interjetés par le Ministère public au Tribunal cantonal	63	+ 13	Prononcés préfectoraux déclarés exécutoires par le Ministère public (libératoires ou sanctionnant		
ao mbonai camonai	03	+ 13	la contravention d'une amende		
• Recours interjetés à la Cour de cassation pénale contre des dé	cisions		supérieure à 1000 francs).	315	-1
et jugements des présidents et tribunaux de district, des juges			•		
d'instructions pour décisions postérieures à des ordonnances					
de condamnation, du Tribunal des mineurs	27	+ 4	Prononcés préfectoraux ayant fait l'objet		
— tribunal criminel	3	+1	d'une opposition du Ministère public	8	-4
 tribunal correctionnel 	8	- 5			
— président et tribunal de police	13	+ 7			
— juge d'instruction	2	+ 2	Transmission à d'autres autorités:		
— tribunal des mineurs	1	-1	communications au Ministère public fédéral		
Recours admis par la Cour de cassation pénale	7	0	des décisions prises par les autorités cantonales		
• tribunal criminel	1	+ 1	(selon ACF du 29.12.1964)	1534	– 590
	•				

Ordre judiciaire vaudois

Tribunal cantonal

Le Tribunal cantonal dirige l'ordre judiciaire, qui est autonome en matière d'organisation, d'administration et de financement dans le cadre du budget de l'Etat. Il est autorité de nomination et de surveillance de tous les magistrats des autres autorités judiciaires, à l'exception de ceux du Tribunal administratif. Il a géré un budget de 128 millions de francs. Il assume des attributions juridictionnelles comme autorité de recours et comme autorité de première et unique instance cantonale pour les affaires pécuniaires d'une valeur litigieuse supérieure à 100 000 francs.

L'année 2003 a été marquée, comme le seront sans doute encore les années suivantes, par les travaux de mise en œuvre sur le terrain de la réforme de l'organisation judiciaire. Les modifications de structure projetées paraissent – pour autant qu'il soit possible d'en juger après quelques mois –, atteindre leurs objectifs.

Dans le cadre des projets en phase de réalisation en 2003, on peut noter principalement la réforme de la justice de paix et l'assainissement de l'Office du tuteur général (OTG).

L'OTG se voit régulièrement chargé des cas de tutelles les plus difficiles et les plus lourds et la conjoncture actuelle ne fait qu'en accroître le nombre et la complexité. Dans le cadre d'un plan d'action global, des moyens supplémentaires ponctuels et durables ont été accordés, qui ont permis, de concert avec une démarche de réorganisation, de modernisation des procédures et des méthodes de travail, d'atteindre l'objectif visé, soit un fonctionnement satisfaisant de l'Office.

Concrètement, cela a représenté 6,8 ETP de ressources humaines, plus 2 ETP destinés à fournir aux tuteurs et curateurs privés la formation, l'information, les conseils et l'encadrement qui leur étaient indispensables.

Dans le domaine des justices de paix, l'ouverture de la justice de paix d'Yverdon a eu lieu le 3 mars, comme prévu. Quelques problèmes de logistique ont été rencontrés, mais dans l'ensemble, ils ont été rapidement maîtrisés.

Les offices d'Orbe et Payerne ont suivi et ont ouvert respectivement les 1 er mai et 1 er juin. La nouvelle justice de paix d'Aigle a commencé ses fonctions le 1 er octobre et celle de Nyon le 1 er novembre.

Ce sont ainsi 240 assesseurs de la justice de paix qui sont entrés en fonction en 2003, conformément à la planification prévue.

Sur un plan général, s'agissant des causes civiles, on constate que leur nombre est en diminution depuis 1996. Cependant, dès le 1er octobre 2004, le juge de paix aura des compétences nouvelles en matière réelle immobilière, en matière de procédures sommaires de poursuite et de faillite, d'inventaires successoraux et de procédures d'interdiction civile. Si, en matière successorale, l'activité des juges de paix n'a pas été soumise à de grosses variations en 2003, en revanche, dans le domaine de l'expulsion de locataires, le nombre d'ordonnances d'expulsion a fortement augmenté de même que le nombre de mainlevées d'opposition et des dossiers d'enquête concernant des mesures tutélaires.

La nouvelle Justice de paix de Vevey entrera en fonction en été 2004 et celles de Morges et de Lausanne doivent entrer en fonction en octobre 2004. Cependant une occasion de déménagement anticipé s'est présentée dans des locaux à la Place du Flon à Lausanne, ce qui a conduit à adapter la planification aux circonstances de fait.

Il convient d'observer que la réforme prévue par le rapport Jomini-Bersier aura été presque totalement réalisée au travers du «premier paquet» de la réforme (chaîne civile, chaîne pénale, tribunaux de prud'hommes, centralisation du registre du commerce) et du «deuxième paquet» de la réforme (nouvelle justice de paix).

L'année 2003 aura aussi été celle de la mise en œuvre du bureau de médiation en matière judiciaire. Deux médiateurs en matière d'administration judiciaire ont été désignés conjointement. Il paraît encore prématuré, après quelques mois de fonctionnement, de vouloir dresser un bilan.

Parallèlement, dans le cadre de la direction de l'ordre judiciaire, le Tribunal cantonal a entrepris d'introduire un contrôle de gestion et a pris des dispositions en vue de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le personnel.

Durant l'année 2003, le Tribunal cantonal s'est encore investi dans l'étude de plusieurs projets prévus dans le cadre de la réorganisation globale de la justice, ou des nouveautés introduites par la Constitution vaudoise, savoir notamment: la fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, la création d'une Cour constitutionnelle et le transfert des compétences de la Cour civile aux Tribunaux d'arrondissement.

S'agissant du Tribunal des assurances, l'année 2003 n'a pas apporté de changements, dès lors que la réforme structurelle doit être menée parallèlement



Le Tribunal cantonal. à Lausanne

avec la mise en œuvre de la Constitution, dans un délai qui devrait en principe être de l'ordre de cinq ans.

Sur le plan des offices de poursuites et faillites, et pour résoudre les problèmes rencontrés par l'OPF de Nyon, qui se trouvait privé, à partir du 1er juin, de préposé et de substitut, le Tribunal cantonal a proposé au Conseil d'Etat un regroupement des OPF des districts de Nyon, Rolle, Aubonne et Morges. C'est ainsi que l'OPF du district de Rolle a été rattaché à partir du 30 avril à celui de Nyon et celui d'Aubonne à l'OPF de Morges.

Ce regroupement a eu pour conséquence l'abandon des locaux de l'office de Rolle-Aubonne et la répartition, avec leur accord, des employés travaillant actuellement dans cet office entre les offices de Nyon et de Morges.

Le projet dit «Profil» – dont on rappelle qu'il consiste pour l'essentiel à créer une direction cantonale, à regrouper les offices actuels selon un découpage territorial cohérent avec celui des offices judiciaires et à recentrer l'activité des techniciens de terrain sur le traitement des poursuites et des faillites – a encore dû être développé sous l'angle de la surveillance technique des offices. Il est en mains du Conseil d'Etat.

La mise en œuvre du Tribunal des prud'hommes de l'administration s'est heurtée à des difficultés. Selon la nouvelle loi sur le personnel, les assesseurs du tribunal des prud'hommes de l'ACV doivent en effet être membres de la COPAR, soit d'un organe nommé par le Conseil d'Etat. Cela pose le problème de la récusation lorsque c'est ce dernier qui a rendu la décision contestée devant le Tribunal de prud'hommes de l'ACV. Une alternative provisoire a été de confier – movennant l'accord des parties – le jugement de la cause aux tribunaux de prud'hommes déjà en place.

En 2003, le Tribunal des mineurs a continué à être confronté à des problèmes structurels. Pour tenter de les surmonter, le Tribunal cantonal a étudié plusieurs mesures. Certaines d'entre elles, prioritaires, relèvent de modifications législatives ou réglementaires quant aux compétences, à la répartition des tâches ou à la simplification de la procédure. Elles ne permettront toutefois pas l'économie de renforts en ressources humaines, dont l'ampleur reste à déterminer.

En 2003, le Tribunal cantonal a aussi mené, en concertation avec la Chancellerie, une réflexion visant à combler les lacunes les plus importantes en matière de sécurité des magistrats et des collaborateurs de l'ordre judiciaire. Ce sujet est en effet malheureusement devenu, au cours des dernières années, une préoccupation constante, voire prioritaire.

L'entrée en vigueur de la loi sur l'information impose à l'ordre judiciaire de nouvelles responsabilités et tâches en matière de communication avec le public et les médias. Un délégué à la communication aura notamment pour tâche de conduire la politique de communication de l'ordre iudiciaire et de servir d'interlocuteur avec les médias.

Il reste à espérer que l'année 2004 permettra de compléter et de parfaire les réformes entreprises.

L'ordre judiciaire dispose de son bureau de médiation

Le 25 août, le conseiller d'Etat en charge du DIRE, accompagné par les représentants du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, inaugurait à la Place de la Riponne le nouveau bureau cantonal de médiation en matière d'administration judiciaire. Ce bureau expérimental assurera une permanence tous les jours ouvrables et répondra gratuitement aux questions des justiciables. Il a comme fonction d'améliorer l'accessibilité des services de l'Etat et de les rapprocher des citoyens. Les médiateurs, au nombre de deux à temps partiel, exercent leurs fonctions

en toute indépendance, celle-ci leur étant garantie par un arrêté du Conseil d'Etat. Le but du bureau de médiation, à l'instar du bureau cantonal de médiation administrative, est de contribuer à la prévention des conflits et à l'apaisement de sentiments d'injustice.

Tribunal administratif

Personnel (effectif au 31 décembre 2003):					
Magistrats et personnel en activité (ETP = équivalents temps plein)					
Personnes ETP					
Juges	7	7			
Juges suppléants	4	2			
Greffiers	14	9			
Administration 10 9					
Total	35	27			

Dans le cadre du troisième train de mesures engagées dans le processus EtaCom, le Grand Conseil à adopté des réformes qui auront une incidence considérable sur la composition et les activités du Tribunal administratif. Le 4 mars 2003, la révision de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) a conféré au Tribunal administratif la compétence de statuer en légalité et en opportunité sur les recours portant sur les plans d'affectation communaux, le pouvoir d'examen du département dans la procédure d'approbation préalable étant désormais limité à la légalité. Cette nouvelle répartition des compétences requérait un renforcement du Tribunal administratif: aussi le Grand Conseil a-t-il, le 11 mars 2003, modifié la loi du 18 décembre 1989 sur la juridiction et la procédure administratives (LJPA) pour

porter le nombre des juges de 7 à 8, celui des juges suppléants de 4 à 5. La dotation en nouveaux juges devait s'accompagner de la création d'un poste et demi de greffier et d'un poste supplémentaire au secrétariat du tribunal.

En application de la LJPA ainsi révisée, un poste de juge a été mis au concours; M. François Kart, jusqu'alors juge suppléant, a été élu à la fonction de juge à plein temps le 3 novembre 2003.

Le poste de juge suppléant laissé vacant par M. Kart a fait l'objet d'une élection complémentaire: le 10 décembre 2003, Mme Aleksandra Favrod a été élue à son tour à cette fonction. Les élus prendront leur nouvelle fonction dès le 1^{er} janvier 2004 pour M. Kart et dès le 1^{er} mars 2004 pour Mme Favrod.

A la demande du Conseil d'Etat, la Cour plénière du Tribunal administratif a accepté le report de l'entrée en fonction du cinquième juge suppléant au 1^{er} janvier 2005 – mesure d'économie dictée par les contraintes financières du budget 2004, mais dont on doit relever qu'elle prive aussi le tribunal de forces de travail qui l'auraient sans doute aidé à résorber une partie de son retard.

Activités

L'activité judiciaire du Tribunal administratif est présentée dans les tableaux qui suivent. Le nombre total des recours enregistrés a très légèrement diminué (30 affaires en moins en 2003 qu'en 2002). A y regarder de plus près, c'est le contentieux de masse, généralement d'une moindre complexité, qui a connu une diminution sensible: circulation routière (– 56), police des étrangers (– 37) ou encore bourses d'études et d'apprentissage (– 38). Les cham-

bres, dans lesquelles les recours soulèvent le plus souvent de nombreux problèmes, par ailleurs complexes, marquent en revanche une augmentation. La hausse est très marquée dans le domaine de la fiscalité (+46) et des prestations sociales (+43), et moindre en aménagement et constructions (+7). On notera encore une légère augmentation des dossiers attribués à la chambre générale (+7), mais qui inclut une hausse sensible des recours en matière de marchés publics (+16).

A la différence des années précédentes, le tableau ci-dessous comprend une colonne supplémentaire, indiquant l'état du stock en fin d'année, qui fournira des chiffres plus explicites que la seule variation des causes pendantes.

En sus de leurs activités judiciaires, les juges administratifs ont effectué diverses tâches «législatives», qui ont requis de l'énergie et du temps. Plusieurs d'entre eux ont ainsi pris une part très active à différents groupes de travail constitués avec leurs collègues du Tribunal cantonal, dans la perspective de la réunion des deux tribunaux voulue par le constituant. C'est l'un de ces groupes de travail qui a élaboré un avant-projet de loi sur la juridiction constitutionnelle, adopté par les deux Cours plénières du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal, puis soumis au Conseil d'Etat dans le respect du calendrier des réformes législatives liées à l'entrée en vigueur de notre nouvelle Constitution.

Au nombre également de ses tâches extrajudiciaires, le Tribunal administratif s'est déterminé encore sur plusieurs projets de lois ou textes, objets d'une consultation mise sur pied par le Conseil d'Etat: pour l'essentiel, la législation sur les marchés publics, sur le notariat, la loi fédérale sur les publications officielles, la réforme du

Tribunal neutre, la motion du député Luc Recordon relative à la déclaration des intérêts en matière judiciaire, les directives d'application de la loi sur le personnel. Enfin, on doit signaler que le Tribunal administratif a adopté son règlement sur l'information, entré en vigueur le 1 er mai 2003. Ce règlement consacre notamment

le principe de la publication de tous les arrêts du Tribunal administratif sur le site internet ouvert en décembre 2002 (www.ta.vd.ch).

Répartition des dossiers enregistrés et liquidés en		ours jistrés		ours idés		arrêts dus	Сс	iuses pendant par chambre		Reco T	ours F
2003 (2002) par chambre	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	Variations	2002	2003
Aménagement et construction	257	264	231	228	84	90	313	349	+ 36	14	14
Améliorations foncières	3	27	6	5	2	1	4	26	+ 22	1	1
Bourses d'études et d'apprentissage	234	196	203	213	87	104	114	97	- 17	0	0
Circulation routière	324	268	296	306	130	140	153	115	- 38	11	6
Estimation fiscale des immeubles	6	8	8	6	4	3	12	14	+ 2	0	0
Fiscal	93	139	122	92	71	45	152	199	+ 47	8	5
Affaires foncières	36	16	26	25	7	12	25	16	- 9	2	2
Affaires générales	124	131	120	130	47	49	132	133	+1	6	4
Police des étrangers	554	517	534	444	266	244	202	275	+ 73	17	20
Prestations sociales	195	238	145	230	102	157	207	214	+ 8	12	20
Section des recours	46	40	41	40	16	15	13	13	0	0	0
Cour plénière	7	5	7	6	5	4	4	3	-1	0	0
Total	1879	1849	1739	1725	821	864	1331	1454	+ 124	71	72

Sort des recours au TF	2001	2002	2003
recours rejetés	23	15	22
recours partiellement admis	1	2	2
recours admis	6	3	3
recours irrecevables	8	10	8
recours liquidés par décision de classement	5	12	6
Total	43	42	41

Sort des recours liquidés par un arrêt	2002	2003
recours rejetés	535	549
recours partiellement admis	73	75
recours admis	200	222
recours irrecevables	13	18
Total	821	864

Durée de l'instruction des recours liquidés	2002	2003
moins de 3 mois	775	753
de 3 à 6 mois	438	410
de 6 à 9 mois	192	243
de 9 à 12 mois	92	103
plus de 12 mois	242	216
Total	1739	1725

Rapport sur les comptes 2003

1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres clés ressortant de la lecture des comptes 2003 sont les suivants:

	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Charges totales (en millions de francs)	6123	5803	5660	5377	5079	4838	4706
Revenus totaux	5738	5577	5504	4958	4880	4615	4407
Excédent de charges	-385	-226	- 156	-419	- 199	-223	-299
Revenus d'impôts	2929	3002	3016	2720	2713	2547	2444
Charges d'intérêts	278	274	311	327	273	267	265
– en pour-cent des charges totales	4,5%	4,7%	5,5%	6%	5,4%	5,5%	5,6%
– en pour-cent des revenus d'impôts	9,5%	9,1%	10,3%	12,0%	10,0%	10,5%	10,8%
Amortissement du patrimoine administratif	223	214	214	212	205	210	195
– degré d'autofinancement	-80,8%	-5,5%	28%	-124,4%	3,0%	-5,0%	-52,0%
Charges salariales	2031	1930	1863	1776	1719	1678	1664
Effectifs moyens (en équivalent plein temps)	21 882	21 010	20 504	20 209	19 827	19 433	19 142
Dette	8306	6858	6554	6440	6345	5884	5661
Variation de la dette	1448	304	114	95	461	223	478
Découvert au bilan	4196	4243	3343	3207	2566	2386	2207

(en francs)	Charges	Revenus	Excédent de charges
Budget voté	6 239 255 400	6 082 230 000	157 025 400
Comptes	6 123 011 144	5 737 665 972	385 345 172
Différence budget total / comptes	-116 244 256	-344 564 028	228 319 772
en % du budget total	-1,9%	-5,7%	145,4%

Résultat du compte de fonctionnement

Le Conseil d'Etat arrête les comptes de fonctionnement de l'exercice 2003 à un déficit de 385,3 millions de francs, soit 228,3 millions de plus que le déficit prévu de 157,0 millions. Les charges sont pourtant inférieures au budget de 116,3 millions. Ce mauvais résultat s'explique par des revenus inférieurs au budget de 344,6 millions de francs.

Résultat 2003

Outre le déficit de fonctionnement de 385,3 millions de francs, il convient de prendre en considération le résultat du compte Pertes et Profits qui enregistre un profit exceptionnel de 432,7 millions. Purement comptable, cette somme provient en grande partie de la plus value sur les titres BCV et correspond à la différence entre le cours au 31.12.2002 et le cours de clôture au 31.12.2003. Le résultat global de l'exercice 2003 se solde donc par un profit net de 47,4 millions.

Perte nette de l'exercice					
(en francs)	2003				
Excédent de charges du compte de fonctionnement	-385 345 172				
Résultat du compte de pertes et profits	432 753 272				
Perte nette de l'exercice	47 408 100				

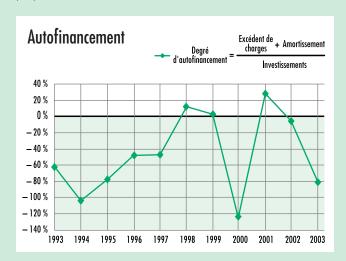
En résumé, le Conseil d'Etat retient des comptes 2003 les constats

- Les charges effectives (6,12 milliards) sont inférieures de 1,9% aux dotations budgétaires confirmant la maîtrise accrue de l'administration dans l'utilisation du budget.
- Les revenus 2003 (5,73 milliards) sont inférieurs de 5,7% aux prévisions. Cet écart de 344,5 millions provient pour sa grande part d'un manco de 312 millions de francs d'impôts. Deux raisons à cela: le passage au système postnumerando pour les personnes physiques qui n'a pas produit l'effet financier escompté et l'absence de la relance économique annoncée en 2002 et 2003 qui a lourdement péjoré l'impôt des sociétés.
- Enfin l'Etat voit ses dépenses progresser de manière préoccupante avec une augmentation de 5,6% par rapport aux comptes 2002. Toujours plus sollicité, le Canton doit faire face à une forte croissance démographique dans les secteurs demandeurs de prestations. Ainsi l'enseignement, la sécurité, la santé et le social ont augmenté leurs dépenses d'un total de 236 millions de francs l'an dernier.

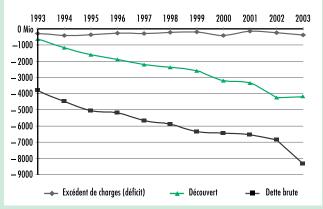
Outre les constats susmentionnés, le Conseil d'Etat relève les éléments suivants:

- Le résultat net des comptes de l'Etat est amélioré par le profit exceptionnel de 432,7 millions de francs enregistré dans le compte Pertes et Profits, provenant essentiellement de la plusvalue sur titres BCV. Ce bonus porte ainsi le résultat 2003 à un profit net de 47,4 millions diminuant le découvert au bilan qui atteint 4,19 milliards au 31.12.2003 contre 4,24 milliards une année auparavant.
- Le degré d'autofinancement est de nouveau négatif (-80%) ce qui signifie, en théorie, que l'Etat doit recourir à l'emprunt pour financer ses activités courantes.
- La dette du Canton à fin décembre 2003 s'élève à 8,3 milliards de francs soit 1,45 milliard de plus qu'en 2002. Cette augmentation s'explique principalement par un emploi de fonds de 1,25 milliard nécessaire à l'acquisition de bons de participation pour le financement de la Banque cantonale vaudoise.

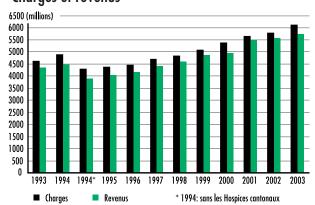
Compte tenu du résultat 2003, les nouvelles dispositions constitutionnelles (art. 165 Cst-VD) contraignent l'Etat à prendre des mesures d'assainissement à hauteur de 162 millions de francs. Le Conseil d'Etat prévoit en outre de maintenir les charges 2005 au niveau du budget 2004. Dans l'immédiat, le Conseil d'Etat a fixé une série de mesures d'économies d'un montant de 43 millions sur l'exercice 2004 ainsi qu'un moratoire de 326 millions sur certains projets d'investissement.



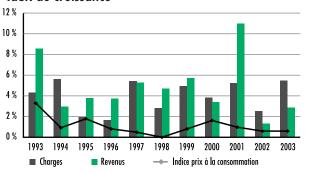
Evolution de l'excédent de charges, du découvert au bilan et de la dette brute



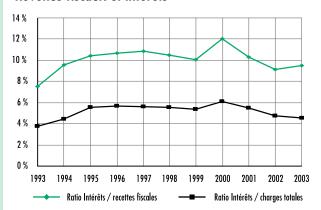
Charges et revenus



Taux de croissance



Revenus fiscaux et intérêts



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2003

Analyse et bases de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'élaboré initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par département est reproduite dans le chapitre «charges et revenus par département». Une justification détaillée par nature de compte trouve également sa place dans le chapitre «charges et revenus par nature».

2.1. Charges et revenus par département

Charges (en francs)

Variation	(%)
7 468 299	- 1,9%
8 765 531	- 5,1%
2 131 327	- 0,7%
3 002 401	- 2,3%
- 286 053	- 5,1%
3 986 481	-0,2%
7 122 096	1,9%
6 872 475	2,8%
4 598 737	- 1,8%
044.054	- 1, 9 %
	3 986 481 7 122 096 6 872 475 4 598 737

Revenus (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
DSE	389 667 700	378 965 039	- 10 <i>7</i> 02 661	- 2,7%
DFJ	851 681 600	782 658 548	- 69 023 052	- 8,1%
DIRE	111 764 600	116 807 629	5 043 029	4,5%
Ordre judiciaire	72 157 000	72 350 183	193 183	0,3%
Tribunal administratif	533 000	565 909	32 909	6,2%
DSAS	638 979 300	604 289 704	- 34 689 596	-5,4%
DEC	305 833 400	316 <i>7</i> 13 163	10 879 763	3,6%
DINF	84 246 200	105 081 120	20 834 920	24,7%
DFIN	3 627 367 200	3 360 234 678	- 267 132 522	-7,4%
				
Total	6 082 230 000	5 737 665 973	- 344 564 027	- 5,7%

2.2. Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30 Personnel	2 071 976 200	2 030 814 204	- 41 161 996	- 2,0%
31 Biens, services et march.	436 642 500	417 135 554	- 19 506 946	- 4,5%
32 Intérêts passifs	307 100 000	278 413 566	- 28 686 434	-9,3%
33 Amortissements	263 959 300	274 229 362	10 270 062	3,9%
34 Parts et contributions	48 600 000	82 516 092	33 916 092	69,8%
35 Part. et subv. à coll. publiques	487 302 600	486 341 485	- 961 115	-0,2%
36 Aides, subv. à privés	2 208 516 000	2 165 023 489	- 43 492 511	- 2,0%
37 Subventions redistribuées	274 221 000	301 541 856	27 320 856	10,0%
38 Attributions aux fonds	16 830 800	20 587 699	3 756 899	22,3%
39 Imputations internes	124 107 000	66 407 836	- 57 699 164	- 46,5%
Total	6 239 255 400	6 123 011 144	- 116 244 25 6	- 1,9%

Revenus (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40 Impôts	3 241 689 000	2 928 991 472	- 312 697 528	- 9,6%
41 Patentes et concessions	17 374 500	16 553 685	- 820 815	- 4,7%
42 Revenus du patrimoine	184 585 000	231 277 395	46 692 395	25,3%
43 Taxes, émoluments et ventes	400 789 900	350 999 671	- 49 790 229	- 12,4%
44 Parts à des recettes fédérales	377 278 000	420 425 436	43 147 436	11,4%
45 Part., remb. de coll. publiques	1 147 306 600	1 120 689 581	- 26 617 019	- 2,3%
46 Autres contributions	313 933 900	299 712 437	- 14 221 463	-4,5%
47 Subventions à redistribuer	274 221 000	301 541 856	27 320 856	10,0%
48 Prélèvements sur les fonds	945 100	1 066 603	121 503	12,9%
49 Imputations internes	124 107 000	66 407 836	- 57 699 164	- 46,5%
Total	6 082 230 000	5 737 665 973	- 344 564 027	- 5,7%

3. Ecart entre le budget voté et les comptes

Les charges sont inférieures de 1,9% (-116,3 millions) par rapport au budget. Cet écart favorable provient essentiellement de la masse salariale (-41,2 millions), qui, selon l'hypothèse budgétaire, comprend l'entier des effectifs annuels alors, que dans la réalité, les postes ne sont pas systématiquement repourvus dans l'immédiat. Pour compenser cet effet, une mesure probabiliste est enregistrée dans les comptes de revenus. Les charges d'intérêts ont été moins importantes que prévu (-28,7 millions) en raison des taux d'intérêts favorables sur les marchés financiers et à l'effet des emprunts à long terme contractés plus tardivement. Les autres écarts favorables constatés proviennent de l'amendement Marthaler (– 10 millions) et du 2^e train de mesures EtaCom non-réalisé dans le cadre de l'entretien des cours d'eau (- 19,6 millions).

Les **revenus** sont inférieurs de 5,7% (-344,6 millions) par rapport au budget. Cet **écart défavorable** s'explique principalement par des recettes d'impôt inférieures de 312,7 millions aux prévisions. Des effets positifs non-prévus au budget sont néanmoins à relever comme l'enregistrement d'un dividende prioritaire sur les bons de participation BCV de 45,2 millions. Il faut noter que le produit des bons de participation de la BCV est compensé par une charge d'intérêt et des frais payés pour 24,0 millions dont le but est de financer l'emprunt pour la souscription aux bons de participation. Le solde de cette opération est favorable pour l'Etat de Vaud à hauteur de 21,2 millions.

3.1. Analyse par département

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

Département de la sécurité et de l'environnement

Charges: -7.5 mios, soit -1.9% Revenus: -10.7 mios, soit -2.7% La diminution des charges par rapport au budget voté par le Grand Conseil est principalement due au blocage du 2e train de mesures EtaCom pour l'entretien des cours d'eau (qui diminue aussi les revenus), lequel avait été inscrit pour un montant de 19,6 millions.

En ce qui concerne les charges de personnel hors Sommet du G8 à Evian, les résultats sont très contrastés: d'une part, la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur le personnel attribue 62,3 ETP supplémentaires au DSE (PolCant: 35, SPEN: 27,3), entraînant une augmentation de charges prévues d'un montant de 7,3 millions; d'autre part, l'engagement tardif de ce personnel et la non-dépense résultant de postes vacants en 2003 se traduisent par une baisse de charges de 16,4 millions. Globalement, les charges de personnel baissent de 9,1 millions.

Cependant, les diminutions de charges ci-dessus sont atténuées par l'inscription dans les comptes 2003 des charges pour le Sommet du G8 à Evian d'un montant de 11,4 millions ainsi que par le financement des dégâts liés à la sécheresse et des mesures de lutte contre l'épidémie de bostryche pour un montant de 11,8 millions.

La diminution des revenus par rapport au budget voté par le Grand Conseil est essentiellement due au blocage du 2^e train de mesures EtaCom pour l'entretien des cours d'eau (qui diminue aussi les charges), lequel avait été inscrit pour un montant de 19,6 millions.

Cependant, la diminution de revenus ci-dessus est atténuée par le remboursement de la Confédération d'un montant de 11,2 millions (sur un total de 11,4 millions) des frais engendrés par le Sommet du G8 à Evian ainsi que du financement des dégâts liés à la sécheresse et des mesures de lutte contre l'épidémie de bostryche remboursé par la Confédération à hauteur de 4,4 millions (sur un total de 11,8 millions).

Département de la formation et de la jeunesse

Charges: -98.8 mios, soit -5.1% Revenus: -69.0 mios, soit -8.1%

La diminution des charges par rapport au budget voté par le Grand Conseil a pour cause principale une comptabilisation des flux financiers des HES (HES-SO + HES-S2) différente permettant une lecture facilitée du coût des contributions vaudoises à Delémont et des subventions directes de l'Etat de Vaud aux hautes écoles vaudoises tant publiques que privées. Cette approche transparente ne nécessite plus l'utilisation de comptes de transfert provoquant ainsi une diminution des charges (mais aussi des revenus) de 56,8 millions.

L'internalisation des écoles en santé (auparavant intégrées dans le domaine des Hospices cantonaux) engendre une diminution des subventions redistribuées de 19,3 millions au détriment des charges de personnel.

La non-dépense sur les salaires (8,7 millions) résulte de postes restés vacants et de départs non-planifiés. Cet écart de 8,7 millions, comparé à celui de l'exercice 2002, lequel s'élevait à 54,5 millions par rapport au budget 2002 voté, montre une amélioration notable de la maîtrise de la masse salariale du Département de la formation et de la jeunesse. C'est en grande partie le fait de l'introduction de l'enveloppe pédagogique dans l'enseignement primaire et secondaire obligatoires (DGEO). Ce système autorise une gestion responsable et harmonieuse des ressources.

La subvention HES pour les institutions privées est inférieure de 15,0 millions au budget voté. Cet écart s'explique par une baisse de la fréquentation estudiantine, notamment à St-Loup.

La diminution des revenus par rapport au budget voté par le Grand Conseil est essentiellement due à une comptabilisation des flux financiers des HES (HES-SO + HES-S2) différente permettant une lecture facilitée des contributions allouées par Delémont aux hautes écoles vaudoises. Cette approche transparente ne nécessite plus l'utilisation de comptes de transfert provoquant ainsi une diminution des revenus (mais aussi des charges) de 56,8 millions.

L'internalisation des écoles en santé (auparavant intégrées dans le domaine des Hospices cantonaux) permet d'augmenter les taxes et émoluments de 7,5 millions par rapport au budget.

En relation avec la baisse de la masse salariale du Département de la formation et de la jeunesse, les participations de tiers à des charges d'enseignement et de cultes baissent elles aussi de 8,5 millions.

La contribution HES versée par Delémont pour les institutions privées est inférieure de 15 millions au budget voté. Cet écart s'explique par une baisse de la fréquentation estudiantine dans les établissements privés, notamment à St-Loup.

Département des institutions et des relations extérieures

Charges: -2,1 mios, soit -0,7%Revenus: +5,0 mios, soit +4,5% La diminution des charges de personnel par rapport au budget s'élève à 4,7 millions (-3,5%), notamment en raison d'une indexation des salaires plus faible que prévue et de postes vacants, en particulier dans le domaine informatique (- 1,3 million).

Au niveau des biens, services et marchandises, la diminution constatée par rapport au budget provient principalement d'une non-consommation de mandats par l'UCA (Unité de conseil et d'appui) ainsi que d'une réduction des dépenses informatiques (-1,8 million). L'effet de ces diminutions par rapport au budget est atténué par l'augmentation des coûts aux mesures liées à l'asile (+7,3 millions).

L'augmentation des revenus (+ 5 millions/+4,5%) par rapport au budget s'explique par la facturation aux communes (+ 4 millions) pour les mesures asile et Votelec.

Tribunal cantonal

Charges: -3.0 mios, soit -2.3%Revenus: +0.2 mio, soit -0.3%

La diminution des charges de personnel par rapport au budget (-0,9 million) s'explique par les postes restés vacants, les départs imprévus et l'échelonnement dans les engagements.

Dans le groupe des biens, services et marchandises, les diminutions de charges (- 1,7 million) sont essentiellement liées aux frais de détention hors canton et indemnités aux avocats d'office. Ce phénomène n'implique pas une diminution du volume des affaires pénales, mais une réduction des journées de détention et de demandes d'assistance judiciaire en regard de l'hypothèse budget retenue.

Un amortissement de créances sur débiteurs (expulsés ou insolvables) dans les affaires pénales entraîne une charge supplémentaire de 1,6 million compensée par une recette d'un même montant.

La faible augmentation des revenus provient des recettes des justices de paix moins élevées que prévu (-1,3 million), les autres offices judiciaires et principalement les offices de poursuites et faillites augmentent par contre sensiblement leurs émoluments. Dans le même temps, les recettes EtaCom sont en diminution, étant donné l'introduction de la réforme des justices de paix qui a permis de réduire l'utilisation des salles d'audience mises à disposition par les communes.

Tribunal administratif

Charges: -0.3 mio, soit -5.1% Revenus: +0,1 mio, soit +6,2% Les faibles variations constatées en valeur absolue ne nécessitent pas de commentaire particulier.

Département de la santé et de l'action sociale

Charges: -4.0 mios, soit -0.2% Revenus: -34.7 mios, soit -5.4% La diminution des charges par rapport au budget voté par le Grand Conseil est due principalement aux charges de personnel et s'explique par des postes restés vacants, par l'échelonnement des engagements, ainsi que par l'appel moins important que prévu au personnel temporaire et aux auxiliaires.

La diminution des revenus par rapport au budget voté par le Grand Conseil est essentiellement due à la suppression de la contribution à l'investissement des résidents en établissement médicosocial, à la suite de l'annulation du décret par décision du Tribunal fédéral (– 30 millions). Les recettes de la facture sociale ont diminué de 17,8 millions en regard du budget, à la suite de la baisse des charges concernées. Cette diminution est atténuée par les effets suivants: la centrale d'encaissement des établissements sanitaires a bouclé l'exercice 2002 avec un résultat positif de 6,5 millions. Les montants remboursables de l'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social, de l'aide sociale vaudoise et des frais de placements des personnes handicapées dans les institutions sont en augmentation de 9,6 millions par rapport au budget grâce au rattrapage des décomptes d'arriérés.

Département de l'économie

Charges: +7, 1 mios, soit +1,9% Revenus: +10,9 mios, soit +3,6% L'augmentation des charges par rapport au budget voté par le Grand Conseil est principalement due aux éléments suivants:

- Au niveau des dépenses de personnel, l'augmentation des effectifs ORP liée à la montée du chômage pour 2,5 millions; cela est partiellement compensé par des vacances de postes, des départs imprévus et des échelonnements d'engagements pour – 1,4 million;
- Des actions d'assainissement concernant Télé Leysin et le Centre de Lavey-les-Bains ont conduit à des amortissements de créances pour des montants respectifs de 1,1 million et 1,2 million;
- L'application des décisions du Conseil fédéral du 24 avril 2002 relatives aux paiements directs à l'agriculture a entraîné une augmentation des subventions fédérales redistribuées par le Canton pour 4,9 millions;
- L'Ecole de fromagerie de Moudon ainsi que l'enseignement agricole à Marcelin ont contribué à une diminution de 1,1 million consécutivement à des surestimations d'achats de matières premières et produits alimentaires au moment du budget.

L'augmentation des revenus par rapport au budget voté par le Grand Conseil est principalement attribuable aux éléments suivants:

- Une augmentation des recettes de loteries et tombolas, en particulier la Loterie romande, pour 2,2 millions, compensée pour – 0,9 million par une baisse des recettes du Casino de Montreux qui a fermé ses portes en juin 2002 pour cause de rénovation et transformation en casino A;
- Les remboursements en hausse effectués par le Seco pour les salaires ORP par suite d'augmentation des effectifs pour 3,9 millions;
- Parallèlement aux dépenses (voir plus haut), les décisions fédérales concernant les subventions à l'agriculture pour 4,9 millions.

L'augmentation des charges par rapport au budget voté par le Grand Conseil résulte de l'entretien des bâtiments et constructions nouvelles (+ 5,6 millions) pour les travaux de réaménagement de l'Arsenal de Morges, la création de pavillons provisoires pour divers gymnases, les travaux suite à l'incendie du bâtiment Perregaux et le remplacement de la chaudière à la place du Tunnel. Le changement de pratique comptable pour la reconnaissance des prêts aux entreprises de transport a généré au niveau du DINF une charge non-prévue au budget de 10,5 millions. Cette charge est neutre dans les comptes de l'Etat puisqu'elle était prévue au budget 2003 au niveau du DFIN pour les amortissements (+ 3,5 millions) et au DINF en diminution d'un compte de revenu (-7,5 millions). Cette évolution des charges est atténuée par l'effet de la masse salariale due aux postes vacants au sein des services (-3,9 millions) ainsi qu'à la réduction de mandats de prestations (-4 millions).

L'augmentation des revenus par rapport au budget voté par le Grand Conseil est essentiellement due à des recettes à caractère unique de 22,3 millions: + 18 millions provenant de la facturation de la participation 2002 des communes aux charges de trafic et énergie, +4,3 millions provenant d'un rattrapage dans la facturation des prestations de 2002 pour les centres d'entretien des routes nationales ainsi que dans la facturation des dégâts causés par des tiers.

Département des infrastructures

Charges: + 6,9 mios, soit + 2,8% Revenus: + 20,8 mios, soit + 24,7%

Département des finances

Charges: -14,6 mios, soit -1,8% Revenus: -267,1 mios, soit -7,4% La diminution de charges par rapport au budget s'explique par trois éléments principaux:

Les salaires et charges sociales ont enregistré une diminution de 17,8 millions: 14,7 millions du financement des postes et heures supplémentaires liés à l'introduction à la Lpers (dont 7,8 millions ont été transférés aux DFJ et DSE sous forme de crédits supplémentaires), 1,1 million de non-dépense sur les mesures de réinsertion professionnelle, 4,8 millions de non-dépense sur la masse salariale (postes vacants, délai de carence, retard dans l'engagement du personnel, etc.) et 2,8 millions de charges supplémentaires provenant des transferts d'effectifs (contrôleurs de gestion, conciergeries, Autorité de surveillance des fondations).

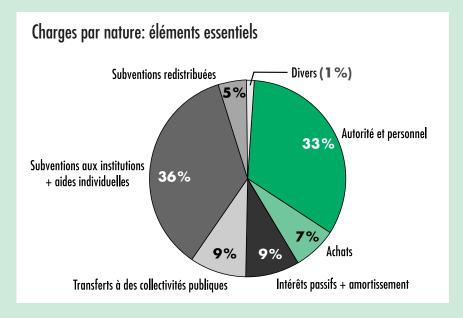
Le non-réalisé sur les intérêts passifs de – 28,7 millions s'explique par des emprunts à court terme inférieurs aux prévisions du budget ainsi que par un taux d'emprunt effectué à court terme inférieur de 1,45% au taux retenu dans le budget. De plus, les emprunts à long terme ont été contractés plus tardivement que prévu.

Les parts et contributions avec/sans attribution enregistrent une hausse nette de 33,8 millions pour l'exercice 2003 dont 37,6 millions couvrant la part de l'IFD que le Canton de Vaud doit verser au titre de la péréquation intercantonale, 4,9 millions pour la part des communes aux accords sur les frontaliers et une diminution de charges de 8,7 millions pour la part des communes aux gains immobiliers.

La diminution de revenus par rapport au budget (– 267,1 millions/–7,36%) provient de la baisse des recettes fiscales (– 312,7 millions), de la redistribution de revenus relatifs à la correction d'évaluation de la masse salariale (– 33,1 millions) et de la contrepartie comptable de l'amendement Marthaler (– 10 millions) centralisé au DFIN pour l'ensemble de l'Administration cantonale vaudoise.

Ces diminutions de revenus sont partiellement compensées par le revenu de dividende prioritaire des bons de participation de la BCV (+45 millions) et par les revenus liés aux parts à des recettes fédérales (Impôt fédéral direct +48.9 millions alors que l'Impôt anticipé diminue de -10.7 millions).

3.2. Charges par nature



Groupe 30

Autorités et personnel

-41,2 millions de francs, soit -2,0%

L'écart de 41,2 millions s'explique par l'hypothèse du budget qui comprend les effectifs complets de l'Etat. Dans la réalité, les postes inscrits au budget ne sont pas nécessairement occupés toute l'année (départs, difficultés d'engagement, délai de carence). Cet effet est corrigé par l'enregistrement d'une mesure probabiliste de 33,1 millions dans le budget (groupe 43). L'effet net de la masse salariale dans les comptes de l'Etat s'est donc soldé par un non-dépensé de 7 millions. Ce non-dépensé provient de la non-utilisation d'une partie du budget (-3,1 millions) pour le financement des postes supplémentaires liés à l'introduction de la nouvelle Lpers, d'un disponible sur la masse salariale de I'ACI (-3,4 millions) et des mesures de réinsertion professionnelle (- 1 million).

Les principales variations de l'écart constaté se retrouvent dans les salaires du personnel administratif régulier (groupe 301 / - 22,5 millions / - 3,05%)et les traitements du personnel enseignant (groupe 302/-4.9 millions/-0.52%). Le solde des variations se retrouve dans les différents comptes de charges sociales, étroitement liés à ces deux grandes catégories.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

– 19,5 millions de francs, soit – 4,5%

Le principal écart favorable provient de l'effet de l'amendement Marthaler qui

prévoyait sur l'entier de ce groupe une réduction de 10 millions par rapport au budget voté. L'hypothèse du budget prévoyait une prise en charge des frais des communes par l'Etat. Mais, suite au blocage du 2^e train de mesures EtaCom au niveau du Sesa (-9,3 millions), cette hypothèse n'a pu se réaliser. Des dépassements urgents et imprévisibles sont encore à relever dans l'entretien des bâtiments (+4 millions) et des frais de contentieux ACI (+ 2,7 millions).

Groupe 32

Intérêts passifs

-28,7 millions de francs, soit -9,3%

La diminution du service de la dette par rapport au budget 2003 s'explique principalement par les éléments suivants:

- Intérêts des emprunts à court terme (-25,3 millions). Le volume d'emprunt à court terme a été inférieur aux besoins budgétisés en raison de la conclusion importante d'emprunts à long terme. A cet effet s'ajoute un taux moyen du court terme nettement inférieur (-1,45%) à l'hypothèse budgétaire;
- Intérêts des emprunts publics (-18,2 millions). Le budget prévoyait le recours à l'emprunt public. Au vu des conditions des marchés, une seule ouverture d'un emprunt 2003-2013 a été effectuée à hauteur de 500 millions avec un taux net de 3,25%;
- Intérêts des emprunts à moyen et long termes (+18.5 millions). Le dépassement constaté provient de la charge

- d'intérêt pour la conclusion de l'emprunt nécessaire à l'acquisition des bons de participation BCV (1,25 milliard);
- Frais d'émission d'emprunts (-5,4 millions). Cet écart provient du fait que le volume d'emprunt contracté a été inférieur à l'hypothèse budgétaire. Concernant l'opération de financement BCV, les frais d'émission sont amortis sur une période de dix ans (0,65 million par année) et sont entièrement refacturés à la BCV par le biais du dividende sur les bons de participation.

Groupe 33

Amortissements

+10,3 millions de francs, soit +3,9%

Cet écart défavorable par rapport au budget s'explique par l'amortissement de diverses créances dans le cadre de la promotion économique (+ 2,3 millions) ainsi que l'amortissement unique du solde de l'investissement pour Glacier 3000 (+9 millions). Cet écart est pondéré par les effets du changement de pratique comptable pour l'amortissement des prêts accordés aux sociétés de transport . (– 5,6 millions).

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+33,9 millions de francs, soit +69,8%

L'augmentation constatée provient de la quote-part cantonale (non-prévue au budget) pour la participation du Canton à la péréquation financière intercantonale (+ 37 millions). Les autres variations de ce groupe s'expliquent ainsi:

- Diminution de la rétrocession aux communes de la part aux gains immobiliers qui représente ⁵/₁₂ du produit de l'impôt (– 8,7 millions), conséquence logique d'une baisse constatée dans les revenus (– 21 millions);
- En vertu de l'accord du 11 avril 1983 conclu entre la France et la Suisse en matière d'imposition des travailleurs frontaliers, la France verse, forfaitairement, 4,5% des rémunérations perçues. L'augmentation versée aux communes est directement proportionnelle à l'augmentation de cette quote-part (+5 millions).

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des coll. publiques

- 1,0 million de francs, soit - 0,2%

Le faible écart constaté par rapport au budget (-1,0 million/-0,2%) s'explique principalement par une contribution cantonale versée aux autres cantons inférieure aux prévisions pour les étudiants vaudois qui étudient dans un autre canton.

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

-43,5 millions de francs, soit -2,0%

L'écart favorable de – 44 millions (– 2,0%) sur un budget de 2,2 milliards s'explique par un changement de pratique comptable concernant les contributions du financement des HES-SO (-7,5 millions) et de l'internalisation des écoles cantonales de la santé (-5,5 millions). Ces écarts favorables sont atténués par l'effet habituel du coût des mesures cantonales pour les requérants d'asile non-prévu au budget (+6,3 millions) ainsi que par le nouveau mode de comptabilisation des subventions aux entreprises de transport (+1,7 million).

Groupe 37

Subventions redistribuées

+27,3 millions de francs, soit +10,0%

Le groupe 37 est entièrement compensé par des revenus dans le groupe 47. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres pour le résultat de fonctionnement de l'Etat. Toutefois, l'écart constaté provient principalement du changement de pratique comptable pour la définition des flux pour les HES (+47,5 millions), écart compensé dans le groupe 36 ci-dessus, ainsi que de l'internalisation des écoles cantonales de la Santé (-13,8 millions) et de la redistribution de la subvention HES pour les institutions privées (-15 millions). Ce groupe enregistre encore un dépassement de près de 4 millions lié aux dégâts provoqués par la sécheresse et le bostryche, ainsi qu'un dépassement de 4,5 millions pour les subventions redistribuées à l'agriculture.

Groupe 38

Attributions aux fonds

+ 3,8 millions de francs, soit + 22,3%

L'écart provient principalement de l'attribution à un fonds pour le financement d'année sabbatique et d'allègement de fin de carrière dans le domaine de l'enseignement (+3 millions).

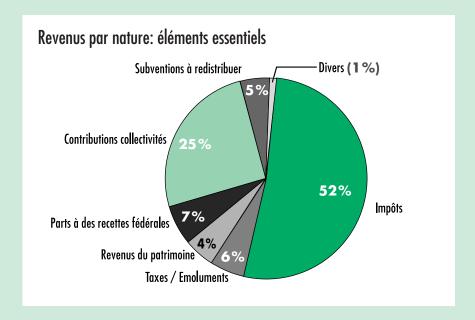
Groupe 39

Imputations internes

-57,7 millions de francs, soit -46,5%

Le groupe 39 est entièrement compensé par des revenus dans le groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres sur le résultat de fonctionnement de l'Etat. Néanmoins, il convient de relever que, suite au changement de pratique comptable pour la reconnaissance des flux financiers HES, il n'était plus nécessaire d'utiliser les imputations internes. Ceci explique, pour la grande part, l'écart favorable de 57,7 millions constaté.

3.3. Revenus par nature



Groupe 40

Impôts

-312,7 millions de francs, soit -9,6%

Les revenus du groupe 40 sont inférieurs au budget. Sur plus de 3 milliards de recettes, cela représente une diminution de 9,65%. Cet écart de - 312,7 millions s'explique par une diminution des impôts sur le revenu et la fortune (-186,7 millions), de l'impôt sur le bénéfice et le capital (-62,9 millions) de l'impôt sur les successions et donations (-36,15 millions), de l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation (-40 millions). Le détail de l'analyse des revenus fiscaux est présenté au chapitre 4 «Evolution du produit de l'impôt».

Groupe 41

Patentes et concessions

-0,8 million de francs, soit -4,7%

Les comptes sont légèrement inférieurs au budget en raison de la difficulté à estimer l'effet de la nouvelle loi sur les auberges et débits de boisson.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+ 46,7 million de francs, soit + 25,3%

L'écart favorable provient de l'octroi du dividende intérimaire de 45,2 millions suite à l'opération de refinancement de la BCV par l'Etat par le biais de bons de participation de 1,25 milliard en 2003.

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

-49,8 millions de francs, soit -12,4%

Cet écart défavorable par rapport au budget s'explique par la suppression de la contribution à l'investissement des résidents en établissement médico-social, suite à l'annulation du décret par décision du Tribunal fédéral (-30 millions). Cet écart défavorable est atténué par les effets du bouclement des comptes 2002 de la centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (+ 6,5 millions) ainsi que par la restitution du fonds destiné aux unités d'accueil temporaire par cette même caisse (+ 2 millions). En sus, la mesure probabiliste du budget sur les salaires accentue l'écart (-33 millions) de même que la contrepartie budgétaire du groupe 31 de l'amendement Marthaler (-10 millions).

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+43,1 millions de francs, soit +11,4%

Cet écart favorable par rapport au budget provient de plusieurs facteurs dont les principaux sont les suivants:

• La perception de l'impôt fédéral direct s'effectue avec une année de décalage par rapport à l'impôt communal et cantonal. En outre, cet impôt est comptabilisé lors de l'encaissement. La différence par rapport au budget est de +48,9 millions;

- L'augmentation de la masse salariale versée à des travailleurs frontaliers a eu pour conséquence l'augmentation de la compensation financière versée par la France (4,5% des salaires bruts), ceci en vertu de l'accord du 11.04.1983 conclu entre la Suisse et la France (+7,6 millions);
- La progression du trafic poids lourds sur le territoire vaudois a été moins importante que prévue et les recettes ont été inférieures aux prévisions de 1,0 million;
- La Confédération redistribue aux cantons 10% du montant de l'impôt anticipé percu et non-réclamé par les bénéficiaires. Compte tenu du caractère aléatoire de ce revenu, le budget était basé sur la moyenne observée ces cinq dernières années. La variation 2003 par rapport au budget est de -0.7 millions.

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

-26,6 millions de francs, soit -2,3%

L'explication de cet écart provient principalement d'une participation des communes moins élevée que l'hypothèse budgétaire dans les domaines suivants:

• Facture sociale aux communes (-9,9 millions). Cette année, les communes vaudoises participent à raison de 45% aux dépenses nettes des six régimes sociaux (assurance maladie, prestations complémentaires AVS/AI, aide aux personnes recourant à l'hébergement en EMS, aide sociale vaudoise, revenu minimum de réinsertion, protection de la jeunesse et enseignement spécialisé);

- EtaCom (-28 millions). Les revenus sont moins importants que ne le prévoyait le budget, essentiellement en raison de la non-réalisation du 2^e train de mesures EtaCom dans le cadre de l'entretien des cours d'eau (-19,6 millions);
- Participation communale aux transports (+18 millions). En 2002, l'hypothèse du budget prévoyait la comptabilisation d'une double recette à titre de rattrapage. L'année de rattrapage n'étant pas officiellement négociée avec les communes, il a été jugé plus prudent de ne pas reconnaître, dans les comptes, un double revenu si les communes elles-mêmes ne reconnaissaient pas une double charge. Des négociations en ce sens ont abouti en 2003 et l'année de rattrapage a pu donc être comptabilisée dans les comptes de l'Etat pour un montant de 18 millions.

Groupe 46

Autres contributions et subventions

- 14,2 millions de francs, soit - 4,5%

Cet écart défavorable provient d'un reclassement comptable des flux HES dans les comptes 2003 entre les groupes de comptes 45 et 47. Cet écart est atténué par une augmentation des subventions fédérales pour le remboursement des mesures financées dans le cadre du Sommet du G8 à Evian pour un montant de 11,4 millions. D'autres effets sont à relever comme la comptabilisation de créances remboursables des différentes avances de l'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social et l'aide sociale (+3,8 millions) ainsi qu'au remboursement par la Confédération des frais de placements des personnes handicapées dans les institutions (+ 3 millions).

Groupe 47

Subventions à redistribuer

+ 27,3 millions de francs, soit + 10%

Le groupe 47 est entièrement compensé par des charges dans le groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres sur le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Toutefois, l'écart constaté provient principalement du changement de pratique comptable pour la définition des flux pour les HES (+47 millions), écart compensé dans le groupe 36 ci-dessus, ainsi que de l'internalisation des écoles cantonales de la Santé (-13,8 millions) et de la redistribution de la subvention HES pour les institutions privées (- 15 millions). Ce groupe enregistre encore un dépassement de près de 4 millions lié aux dégâts provoqués par la sécheresse et le bostryche ainsi qu'un dépassement de 4,5 millions pour les subventions redistribuées à l'agriculture.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

+0,1 million de francs, soit + 12,9%

Le faible écart constaté est dû à des prélèvements effectifs supérieurs au budget et ne nécessite pas de commentaire particulier.

Groupe 49

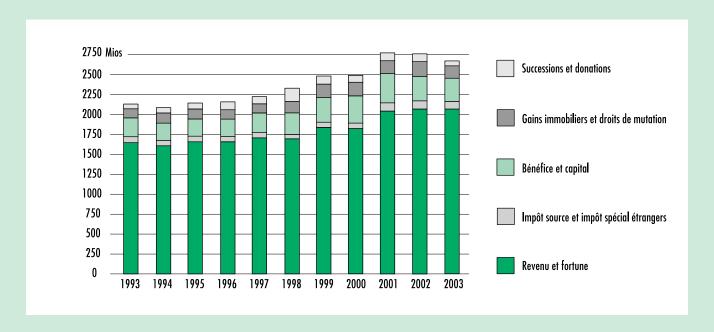
Imputations internes

-57,7 millions de francs, soit -46,5%

Le groupe 49 est entièrement compensé par des charges dans le groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres sur le résultat de fonctionnement de l'Etat. Néanmoins, il convient de relever que, suite au changement de pratique comptable pour la reconnaissance des flux financiers HES, il n'était plus nécessaire d'utiliser les imputations internes. Ceci explique pour la grande part l'écart favorable de 57,7 millions constaté.

4. Evolution du produit de l'impôt

L'analyse sur l'évolution du produit de l'impôt est établie en prenant en considération les principales recettes fiscales cantonales qui alimentent la caisse de l'Etat.



4.1 Impôt sur le revenu

Budget 2003	Fr.	1 903 200 000,00		
Comptes 2003	Fr.	1 753 550 339,42		
Comptes 2002	Fr.	1 761 720 227,90		
Ecart budgétaire 2003	Fr.	- 149 649 660,58	soit	-7,86%
Evolution 2002/2003	Fr.	-8 169 888,48	soit	-0,46%

L'exercice 2003 correspond à la 1^{re} année de la taxation annuelle postnumerando pour le revenu des personnes physiques. Le passage au système fiscal annuel implique dans les comptes de l'Etat une reconnaissance de l'impôt sur des acomptes majorés de 8% basés sur l'impôt notifié sur le revenu pour la période 1999 et 2000. L'écart entre le budget et les comptes (- 149,5 millions) provient principalement des contribuables ayant réclamé des acomptes à la baisse (-77 millions), de la brèche fiscale (-50 millions) et des effets de la progression à froid (- 17 millions).

4.2 Impôt sur la

Budget 2003	Fr.	352 300 000,00	
Comptes 2003	Fr.	315 259 769,25	
Comptes 2002	Fr.	317 536 309,80	
Ecart budgétaire 2003	Fr.	-37 040 230,75	soit -10,51%
Evolution 2002/2003	Fr.	-2 276 540,55	soit -0,72%

L'exercice 2003 correspond à la 1^{re} année de la taxation annuelle postnumerando pour la fortune des personnes physiques. Le passage au système fiscal annuel implique dans les comptes de l'Etat une reconnaissance de l'impôt sur des acomptes majorés de 7,5% basés sur l'impôt notifié sur la fortune pour la période 1999 et 2000. Comme pour l'impôt sur le revenu, l'écart entre le budget et les comptes (- 37 millions) provient principalement des contribuables ayant réclamé des acomptes à la baisse.

4.3 Impôt à la source

Budget 2003	Fr.	48 000 000,00		
Comptes 2003	Fr.	55 645 065,27		
Comptes 2002	Fr.	60 273 481,34		
Ecart budgétaire 2003	Fr.	7 645 065,27	soit	15,93%
Evolution 2002/2003	Fr.	-4 628 416,07	soit	-7,68%

En matière de perception, il est à relever que les revenus courants de l'impôt à la source proviennent pour 1/3 des retenues faites sur le salaire des contribuables ordinaires (impôts définitifs) et pour 2/3 des retenues opérées chez les contribuables mixtes (acomptes sur les impôts ordinaires dus sur la base du dépôt d'une déclaration d'impôt). La raison de l'écart positif de 7,6 millions par rapport au budget provient de la part de la retenue à la source faite en 2000 et dont le remboursement n'a pas été demandé par les contribuables dans le terme légal de trois ans (+4 millions). Suite au passage au postnumerando, et par rapport à 2002, seuls dix mois sont enregistrés dans l'exercice comptable 2003.

4.4 Impôt spécial des étrangers

Budget 2003	Fr.	39 300 000,00		
Comptes 2003	Fr.	43 173 456,45		
Comptes 2002	Fr.	40 400 237,35		
Ecart budgétaire 2003	Fr.	3 873 456,45	soit	9,86%
Evolution 2002/2003	Fr.	2 <i>77</i> 3 219,10	soit	6,86%

L'impôt spécial est calculé sur la base de la dépense correspondant au train de vie du contribuable. Le revenu ainsi déterminé doit s'élever au moins à cinq fois la valeur locative du logement ou à une fois et demie le prix de pension pour les personnes demeurant à l'hôtel ou en pension. Pour l'année 2003, la facturation ne comprend que les acomptes 2003, résultant du passage à la taxation annuelle postnumerando. En ce qui concerne les acomptes, ils ont été calculés sur la base de l'impôt 2002 sans indexation.

4.5 Impôt sur le bénéfice

Budget 2003	Fr.	275 000 000,00		
Comptes 2003	Fr.	212 131 991,60		
Comptes 2002	Fr.	217 404 327,15		
Ecart budgétaire 2003	Fr.	-62 868 008,40	soit	-22,86%
Evolution 2002/2003	Fr.	-5 272 335,55	soit	-2,43%

Le rendement inférieur aux prévisions budgétaires (-62,9 millions) provient essentiellement des impôts sur le bénéfice ordinaire des personnes morales et des hypothèses de prévisions conjoncturelles retenues lors de l'élaboration du budget (+2%) alors qu'en réalité, la croissance a été négative à fin décembre 2003 (-0,2%).

4.6 Impôt sur le capital des personnes morales

Budget 2003	Fr.	76 000 000,00		
Comptes 2003	Fr.	79 694 497,55		
Comptes 2002	Fr.	76 858 566,60		
Ecart budgétaire 2003	Fr.	3 694 497,55	soit	14,24%
Evolution 2002/2003	Fr.	2 835 930,95	soit	3,56%

L'écart constaté relève du mode de perception de l'impôt en vigueur chez les personnes morales depuis l'exercice 1995 qui influence dans une certaine mesure le rendement de l'impôt sur le capital. En effet, lors de la taxation, les factures originales remplacent les acomptes facturés relatifs à l'exercice en cours et influencent directement le niveau des contributions de l'exercice. Le décalage dans le temps qui intervient entre les dates respectives de facturation des acomptes et celles des décomptes originaux rend cet impôt très difficile à estimer lors de l'élaboration du budget.

4.7 Impôt sur les gains **immobiliers**

Budget 2003	Fr.	75 000 000,00	
Comptes 2003	Fr.	54 065 041,75	
Comptes 2002	Fr.	67 440 238,70	
Ecart budgétaire 2003	Fr.	-20 934 958,25	soit -27,91%
Evolution 2002/2003	Fr.	-13 375 196,95	soit -19,83%

Les montants portés au budget et dans les comptes de l'exercice 2002 comprennent la part cantonale (7/12) et communale (5/12). Il faut également rappeler, que le rendement de cet impôt est fortement influencé par l'évolution du marché immobilier. Suite au passage au postnumerando, et par rapport à 2002, seuls dix mois sont enregistrés dans l'exercice comptable 2003. C'est ainsi que 3730 factures ont été enregistrées en 2003 contre 4338 factures en 2002, 4142 en 2001, 4190 en 2000 et 3557 en 1999.

4.8 Droits de mutation

Budget 2003	Fr.	120 000 000,00		
Comptes 2003	Fr.	100 604 582,75		
Comptes 2002	Fr.	108 047 568,65		
Ecart budgétaire 2003	Fr.	- 19 395 417,25	soit	-16,16%
Evolution 2002/2003	Fr.	-7 442 985,90	soit	-6,89%

L'importance des rentrées fiscales en matière de droits de mutation se mesure en terme de transactions intervenues dans le marché immobilier durant l'exercice. Pour 2003, si les volumes traités sont en augmentation, il s'avère que les montants des transactions sont plus faibles. A cela s'ajoute l'effet du passage au postnumerando qui n'enregistre que dix mois de transactions sur l'exercice 2003.

4.9 Impôt sur les successions et donations

Budget 2003	Fr.	105 000 000,00		
Comptes 2003	Fr.	68 844 868,65		
Comptes 2002	Fr.	84 612 114,50		
Ecart budgétaire 2003	Fr.	-36 155 131,35	soit	-34,43%
Evolution 2002/2003	Fr.	- 15 <i>7</i> 67 245,85	soit	-18,63%

De par sa volatilité, il est utile de rappeler que le rendement de cet impôt peut fortement varier d'une période à l'autre. Outre le caractère aléatoire de cet impôt, le passage au postnumerando a encore accentué cet effet puisque ce ne sont que dix mois de transactions qui ont été enregistrés dans l'exercice 2003.

5. Analyse du bilan au 31 décembre 2003

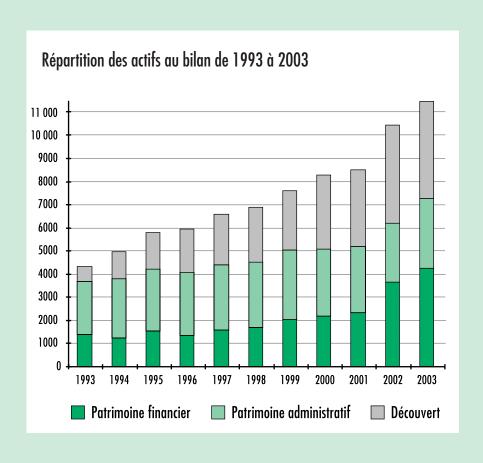
5.1. Introduction

L'actif du bilan de l'Etat exprime, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan exprime les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité en période de déficit et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le découvert reporté à l'actif du bilan a diminué de 47 408 100,44 francs pour passer de 4 243 902 263,41 francs au 31.12.2002 à 4 196 494 162,97 francs au

Afin de comparer au mieux les bilans des deux années, des reclassements de comptes dans le bilan 2002 ont été effectués. Le montant reclassé le plus important (1 320 077 194,63) porte sur les débiteurs gérés par l'Administration cantonale des impôts (ACI) pour la Confédération, les communes et les autres cantons. Il a été ajouté au compte d'actif 1012, comptes courants et attribué comme contrepartie, au compte de passif 2006, comptes courants créanciers, comme montant dû à la Confédération, aux communes et aux autres cantons. D'autres reclassements techniques ont été apportés dans certains comptes de l'ACI. Enfin, un reclassement de 11241 295,53 a été effectué dans les investissements, entre le compte 1146, Mobilier et installations à amortir, dont un objet d'investissement avait été inclus par erreur en 2002, et le compte 1164, Subventions d'investissements accordés à des institutions privées, où doit figurer cet objet d'investissement, intitulé «Investissements périodiques des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public».



5.2. Variation des postes de l'actif

	<u>.</u>	Au 31.12.2003	Au 31.12.2002	Variation	%
10	Patrimoine financier	4 241 478 646	3 655 270 603	586 208 043	16,0%
100	Disponibilités	292 398 051	225 121 841	67 276 210	29,9%
101	Débiteurs et comptes courants	1 620 094 817	2 735 338 963	-1 115 244 146	-40,8%
102	Placements	1 624 242 005	278 798 663	1 345 443 342	482,6%
103	Comptes transitoires	704 743 773	416 011 136	288 732 637	69,4%
11	Patrimoine administratif	3 018 552 125	2 547 158 784	471 393 341	18,5%
114	Investissements	1 178 593 824	1 222 371 987	-43 <i>7</i> 78 163	-3,6%
115	Prêts et participations	1 226 382 047	625 307 817	601 074 230	96,1%
116	Subventions d'investissements accordées	613 576 254	699 478 980	-85 902 726	-12,3%
13	Découvert	4 196 494 163	4 243 902 264	-47 408 101	-1,1%
	Découvert au 1 ^{er} janvier	4 243 902 263	3 343 026 671	900 875 592	26,9%
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	385 345 172	226 172 177	159 172 995	70,4%
	Pertes / Profits (–) extraordinaires	-432 753 272	674 703 416	-1 107 456 688	-164,1%
	- Total	11 456 524 934	10 446 331 651	1 010 193 283	9,7%

L'analyse des postes de l'actif met en évidence les éléments suivants:

(+ 67 millions de francs) 100 Disponibilités

Les liquidités courantes restent sous contrôle, grâce à une gestion de trésorerie journalière. Un montant important d'impôt sur une succession en litige est déposé sur un compte en consignation au 31.12.2003 (+ 52 millions).

101 Débiteurs et comptes courants (-1115 millions de francs)

Le passage de la taxation praenumerando à la taxation postnumerando des impôts, a notamment entraîné le changement de date de bouclement des débiteurs fiscaux de l'ACI. En effet, au bouclement des comptes 2002, l'ACI arrêtait l'état de ses débiteurs au 28 février 2003, alors que pour l'exercice 2003, les débiteurs ont été arrêtés au 31.12.2003. Ceci a fait ressortir plusieurs variations importantes dans le bilan:

Compte	31.12.2003	31.12.2002	Variation
1012, Débiteurs de la Confédération (IFD)	122 millions	958 millions	-836 millions

Il s'agit de l'impôt fédéral direct facturé en février de chaque année. La situation des débiteurs étant arrêtée au 31.12.2003, la facturation 2003 ne figure pas dans le bilan 2003, ce qui explique la différence de – 836 millions.

Compte	31.12.2003	31.12.2002	Variation
1012, Débiteurs des communes	505 millions	361 millions	
1013, Débiteurs Etat	731 millions	572 millions	
Sous-total Sous-total	1 236 millions	933 millions	+ 303 millions

L'augmentation des débiteurs de l'Etat et des communes provient des encaissements du 1 ^{er} janvier au 28 février 2003 dans les comptes 2002 alors que les encaissements sont arrêtés au 31.12.2003 dans les comptes 2003.

|--|

Afin de comparer ces deux exercices, les encaissements enregistrés en janvier et février 2003 pour l'exercice 2002 sont pris en considération, alors qu'en 2003 les encaissements d'impôts ont été arrêtés au 31 décembre.

Evolution des débiteurs Etat/communes -108	millions
--------------------------------------------	----------

Le bilan présente donc une baisse de – 108 millions, due à l'érosion des recettes constatée en 2003 par rapport à 2002 (–74 millions). La différence restante est attribuée à la facturation 2002 établie dans les mois de janvier et février 2003.

Dans les autres postes, les débiteurs EtaCom, soit les communes, ont diminué de – 38 millions; le compte courant avec l'UNIL a diminué de – 24 millions; le solde dû par la Centrale d'encaissements des établissements sanitaires vaudois (CEESV) a également diminué (– 18 millions).

102 Placements (+1 345 millions de francs)

La forte progression des placements provient de l'achat par l'Etat de 13564846 bons de participations BCV à 92 francs, soit + 1 248 millions. Par ailleurs, les actions BCV dépassant la part majoritaire de l'Etat de 50,12%, qui avaient été attribuées au patrimoine financier lors de leur achat, ont été réévaluées à la hausse, à leur valeur boursière (1 508 026 actions qui ont passé de 80 à 141), soit + 92 millions.

103 Comptes transitoires (+ 289 millions de francs)

La comparaison des soldes des transitoires d'une année à l'autre permet de mettre en évidence les produits à recevoir et les charges payées d'avance. L'Office fédéral des réfugiés doit à l'Etat, le montant des frais d'assistance à l'hébergement et aux primes d'assurance maladie des réfugiés pour les 2^e, 3^e et 4^e trimestres 2003 (+ 37 millions). L'impôt anticipé à récupérer auprès de la Confédération au 31.12.2003 est moins important qu'au 31.12.2002 (- 63 millions). Le passage de la taxation praenumerando à la taxation postnumerando des impôts, entraîne une prise en compte, dès 2003, de l'impôt anticipé supputé de l'année courante. Cet impôt anticipé supputé a été comptabilisé comme produit à recevoir au 31.12.2003 (+ 121 millions). Les montants d'impôts reçus le 31.12.2003 ont été crédités sur le compte bancaire de l'Etat avec date de valeur 5 janvier 2004 (+ 114 millions) et n'ont pas pu être attribués dans le compte de liquidités.

115 Prêts et participations (+601 millions de francs)

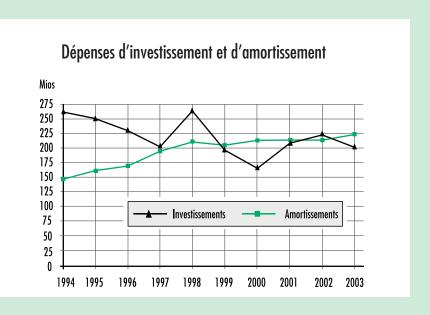
Les actions de la BCV ont été réévaluées à la hausse, à leur valeur boursière (4 254 226 actions qui ont passé de 80 à 141 francs), soit + 259 millions. Conformément à la recommandation du CCF et sur la base de la proposition au Conseil d'Etat du 24.09.2003 «Changement de méthode de comptabilisation des contributions versées par l'Etat de Vaud aux entreprises de transport», les prêts remboursables et conditionnellement remboursables aux entreprises de transports publics figurent dans ce groupe de comptes au bilan de l'Etat au 31.12.2003 (+ 336 millions).

114 Investissements (+ 34 millions de francs)

116 Subventions d'investissements accordées (-29 millions de francs)

Les investissement sont présentés ci-après et leur évolution détaillée figure dans la brochure des comptes.

5.3. Les investissements



5.3.1. Investissements nets par département

	2002	2003	2003	Vario	ation
	Comptes	Comptes	Budget	Bdgt-Cptes	Cptes-Cptes
DSE	33 987 638	49 108 674	50 664 000	-3,07%	30,79%
DFJ	70 715 458	60 498 184	66 177 000	-8,58%	-16,89%
DIRE	7 154 600	4 794 746	12 869 000	-62,74%	-49,22%
DSAS	40 827 400	27 196 844	37 351 000	-27,19%	-50,12%
DEC	250 000	2 000 000	2 000 000	0,00%	87,50%
DINF	63 269 631	48 706 050	73 969 000	-34,15%	-29,90%
DFIN	5 346 510	9 059 526	7 534 000	20,25%	40,98%
Total	221 551 238	201 364 024	250 564 000	-19,64%	-10,03%

5.3.2. Investissements bruts

		Budget			Comptes	
	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
DSE	54 714 000	4 050 000	50 664 000	52 980 <i>75</i> 1	3 872 077	49 108 674
DFJ	79 037 000	12 860 000	66 177 000	<i>75</i> 513 136	15 014 952	60 498 184
DIRE	12 869 000	0	12 869 000	4 944 746	150 000	4 794 746
DSAS	41 254 000	3 903 000	37 351 000	31 073 837	3 876 993	27 196 844
DEC	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
DINF	201 457 000	127 488 000	73 969 000	191 581 288	142 875 238	48 706 050
DFIN	7 534 000	0	7 534 000	9 059 526	0	9 059 526
Total	398 865 000	148 301 000	250 564 000	367 153 284	165 789 260	201 364 024

5.3.3. Etat des investissements au bilan

	Au 31.12.2003	Au 31.12.2002	Variation
Investissements au sens de la LFIN			
Terrains non bâtis à amortir	5 787 390	7 258 897	-1 471 507
Ouvrages de génie civil à amortir	350 338 715	389 958 805	-39 620 090
Bâtiments et constructions à amortir	598 321 288	610 <i>775</i> 176	-12 453 888
Forêts – investissements à amortir	20 652 960	20 181 158	471 802
Mobilier et installations à amortir	38 445 558	28 147 897	10 297 661
Autres investissements à amortir	17 001 805	17 571 660	-569 855
Total	1 030 547 716	1 073 893 593	-43 345 877
Autres immobilisations			
Terrains non bâtis	1	1	0
Bâtiments et constructions	27 993 434	29 930 182	-1 936 748
Immobilisations des Hospices cantonaux	42 687 400	43 197 407	-510 007
Crédits d'étude	6 982 570	4 465 620	2 516 950
Forêts	25 921 443	25 938 513	- 17 070
Machines et véhicules	13 281 832	11 912 504	1 369 328
Inventaires	31 179 427	33 034 167	-1 854 740
Total	148 046 107	148 478 394	-432 287
Subventions d'investissements accordées au sens de la LFIN			
Subventions d'inv. accordées à cantons	2 511 200	3 325 500	-814 300
Subventions d'inv. accordées à communes	491 864 839	501 061 681	-9 196 842
Subventions d'inv. accordées à inst. privées	112 603 343	188 350 570	-75 747 227
Subventions d'inv. accordées à pers. physiques	6 596 872	6 741 229	- 144 357
Total	613 576 254	699 478 980	-85 902 726
Total des investissements	1 792 170 077	1 921 850 967	-129 680 890
Total des investissements au sens de la LFIN	1 644 123 970	1 773 372 573	-129 248 603
Total des investissements hors subventions	1 178 593 823	1 222 371 987	-43 778 164

Le budget prévoyait des dépenses nettes de 250,5 millions. Avec un effectif net de 201,3 millions, le montant total des investissements est donc inférieur de 49,2 millions au budget. Cet écart provient de dépenses budgétisées non-réalisées dans les domaines de la construction et de l'entretien de bâtiments ainsi que de divers projets informatiques. Cette année, le montant des corrections techniques des objets d'investissements a été particulièrement important eu égard au reclassement comptable des prêts accordés aux entreprises de transport.

5.4. Le découvert au bilan

Le résultat du compte de pertes et profits présente un profit comptable extraordinaire de 432,7 millions qui, ajouté au déficit du compte de fonctionnement de 385,3 millions, présente un résultat positif de 47,4 millions. Ce profit net diminue ainsi le découvert d'autant. Il est présenté en comparaison avec l'exercice 2002 comme suit:

	2003	2002
Découvert au 1 ^{er} janvier	4 243 902 263,41	3 343 026 670,82
Excédent de charges du compte de fonctionnement Résultat du compte de «Pertes & Profits»	385 345 171,69 -432 753 272,13	226 172 177,03 674 703 415,56
Perte nette de l'exercice Profit net de l'exercice	-47 408 100,44	900 875 592,59
Découvert au 31 décembre	4 196 494 162,97	4 243 902 263,41

5.5. Variation des postes du passif

		Au 31.12.2003	Au 31.12.2002	Variation	Variation %
20	Fonds étrangers	11 271 241 805	10 256 437 353	1 014 804 452	9,9%
200	Engagements courants	2 317 818 967	2 853 015 472	-535 196 505	-18,8%
201	Dettes à court terme	1 885 298 304	1 882 000 000	3 298 304	0,2%
202	Dettes à long terme	6 421 560 847	4 976 754 762	1 444 806 085	29,0%
204	Provisions	156 143 581	33 169 155	122 974 426	370,7%
205	Comptes transitoires	490 420 106	511 497 964	-21 077 858	-4,1%
22	Fonds	185 283 129	189 894 298	-4 611 169	-2,4%
	Takal	11 454 504 024	10 444 221 451	1 010 102 202	0.79/
	Total	11 456 524 934	10 446 331 651	1 010 193 283	9,7%

L'analyse des postes du passif met en évidence les éléments suivants:

200 Engagements courants (-535 millions de francs)

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants. L'augmentation importante des débiteurs fiscaux (Etat, Confédération et communes) non-attribués (+ 225 millions), s'explique pour les personnes morales, par la taxation en 2003 de l'année 2002, faisant ressortir les mauvais résultats des entreprises, dus notamment à la chute des cours de la bourse. Ces cas ont entraîné des acomptes supérieurs aux taxations. Pour les personnes physiques, l'impôt anticipé 2001-2002 à payer ou à mettre en compte des contribuables, ainsi que les crédits concernant la brèche fiscale 2003 ont fait progresser ce poste. Dans ce groupe de comptes se retrouve la variation

des débiteurs des communes, + 143 millions et des débiteurs de la Confédération, -836 millions, qui sont la contrepartie à celle figurant dans le groupe 100, Débiteurs et comptes courants.

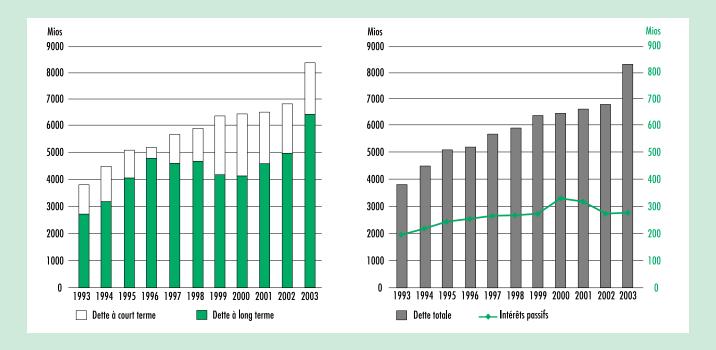
201 Dettes à court terme

(+3 millions de francs)

202 Dettes à long terme

(+ 1 445 millions de francs)

La variation de la dette à long terme provient principalement du refinancement de la BCV (+ 1 250 millions); le solde de + 195 millions ayant servi à couvrir les besoins courants de l'Etat. A noter que dans le bilan, les emprunts à long terme échus dans les douze mois sont reclassés dans le groupe 201, Dettes à court terme. Avant ce reclassement, le ratio de la répartition de la dette est de 16% de court terme et de 84% de long terme.



Nouveaux emprunts					
	Nbre	Volume en mios			
Court terme	407	39 378			
Long terme	5	2 001			
Total	412	41 379			



Remboursements					
	Nbre	Volume en mios			
Court terme	408	39 324			
Long terme	17	607			
Total	425	39 931			

204 Provisions (+ 123 millions de francs)

Dans le cadre du changement de méthode de comptabilisation des contributions versées par l'Etat aux entreprises de transports publics (voir également groupe de compte 115, Prêts et participations), il a été créé des provisions pour la part des communes aux prêts remboursables (+ 24 millions) et pour les risques sur prêts conditionnellement remboursables (+ 116 millions).

205 Comptes transitoires (-21 millions de francs)

La comparaison des soldes des transitoires d'une année à l'autre permet de mettre en évidence les charges à payer et les produits reçus d'avance. Cette diminution de -4%relève d'un caractère saisonnier entre les deux exercices comptables et est composée d'un grand nombre de variations immatérielles.

22 Fonds (-5 millions de francs)

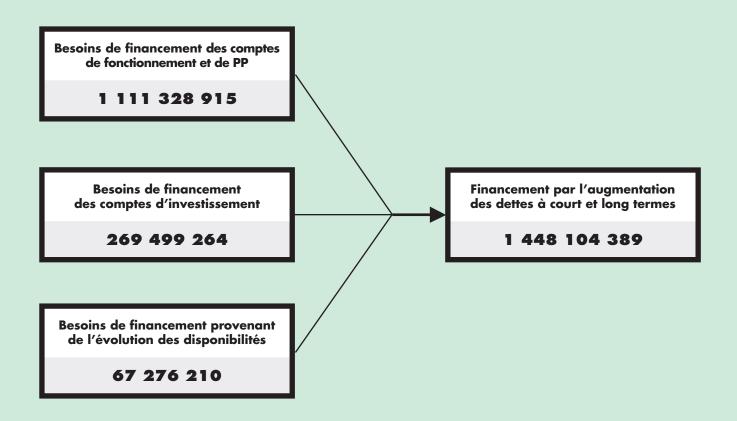
Le fonds d'entretien des Hospices cantonaux a été diminué de -7 millions en 2003.

6. Flux de fonds

Le tableau présenté ci-dessous regroupe les éléments pris en considération pour une brève analyse du financement et de l'évolution de la dette.

Financement et évolution de la dette de	e l'exercice 2	2003
Note: $(+)$ = source de fonds; $(-)$ = emploi de fonds		
Excédent de charges ressortant du compte de fonctionnement	-385 345 172	
Excédent de produits ressortant du compte de pertes & profits	432 753 272	
Diminution du découvert au 31 décembre 2003	47 408 100	
Ajustement compte de fonctionnement, flux non monétaire		
Amortissements & provisions à charge du compte de fonctionnement	299 141 684	
Ajustement compte de pertes et profits, flux non monétaires		
Plus-value sur actions BCV	-351 497 372	
Chang. méthode comptabilisation, des contrib. aux entreprises de transport	- 68 275 619	
Bouclement d'objets d'investissements	-1 317 273	
Autofinancement		-74 540 480
Diminution des débiteurs et comptes courants	1 072 516 670	
Augmentation des placements	- 1 253 453 <i>7</i> 56	
Augmentation des comptes transitoires actifs	-288 732 637	
Diminution des engagements courants	-535 196 505	
Diminution des comptes transitoires passifs	-21 077 859	
Diminution des provisions	-6 233 179	
Diminution des fonds	-4 611 169	
Variation des comptes du bilan (fonds de roulement)		-1 036 788 435
Flux de trésorerie provenant des comptes de fonctionnement & de PP		-1 111 328 915
Investissements au sens de la LFIN	-201 364 024	
Investissements des Hospices cantonaux	-24 789 616	
Investissements et variations autres immobilisations	-4 531 405	
Augmentation des prêts et participations	-38 814 219	
Flux de trésorerie provenant des comptes d'investissement		- 269 499 264
Augmentation des dettes à long terme	1 444 806 085	
Diminution des dettes à court terme	3 298 304	
Flux de trésorerie provenant des comptes de financement		1 448 104 389
Variation nette des disponibilités		67 276 210
Disponibilités au début de l'exercice	225 121 841	
Disponibilités à la fin de l'exercice	292 398 051	
·	272 370 031	/= 0=/ 0=/
Augmentation des disponibilités		67 276 210

Ce tableau peut être résumé sous la forme du graphique et des conclusions suivantes:



L'année 2003 aboutit à une augmentation de la dette de 1448 millions. Les comptes de fonctionnement et de pertes et profits de l'Etat ont généré un emploi de fonds de 1111 millions, composé en majeure partie des bons de participation achetés par l'Etat pour le financement de la Banque cantonale vaudoise (1250 millions).

Lexique

Degré d'autofinancement

Indicateur standard en matière d'économie publique. Il s'exprime de la façon suivante:

excédent de revenus ou de charges de fonctionnement amortissements obligatoires du Patrimoine administratif

investissements

Perte Excédent de charges des comptes de fonctionnement auquel s'ajoutent les charges ou

revenus émargeant au compte de Pertes & Profits.

Découvert au bilan Accumulation des pertes des années antérieures. La perte de l'exercice courant vient s'ajouter

au découvert.

Spirale de l'endettement Elévation du niveau de la dette qui conduit à une augmentation de la charge d'intérêts

qui, si elle ne peut pas être financée par le budget courant, nécessite un nouveau recours

à l'emprunt.

Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif comprend tous les actifs qui servent à remplir les tâches ad-

ministratives fixées dans la législation. Le patrimoine administratif est caractérisé par une

affectation durable pour un but prévu par le droit public.

Investissements Les dépenses d'investissements sont celles qui ont pour but de compléter ou de développer

le domaine public et le patrimoine administratif du canton (LFIN, art. 24).

En sont exclus les travaux ordinaires d'entretien et de simple rénovation des ouvrages, bâtiments et installations existants. En règle générale, seuls les travaux dont la part globale incombant à l'Etat excède un million de francs peuvent être compris dans les dépenses

d'investissement (LFIN, art. 25).

Amortissements Effets sur la valeur: la valeur des éléments de la fortune doit être appréciée correctement, à

la date du bilan, les amortissements permettant de tenir compte des diminutions de valeur dues à l'usage des biens dans la durée ou à d'autres raisons (pertes de cours sur titres,

obsolescence).

Effets sur les finances: les amortissements sont des opérations comptables qui (sans être des dépenses) augmentent les charges de la collectivité publique. En contrepartie, ils dégagent des revenus qui sont disponibles pour de nouveaux investissements ou pour rembourser des

dettes existantes.

Unité budgétaire Chaque département, service, office, section, sous-section identifié comme une entité de

gestion budgétaire constitue une unité budgétaire.

Chaque entité présente un budget et des comptes pour elle-même. Ce budget et ces comptes

sont adoptés par le Grand Conseil.

Principe de l'échéance Les charges / dépenses et revenus / recettes sont comptabilisés en fonction de leur naissance

économique.

Principe de l'efficacité Respect des trois critères suivants:

a) les ressources sont employées de manière économe: entre deux solutions fournissant

le même résultat, on choisira la moins coûteuse;

b) la relation entre coût et utilité est avantageuse: il ne suffit pas que la solution retenue

soit la moins coûteuse, encore faut-il s'assurer que le résultat qu'on en attend n'est pas

trop faible au regard des moyens investis;

c) les dépenses consenties ont l'effet escompté: il ne suffit pas que la dépense soit la plus économique et que le résultat escompté ne soit pas disproportionné, encore faut-

il qu'elle atteigne dans les faits le résultat qu'on en attendait, dans le respect de la qualité du service public et de ses prestations.

Contrôle de gestion Examen de l'activité d'une entité de l'Administration au titre de l'efficacité.

Effectifs en équivalents temps plein (ETP) Addition du taux d'activité des employés de l'Administration; deux personnes employées

à 50% font un équivalent temps plein (ETP).

Sigles et abréviations

ACI Administration cantonale des impôts

AFC Administration fédérale des contributions

Assurance invalidité ΑI

ASV Aide sociale vaudoise

CADFV Centrale d'achats de l'Etat de Vaud

CCF Contrôle cantonal des finances

Centre cantonal des télécommunications CCT

Cst Constitution vaudoise

DEC Département de l'économie

DFIN Département des finances

Département de la formation et de la jeunesse DFJ

Département des infrastructures DINF

DIRE Département des institutions et relations extérieures

DPSI Direction, planification et stratégie informatiques

Département de la santé et de l'action sociale **DSAS**

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

EMPL Exposé des motifs et projet de loi

EMPD Exposé des motifs et projet de décret

HES-SO Haute école spécialisée de la Suisse occidentale

IDHEAP Institut de hautes études en administration publique

LCF Loi fédérale sur les chemins de fer

LFIN Loi sur les finances du 27 novembre 1972, mise à jour le 1^{er} avril 1997

LMMT Logistique des mesures du marché du travail

OFAS Office fédéral des assurances sociales

OFDE Office fédéral de l'emploi

Ordre judiciaire vaudois OJV

ORP Offices régionaux de placement

RMR Revenu minimum de réinsertion

RSV Recueil systématique de la législation vaudoise

Service d'analyse et de gestion financières **SAGEFI**

Service du cadastre et de l'information sur le territoire SCIT

SCRIS Service cantonal de recherche et d'information statistiques

SPEV Service du personnel de l'Etat de Vaud

UCA Unité de conseil et d'appui en management et organisation

Le Canton de Vaud aujourd'hui

Les pages qui suivent présentent des informations générales sur le canton, sa population, ses institutions, son histoire, ainsi que quelques sources d'informations utiles à qui veut en savoir plus.

Les institutions

e Canton de Vaud est l'un des 23 Etats membres de la Confédération suisse. Il a son propre gouvernement (Conseil d'Etat), son parlement (Grand Conseil) et ses tribunaux.

En 1848, les cantons suisses ont délégué à la Confédération une série de compétences, notamment dans les domaines de la défense, de la monnaie et de la politique étrangère.

La souveraineté du Canton

Les Cantons ont toutes les compétences de pouvoirs publics que la Constitution fédérale n'attribue pas à la Confédération.

Toute attribution de compétence à la Confédération doit faire l'objet d'une modification de la Constitution fédérale, qui doit être approuvée par un vote populaire requérant la double majorité du peuple et des cantons suisses.

Le Canton exerce sa souveraineté principalement dans les domaines de la police, de l'instruction publique, de l'organisation territoriale, des infrastructures, de la santé, de l'action sociale, de l'économie publique, dans l'espace d'autonomie assez large que lui laisse le droit fédéral. Il lève ses propres impôts. A l'intérieur du canton, les communes jouissent également d'une certaine autonomie, leurs compétences propres étant fixées par le droit cantonal.

Les droits du peuple

Selon le modèle de la démocratie semidirecte que connaissent tous les cantons suisses, les institutions vaudoises donnent au peuple de très larges pouvoirs. Le peuple, en effet,

- élit directement les membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat,
- se prononce obligatoirement sur toute modification de la Constitution cantonale.
- peut provoquer un référendum sur toute modification de la législation cantonale, pour peu que 12 000 citoyens au moins en fassent la demande,
- peut lancer des initiatives visant à modifier la Constitution ou une loi, toute initiative devant être prise en considération par les autorités et soumise au peuple si elle est signée par au moins 12 000 citoyens.

Citoyens, citoyennes

Le droit de vote, comme le droit d'être élu à une charge publique, est accordé à tout citoyen de plus de 18 ans, de nationalité suisse et établi dans le canton. Lorsqu'on dit «citoyen», on pense aussi «citoyenne». Les Vaudois sont d'ailleurs les premiers, parmi les cantons suisses, à avoir accordé les droits civiques aux femmes, en 1959. Sur le plan fédéral, l'égalité des sexes dans ce domaine est intervenue en 1971.

La nouvelle Constitution cantonale, entrée en vigueur le 14 avril 2003, accorde également les droits de vote et d'éligibilité sur le plan communal aux étrangers établis depuis dix ans dans le canton. L'adaptation de la loi sur l'exercice des droits politiques a rendu ce droit effectif dès le 1^{er} janvier 2004, ce qui permettra aux étrangers de participer aux prochaines élections communales, prévues pour le printemps 2006.

La séparation des pouvoirs

Les pouvoirs des autorités se répartissent en trois ordres autonomes: le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Le pouvoir législatif appartient au Grand Conseil, parlement de 180 députés élus au scrutin proportionnel. Il adopte les lois cantonales et contrôle la gestion du Conseil d'Etat.

Le pouvoir exécutif appartient au Conseil d'Etat, gouvernement de sept membres élus au scrutin majoritaire. Il est notamment chargé de diriger l'administration et veiller à l'application des lois dans le canton. Chaque membre du Conseil d'Etat est en même temps chef d'un département (cf. organigramme p. 70).

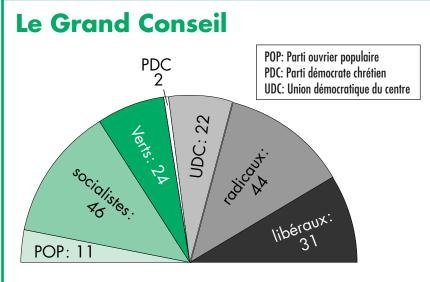
Le pouvoir judiciaire appartient aux tribunaux, qui ont pour rôle de prononcer des jugements et d'ordonner des sanctions lorsque la loi est violée.

La séparation des pouvoirs est l'un des fondements de l'Etat de droit. Elle vise à empêcher qu'un pouvoir abuse de ses prérogatives ou prenne des décisions arbitraires, chacun des trois pouvoirs étant limité par les deux autres.

Les partis politiques

Les forces politiques du canton sont réparties, de manière relativement stable, entre une majorité de centre droit et une minorité de gauche traditionnellement associée au gouvernement. Le centre droit regroupe le Parti radical démocratique, le Parti libéral, l'Union démocratique du centre et le Parti démocrate chrétien. La gauche comprend le Parti socialiste et le Parti ouvrier populaire; elle est généralement alliée aux verts (voir graphique). Ces deux blocs ne sont pas homogènes; ils correspondent cependant aux apparentements conclus généralement entre les partis intéressés lors des élections cantonales ou fédérales.

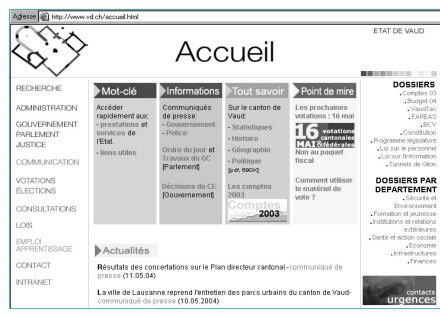
Le Conseil d'Etat issu des élections de 2002 compte un libéral, deux radicaux, un UDC, deux socialistes et un vert. Les prochaines élections auront lieu en 2007, selon le rythme quinquennal voulu par la nouvelle Constitution.



Répartition des 180 sièges du Grand Conseil vaudois après les élections du 3 mars 2002. En vert, l'alliance «rouge-rose-verte», en gris l'«Entente vaudoise», coalition majoritaire de centre droit.

Publications de l'Etat de Vaud

Site Internet



Le site de l'Etat de Vaud sur Internet (www.vaud.ch) permet d'accéder directement à la plupart des informations officielles. On y trouve notamment les communiqués de presse les plus récents et les dernières décisions du Conseil d'Etat, avec accès aux dossiers qui fondent ces décisions. Il donne accès au recueil systématique de la législation vaudoise. Il permet aux usagers un contact direct avec les départements et les services de l'Etat.

Le site est organisé autour des prestations de l'Etat et comporte un index permettant d'accéder aux informations à partir de mots-clés. Pour toute suggestion, les utilisateurs peuvent s'adresser au webmaster cantonal, webmaster.cantonal@vd.ch.

Annuaire officiel

L'Annuaire officiel 2004/2005, à paraître en juillet 2004, contient la liste et les coordonnées des départements et des services de l'Etat de Vaud, de l'Ordre judiciaire, des autorités communales, des autorités fédérales et des représentations diplomatiques. Il est en vente auprès de l'Imprimerie Corbaz, av. des Planches 22, 1820 Montreux (tél. 021 966 81 81, fax 021 966 81 82).

Feuille des avis officiels

La Feuille des avis officiels du Canton de Vaud paraît le mardi et le vendredi. Sa présentation et son contenu ont fait l'objet d'un remaniement entré en vigueur en avril 2002.

Prix de vente au numéro: 2 francs Abonnement annuel (TVA 2,3 % incluse): 105 francs.

Tél. 021/3178499

Programme de législature

Le Conseil d'Etat a publié au printemps 2003 son Programme de législature 2003-2007. Ce document énonce les principes de l'action gouvernementale et les priorités du Conseil d'Etat pour la législature. Il est accompagné d'un plan financier, qui vise l'équilibre budgétaire en 2007.

Programme de législature est disponible sur le site internet www.vaud.ch. On peut également l'obtenir gratuitement sous forme de brochure (021 316 40 42).



La Gazette est le journal de la fonction publique vaudoise. Elle paraît tous les mois et contient des informations destinées en priorité aux collaborateurs de l'Etat. Elle est distribuée gratuitement au lieu de travail des collaborateurs.

Statistique

Sites internet

Les sites du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (adresses ci-dessous) présentent les données de la statistique publique. Ils montrent l'éventail des prestations fournies par le SCRIS aux collectivités (autres services de l'Etat, communes) comme aux particuliers.

Publications

Le SCRIS publie régulièrement des études statistiques sur le Canton. Ses publications disponibles les plus récentes sont les suivantes:

- Annuaire statistique du canton de Vaud 2003 (544 pages, 1000 ex): de la Population à la Justice en passant par l'Education ou les Finances publiques, 19 chapitres thématiques, carte dépliante des communes vaudoises.
- Annuaire statistique santé-social 2003 (180 pages): annuaire consacré à la santé et aux assurances sociales dans le canton.
- NUMERUS Courrier statistique (disponible par abonnement, 6 numéros par an): de la démographie vaudoise aux statistiques de la construction, chaque numéro de ce bimensuel présente les résultats de plusieurs études statistiques.
- Communication statistique Vaud et Communication statistique Lausanne (plusieurs numéros par an). Ces deux séries présentent à chaque numéro une étude approfondie sur un thème d'actualité, soit en 2003: Emploi et établissements vaudois et Emplois à Lausanne et dans sa région.
- Fiches communales de synthèse du Recensement fédéral de la population 2000: 382 fiches communales (4 pages).
- Conjoncture vaudoise (en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise): bulletins Industrie, Construction, Hôtellerie-restauration. Trimestriel.

Service d'information

Le Centre de documentation du SCRIS est ouvert au public et compte plus de 5000 références.

Pour tout renseignement:

SCRIS, rue de la Paix 6, 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 99 - Fax 021/316 29 50 -

e-mail: info.stat@vd.ch

Sites internet: www.scris.vd.ch www.scris-lausanne.vd.ch



Communes et districts

Les communes

Le Canton de Vaud compte à ce jour 382 communes. En 2003, les moins peuplées étaient celles de Goumoens-le-Jux (30 habitants) et Vaugondry (39). Les plus peuplées étaient celles de Montreux (22 897), Yverdon-les-Bains (23 595) et Lausanne (116600). La plus petite était celle de Rivaz (32 hectares), la plus vaste celle de Château-d'Œx (11 376 hectares).

Dans les communes où la population ne dépasse pas 800 habitants, les citoyens sont convoqués en une assemblée appelée Conseil général, où peut siéger à sa demande tout citoyen actif de plus de 18 ans ayant son domicile dans la commune. De ces communes, vingt-huit ont demandé une dérogation pour avoir un Conseil communal.

Dans les communes de plus de 800 habitants, les citoyens élisent tous les cina ans un Conseil communal composé de 30 à 100 conseillers. Ces derniers sont élus soit au système proportionnel, soit au système majoritaire.

Les décisions de ces conseils sont soumises au référendum facultatif. L'organe exécutif de la commune est la Municipalité, composée de 3 à 9 membres élus au système majoritaire pour cinq ans. Le syndic est élu par l'assemblée de commune parmi les conseillers municipaux.

Le domaine des communes est en pleine évolution du fait des nombreuses dispositions de la nouvelle Constitution cantonale, qui s'appliquent aux communes. Mentionnons:

- l'octroi des droits civiques aux étrangers établis pour les affaires communales, en vigueur depuis le 1 er janvier 2004,
- l'encouragement aux fusions,
- la mise en place de nouvelles formes de collaboration intercommunale (fédérations et agglomérations),
- l'élargissement du droit d'initiative populaire.

Les districts

Le Canton de Vaud est divisé de multiples manières, notamment en 21 arrondissements électoraux, et en 60 cercles. Ce sont les districts, dont le territoire correspond généralement à celui des arrondissements électoraux, qui forment la trame fondamentale. Les districts sont au nombre de 19. Seize d'entre eux portent le nom d'un bourg ou d'une ville. Le plus vaste est celui d'Aigle avec 43 485 hectares et le plus petit celui de Rolle avec 4416 hectares. Souvent le territoire des districts actuels correspond à celui des bailliages bernois qui ont succédé aux seigneuries du Moyen Age.

Ce découpage est appelé à changer bientôt, puisque la nouvelle Constitution cantonale prévoit que le nombre des districts soit réduit dans une fourchette entre huit et douze.

Du point de vue juridique, le district est une subdivision territoriale du canton, englobant un nombre variable de communes ou d'institutions sur lesquelles l'Etat exerce un pouvoir de contrôle ou de surveillance. A cette fin, le Conseil d'Etat délègue une part de l'exercice de l'autorité publique supérieure à un magistrat désigné par lui: le préfet.

Les compétences du préfet peuvent être résumées comme suit:

- il est le représentant du Conseil d'Etat dans le district,
- il est un juge pénal (répressions des contraventions),
- il est l'homme des bons offices,
- il est responsable d'une circonscription administrative.

Le préfet joue souvent le rôle de porteparole des intérêts du district auprès du gouvernement.



ETAT DE VAUD



Organigramme

Ordre judiciaire

Tribunal cantonal

Signal 8 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 15 11 - fax 021 316 13 28

Tribunal administratif

Eugène-Rambert 15 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 12 50 - fax 021 316 12 51

Médiation judiciaire

Riponne 5 - cp 139, 1000 Lausanne 17 Tél. 021 329 11 84- fax 021 351 26 92

Ministère public

Université 24 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 65 25 - fax 021 316 65 33

Jean-Claude Mermoud

Anne-Catherine Lyon

Pierre Chiffelle

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Secrétariat général

Château 1 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 45 15 - fax 021 316 45 27

º Sécurité informatique

St-Martin 26 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 27 80 - fax 021 316 03 11

Police cantonale

Centre Blécherette - 1014 Lausanne Tél. 021 644 44 44 - fax 021 644 81 56

Pénitentiaire

Cité-Devant 14 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 48 00 - fax 021 316 48 44

· Automobiles et navigation

Grey 110 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 82 10 - fax 021 316 82 11

· Sécurité civile et militaire

1305 Gollion Tél. 021 316 51 02 - fax 021 316 51 05

Eaux. sols et assainissement

Valentin 10 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 75 00 - fax 021 316 75 12

· Forêts, faune et nature

Vulliette 4 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 61 61 - fax 021 316 61 62

• Environnement et énergie

Boveresses 155 - 1066 Epalinges Tél. 021 316 43 60 - fax 021 316 43 95

Aménagement du territoire

Université 3 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 74 11 - fax 021 316 74 48

Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires

Boveresses 155 - 1066 Epalinges Tél. 021 316 43 43 - fax 021 316 43 00

Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)

Secrétariat général

Barre 8 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 30 30 - fax 021 316 30 41

· Protection de la jeunesse

Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne Tél. 021 316 53 53 - fax 021 316 53 30

· Direction générale de l'enseignement obligatoire

Barre 8 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 32 01 - fax 021 316 32 19

· Enseignement spécialisé et appui à la formation

Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne Tél. 021 316 54 00 - fax 021 316 54 17

Formation professionnelle

Saint-Martin 24 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 63 04 - fax 021 316 63 17

Enseignement secondaire supérieur, transition et insertion

Couvaloup 13 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 34 02 - fax 021 316 32 08

· Affaires universitaires

Barre 8 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 35 01 - fax 021 316 35 06

Département des institutions et des relations extérieures (DIRE)

Secrétariat général

Château cantonal - 1014 Lausanne Tél. 021 316 40 04 - fax 021 316 41 67

^º Affaires extérieures

Barre 2 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 44 11 - fax 021 316 44 14

^º Mise en oeuvre de la Constitution

Château 1 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 45 31 - fax 021 316 45 35

º Intégration des étrangers et lutte contre le racisme

Valentin 27 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 05 18 - fax 021 316 95 51

⁹ Coordination asile

Barre 2 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 51 81 - fax 021 316 52 38

Justice, intérieur et cultes

Château 1 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 45 45 - fax 021 316 45 59

Affaires culturelles

Grand-Prè 5- 1014 Lausanne Tél. 021 316 07 40 - fax 021 316 07 50

Population

Beaulieu 19 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 46 46 - fax 021 316 46 45

La Chancellerie d'Etat est rattachée au DIRE

Le DIRE assure les relations avec l'Ordre judiciare

• = service e office

de l'Etat

Conseil d'Etat

Château cantonal - 1014 Lausanne Tél. 021 316 41 59 - fax 021 316 40 33

Chancellerie d'Etat

Château cantonal - 1014 Lausanne Tél. 021 316 41 59 - fax 021 316 40 33

Information et communication

Château 6 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 05 15 - fax 316 40 52

Unité de conseil et d'appui en management & organisation

Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne Tél. 021 316 25 46 - fax 021 316 25 69

Médiation administrative

Riponne 5 - cp 139, 1000 Lausanne 17 Tél. 021 351 26 91- fax 021 351 26 92

Contrôle cantonal des finances

Trabandan 28 - 1014 Lausanne Tél 021 316 19 70 - fax 021 316 19 90

Grand Conseil

Secrétariat général : Château 6 1014 Lausanne Tél. 021 316 40 10 - fax 021 316 40 19

Charles-Louis Rochat

Jacqueline Maurer-Mayor

François Marthaler

Pascal Broulis

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Secrétariat général

Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne Tél. 021 316 50 40 - fax 021 316 50 69

Assurances sociales et hébergement

Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne Tél. 021 316 51 45 - fax 021 316 52 60

Prévoyance et aide sociales

Bâtiment de la Pontaise -1014 Lausanne Tél. 021 316 52 21- fax 021 316 52 38

Santé publique

Cité-Devant 11 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 42 00 - fax 021 316 42 78

Hospices / CHUV

Bugnon 21 - 1005 Lausanne Tél. 021 314 70 00 - fax 021 314 70 11

Département de l'économie (DEC)

Secrétariat général

Caroline 11 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 60 19 - fax 021 316 60 37

· Egalité entre femmes et hommes

Caroline 4 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 61 24 - fax 021 316 59 87

· Economie, logement et tourisme

Caroline 11 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 60 21- fax 021 316 61 52

Police cantonale du commerce Tél. 021 316 46 01- fax 021 316 46 15

Logement

Caroline 7 bis - 1014 Lausanne Tél. 021 316 64 00 - fax 021 316 63 97

Caroline 11 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 61 04 - fax 021 316 60 36

Agriculture

Caroline 11 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 62 00 - fax 021 316 62 07

Viticulture

Marcelin, cp 57 - 1110 Morges Tél. 021 803 08 33 - fax 021 803 08 36

Vétérinaire

César-Roux 37 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 38 70 - fax 021 316 38 71

Education physique et sport

Maillefer 35 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 39 39 - fax 021 316 39 48

Département des infrastructures (DINF)

Secrétariat général

Riponne 10 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 70 07 - fax 021 316 70 34

^º Unité du développement durable

Place du Château 1 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 45 26 - fax 316 45 27

Routes

Université 3 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 71 10 - fax 021 316 71 19

Information sur le territoire

Université 3 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 24 60 - fax 021 316 24 84

• Bâtiments, monuments et archéologie

Riponne 10 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 73 00 - fax 316 73 47

Mobilité

Université 5 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 73 73 - fax 021 316 73 76

Améliorations foncières

Nord 7 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 64 64 - fax 021 316 64 58

· Direction, planification et stratégie informatique

Paix 4 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 25 51 - fax 021 316 25 52

Département des finances

(DFIN)

Secrétariat général

Paix 6 - 1014 Lausanne **Tél. 021 316 20 10 - fax 021 316 20 09**

Registre foncier

Paix 6 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 24 80 - fax 021 316 20 09

Chavannes 37 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 21 21 - fax 021 316 21 40

· Analyse et gestion financières

Paix 6 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 25 50 - fax 021 316 25 65

Personnel

Caroline 4 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 19 19 - fax 021 316 19 26

· Recherche et information statistiques

Paix 6 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 29 99 - fax 021 316 29 50

• Immobilier et logistique

Université 5 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 74 74 - fax 021 316 74 71

Actualité, législation, renseignements pratiques, accès par mots-clés: une seule adresse, www.vaud.ch

Pour toute commande ou renseignement complémentaire:

Chancellerie d'Etat Château cantonal 1014 Lausanne

Tél.: 021/316 40 42 Fax: 021/316 40 48

 $e\hbox{-mail: sandra.genoud@chancellerie.vd.ch}\\$

Le rapport du Conseil d'Etat peut également être consulté sur le site Internet de l'Etat de Vaud: http://www.vd.ch